

MARS 2006

MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu



Union Européenne:

Saisir les opportunités avec l'Office des publications officielles



■ INTERNATIONAL

Succès de la mission de promotion économique au Pérou et au Mexique

■ ÉCONOMIE

Prévisions favorables des chefs d'entreprises pour le 2^e trimestre 2006

■ LÉGISLATION & AVIS

Comment protéger les noms de domaine?

PRIVATE BANKING

Petit trésor deviendra grand



Quel que soit votre profil d'investisseur, à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État vos avoirs sont en de bonnes mains. Des mains expertes, qui connaissent parfaitement les marchés et qui gèrent votre patrimoine en bon père de famille. Notre objectif, c'est d'atteindre le vôtre. En termes de sécurité, de rentabilité, de liquidité. Contactez nos spécialistes dans un des centres « private banking » ou dans votre agence habituelle. Ils se feront un plaisir de vous conseiller.



SPUERKEESS

Ärt Liewen. Är Bank.

Centres Private Banking de la BCEE:

Luxembourg - Gare ■ Luxembourg - Rousegaertchen ■ Esch/Alzette - Place de l'Hôtel de Ville ■ Ettelbruck ■ Echternach

Régime d'assurance pension: tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes?

Lorsque le ministre de la Sécurité sociale, Mars di Bartolomeo, a présenté le 8 février dernier le bilan technique établi par l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) sur l'évolution du régime de pension pour la période de couverture 1999-2005 et les prévisions sur l'évolution du régime pour les années 2006-2012, la surprise fut de taille. En effet, l'étude BIT (Bureau International du Travail) publiée en 2001 avait révélé que la situation financière du régime général d'assurance pension du Luxembourg était certes saine, mais qu'elle était faussée par une dette démographique cachée résultant principalement du nombre croissant de frontaliers qui depuis 1980 sont entrés dans l'économie luxembourgeoise et ont donc rejoint le régime d'assurance pension. Ces frontaliers commenceront à demander leur pension de vieillesse à partir de 2020 entraînant une détérioration du coefficient de charge pour le système, coefficient qui aujourd'hui est encore largement favorable.

L'étude BIT prévoyait deux scénarios, un premier scénario optimiste dans lequel l'impact de la dette cachée serait en grande partie absorbée par un nombre élevé de nouveaux entrants sur le marché du travail ce qui permettrait au régime de pension de fonctionner au moins jusqu'en 2050. La situation était moins bonne dans le deuxième scénario qui partait de l'hypothèse que le nombre de frontaliers n'augmenterait plus mais resterait stable après 2010. Selon ce deuxième scénario, dès 2013 déjà les dépenses annuelles ne pourraient plus être payées par les seules cotisations et les réserves disponibles seraient épuisées dès 2028. Selon l'étude BIT une détérioration du régime durant la deuxième moitié de la période de projection, donc à partir de 2025, serait en tous cas inévitable, à moins qu'une réduction importante des prestations ou une augmentation de l'âge de la retraite ne soient réalisées. Quelque soit la solution choisie, le BIT recommandait dès 2001 de réduire le niveau de dépenses du régime général d'assurance pension.

En comparant les résultats du bilan technique établi par l'IGSS sur l'évolution du régime de pension pour la période de couverture 1999-2005 ainsi que les prévisions sur l'évolution du régime pour les années 2006-2012 aux scénarios établis par l'étude BIT, on se rend compte que le niveau relatif de la réserve a évolué d'une façon moins favorable que

celle prévue dans le deuxième scénario, donc le scénario dit «pessimiste» de l'étude BIT. Bien que les deux études utilisent des paramètres différents pour mesurer l'évolution du régime de pension – ce qui rend une comparaison détaillée plus délicate – on peut difficilement comprendre comment le Ministre peut affirmer que selon le nouveau scénario, basé sur une croissance économique à long terme de 3%, le taux de cotisation devrait être adapté pour la première fois, au plus tard en 2034 sans quoi à taux de cotisation inchangés la réserve légale serait épuisée vers 2041? Même selon le scénario bien plus réaliste d'une croissance économique de 2,2%, le taux de cotisation devrait selon l'IGSS être adapté pour la première fois en 2027 pour éviter l'épuisement des réserves en 2034.

Or, une politique de pension responsable exige une adaptation du régime bien avant la date fatidique de 2027 et doit être construite sur une vision à plus long terme. Si on veut garantir les pensions de ceux qui rentrent sur le marché de travail aujourd'hui alors il faut concevoir des scénarios sur au moins 60 ans. Sans réaction adéquate rapide et en restant inactif jusqu'en 2027, le taux de cotisation devra atteindre 48% en 2048 pour garantir la pérennité du régime d'assurance pension actuel. Une telle hausse est évidemment illusoire puisqu'elle reviendrait tout simplement à un doublement du taux de cotisation, ce qui ne sera acceptable ni pour les entreprises, ni pour les salariés, ni pour l'Etat.

S'il est vrai, comme l'a affirmé le Ministre, que la situation financière du régime général de pension est actuellement saine et présente des conditions favorables aux adaptations que la viabilité financière rendra nécessaires dans les décennies à venir, cette situation favorable ne pourra à long terme perdurer en maintenant simplement le taux de cotisation à son niveau actuel ou en subordonnant, comme l'a proposé le Ministre, toute charge financière supplémentaire du régime à la condition d'introduire de façon explicite des ressources financières nouvelles. Des solutions responsables devront être élaborées au plus vite si on veut éviter les mesures douloureuses demain et ne pas condamner dès à présent le contrat de génération qui est à la base du bien-être des pensionnés d'aujourd'hui. Le lecteur intéressé trouvera à la page 78 de ce numéro une analyse très pertinente à ce sujet.



DOSSIER

- 4 Office des publications officielles:
Construire l'Europe par l'information
et saisir les opportunités commerciales**

DOSSIER

- 4** Office des publications officielles:
Construire l'Europe par
l'information et saisir les
opportunités commerciales
- 7** Marchés publics européens:
Utilisez le service de veille de l'EIC

FLASH

- 12** Le futur de l'économie
luxembourgeoise:
une stratégie d'adaptation
- 13** Remise de diplômes pour
futurs cafetiers et commerçants
- 14** François Esteves gewinnt
die Merkur-Kartenverlosung
zur WM 2006
- 14** Colloque sur la Construction Durable

INTERNATIONAL

- 16** Calendrier 2006
- 16** Forum économique sur la Hongrie
- 17** Messen und Ausstellungen
im April 2006
- 18** Près de 700 entrevues
organisées lors du Forum de
l'Industrie automobile de la
Grande Région Saar-Lor-Lux

INTERNATIONAL

- 20 Succès de la mission de
promotion économique
au Pérou et au Mexique**

- 20** Succès de la mission de
promotion économique
au Pérou et au Mexique
- 22** 11^e édition du Salon à l'Envers
(Thionville)
- 23** Bourse de coopération «b2fair»
et visite accompagnée
à la Foire de Hanovre
- 24** Textes européens publiés du
14 janvier 2006 au 22 février 2006

FORMATION

- 26** Comment se conformer
à la norme ISO en matière
de formation?
- 29** Promotion de l'esprit d'entreprise
dans les écoles et les universités
- 32** La promotion de l'esprit
d'entreprise dans l'éducation
au Luxembourg
- 36** 23^e Rencontre
Entreprises-Etudiants
- 36** Conférence sur les enjeux
économiques du pétrole
- 38** Inauguration du Centre de
langues de Mersch

INNOVATION

- 40** Des coopérations techniques
gagnantes

- 41** Appel national à propositions
2006 pour la mesure «Mobilité»
- 42** L'entreprise luxembourgeoise
HEIN récompensée pour ses
innovations technologiques
- 43** Launching of the 6th IST Call
for Proposals within FP6
- 44** La nouvelle édition
luxembourgeoise du rapport
«European TrendChart on
Innovation» vient de paraître
- 44** ETI Secure-Force: promouvoir la
participation des PME au 6^e PCRD
- 45** Luxinnovation et trois partenaires
mènent une étude sur les clusters
dans la Grande Région
- 46** Le CRP Henri Tudor certifié
ISO 9001: 2000
- 47** Du nouveau dans
le parcours de plan d'affaires

ÉCONOMIE

- 55** Prévisions favorables des
chefs d'entreprises pour
le 2^e trimestre 2006
- 57** Maintien d'un rythme de
croissance du PIB de 4,5 % en 2005
- 60** Excédent de plus de
2 milliards d'EUR en 2004
et en 2005

Editeur:

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 34.500 exemplaires
Reproduction autorisée avec
mention de la source.
Copie à l'éditeur

Rédaction:

Patrick Ernzer, rédacteur en chef
Marie-Hélène Trouilleux
Mise en page et impression:
Imprimerie Centrale S.A.

Publicité:

Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg

Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu



ÉCONOMIE

55 Prévisions favorables des chefs d'entreprises pour le 2^e trimestre 2006

- 61 3,2 % de croissance pour l'emploi salarié intérieur
- 62 Nouvelles entreprises: au bout de cinq ans, une entreprise sur deux a cessé l'activité
- 64 La Grande Région: Statistiques en bref 2006
- 64 L'Union européenne à l'écoute de l'emploi transfrontalier
- 66 La Commission européenne revoit les prévisions économiques légèrement à la hausse
- 68 Niveau élevé de connectivité et stagnation des ventes en ligne
- 69 Bilan contrasté pour l'année touristique 2005

LÉGISLATION & AVIS

- 70 Comment protéger les noms de domaine?
- 73 Un outil pour la préparation des comptes annuels des entreprises
- 74 Avis important: Réépreuves des bouteilles respiratoires
- 74 Nouvelles dispositions fiscales
- 76 Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce



LÉGISLATION & AVIS

70 Comment protéger les noms de domaine?

- FÉDÉRATIONS / UEL**
- 78 Les Luxembourgeois, des gens (encore) heureux! La «pension moyenne» luxembourgeoise vaut 489.000 euros
- 82 Télétravail: Signature d'une convention entre l'UEL et les syndicats OGB-L et LCGB
- 85 3^e édition du Prix Luxembourgeois de la Qualité
- 86 Les plus créatifs récompensés
- 86 La FEDIL marque son opposition à l'introduction d'une taxe communale sur les carburants
- 87 Amcham launches second edition of its «Working in Luxembourg»
- 88 Conférence sur la diversité dans l'entreprise

ACTUALITÉS ENTREPRISES

- 90 En bref
- 90 BCEE: Depuis 150 ans partenaire des entreprises luxembourgeoises
- 91 Arcelor réalise d'excellents résultats annuels 2005
- 93 Lamesch obtient la certification OHSAS 18001:1999



ACTUALITÉS ENTREPRISES

- 95 Le groupe Eurobéton passe sous pavillon luxembourgeois
- 94 Première édition des Journée Portes Ouvertes luxembourgeoises
- 95 Le groupe Eurobéton passe sous pavillon luxembourgeois
- 96 Exercice 2005 mitigé pour Luxair
- 97 Hotels.lu publie sa nouvelle brochure de promotion
- 98 Plus de 500 albums gratuits en ligne
- 99 Multiplan et Bouwfonds créent un centre de vie et d'activités à Belval-Ouest
- 99 La Brasserie Mousel-Diekirch lance un nouveau programme qualité
- 100 Présentation du Portail des marchés publics
- 101 Excellents résultats 2005 pour Siemens Luxembourg
- 102 VLM Airlines a transporté 13 % de passagers en plus en 2005
- 102 Excellents résultats 2005 pour la Banque Degroof Luxembourg S.A.
- 103 Dexia BIL: depuis 150 ans intimement liée au développement économique du pays

BOURSE d'ENTREPRISES 104

Conception graphique:
Millenium - Bertrange
Couverture:
Iola

Crédit photographique:
MEV Verlag,
Chambre de Commerce,
SIP

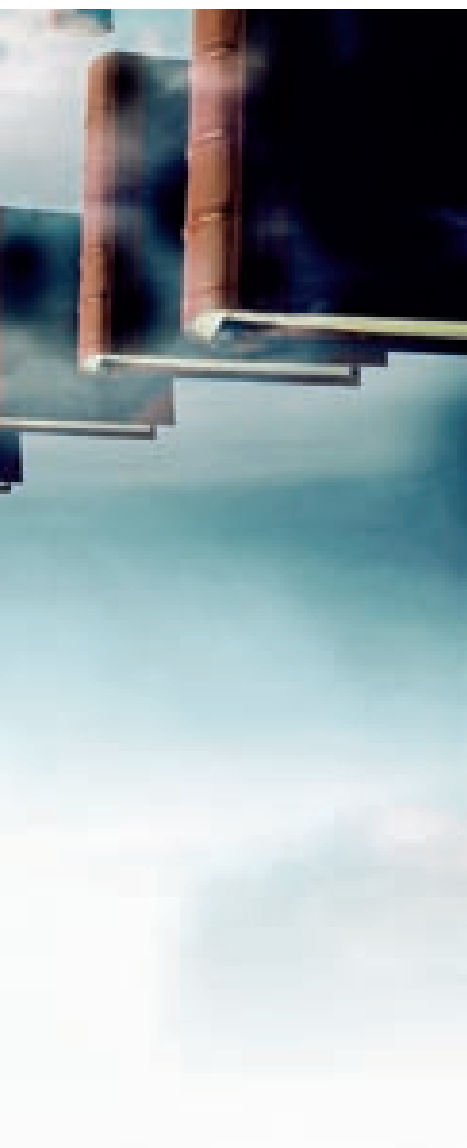
Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie

expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.

Office des
Construire l'Europe
saisir les opportunités



publications officielles: **par l'information** et commerciales



Implanté au Luxembourg depuis plus de 50 ans, l'Office des publications officielles des Communautés européennes est encore largement inconnu du grand public. Pourtant la maison d'édition attitrée de l'Union européenne remplit une mission essentielle pour la construction européenne: informer les citoyens et entreprises.

La plupart des personnes interrogées au Luxembourg auraient probablement répondu affirmativement à la question de savoir si la maison d'édition de l'Union européenne était installée dans le pays. Toutes, néanmoins, n'auraient pas été capables de dire où elle se situe, ce qu'elle fait et comment trouver les produits et informations mis à disposition par l'Office des publications. Probablement n'auraient-elles pas davantage été en mesure de juger si l'un ou l'autre de ceux-ci était susceptible de les intéresser au premier chef en tant que citoyens et entreprises. Le présent article vise à apporter quelque éclaircissement sur la

maison d'édition de l'UE implantée au Luxembourg depuis plus de 50 ans. Il permettra également de constater que certains produits de l'Office des publications peuvent faire découvrir aux entreprises des opportunités commerciales dans leur domaine d'activité.

■ **Qu'est-ce que l'Office des publications?**

L'Office des publications officielles des Communautés européennes («Office des publications» ou «Office») est la maison d'édition de l'Union européenne. Il produit et diffuse les publications et le matériel d'information





des institutions, agences et autres organes européens – soit au total quelque 60 auteurs différents couvrant un large éventail de domaines et de questions de notre vie de tous les jours. Il y a 52 ans, lorsqu'a été publié le premier Journal officiel de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, quatre versions linguistiques seulement ont été éditées sur papier uniquement. Aujourd'hui, l'Office des publications produit et distribue les publications de l'UE sur tous supports et par tous moyens et ce, simultanément, dans 20 langues ou plus, un phénomène unique dans le secteur de l'édition, à l'échelle mondiale. L'Office des publications diffère quelque peu d'institutions européennes telles que la Commission européenne, le Parlement et le Conseil en ce sens qu'il s'agit d'un organe opérationnel axé sur la publication et d'un office interinstitutionnel

dirigé par un comité de direction dans lequel chaque institution est représentée par son secrétaire général.

■ Quelles sont les activités de l'Office des publications?

La production de l'Office des publications peut se résumer à trois types de documents:

Le Journal officiel de l'Union européenne

La mission centrale de l'Office des publications est la publication du Journal officiel de l'Union européenne (JO). Le Journal officiel a déjà un certain âge puisqu'il a fêté ses 50 ans en 2002 mais, fondamentalement, il n'a guère changé au fil des années. Outre la série L (Législation), le Journal officiel comporte également deux autres séries: le C (Information et communication) et le S ou Supplément au JO reprenant les avis de marchés publics.

La série S constitue une source d'opportunités commerciales très utile en Europe: quelque 1.000 appels d'offres publics relatifs à des travaux, services et fournitures sont publiés quotidiennement! Les avis sont publiés quotidiennement en ligne sur le TED (Tenders Electronic Daily) et deux fois par semaine sur CD-ROM.

Toutes les séries du Journal officiel sont publiées 5 jours par semaine dans 20 langues, ce qui, en 2005, a représenté 664.220 pages et près de 250.000 avis.

Publications générales et produits multimédia

L'Office des publications représente également une source d'information comportant quelque 7.000 autres titres, parmi lesquels figurent ouvrages imprimés, rap-

ports, brochures, bulletins d'information, matériel destiné à des campagnes d'information et de promotion, tel que cartes postales, autocollants, affiches, marquage, etc. En matière de nouvelles technologies, l'Office des publications reste à la pointe de la profession d'éditeur. Il produit dès lors toute une gamme de publications électroniques: CD-ROM, DVD-ROM ainsi que différents projets multimédia innovateurs tels que l'Europaquiz du Parlement européen et le site web de la Constitution.

Services en ligne

L'environnement en ligne prend de plus en plus d'importance en tant que plateforme de publication et canal de diffusion de l'information. C'est pourquoi les services publics de l'Office des publications sont accessibles en ligne 24 h/24 et 7 jours/7.

- EU Bookshop (<http://bookshop.eu.int/>) – point d'accès électronique unique aux publications de l'UE – a été lancé en mars 2005. Le service fournit un catalogue en ligne complet possédant des options de recherche conviviales. Les utilisateurs peuvent immédiatement visualiser le contenu, télécharger des publications au format PDF ou commander une version papier, gratuitement ou contre paiement. Plus important encore, EU Bookshop reprend les publications de l'ensemble des institutions, agences et organes de l'UE sous une même adresse internet, ce qui facilite l'identification, l'accès et l'utilisation de l'information mise à disposition du grand public par l'Union européenne. Depuis l'ouverture du service en mars

2005, près de 200.000 fichiers PDF ont été téléchargés et quelque 34.000 copies papier ont été envoyées de par le monde.

- CORDIS (<http://www.cordis.europa.eu.int/>), le Community Research & Development Information Service (service communautaire d'information sur la recherche et le développement) constitue, en matière d'information, la référence par excellence du monde de la recherche, du développement technologique et de l'innovation, avec une moyenne de 8 millions de pages visitées par mois. CORDIS, qui représente un service unique pour le renforcement de la compétitivité européenne, encourage et facilite le transfert de technologies et de connaissances par-delà les frontières nationales. Il permet d'accéder aux

programmes de financement de la recherche et du développement de l'Union européenne en fournissant des informations sur les appels à propositions de projet, les partenaires potentiels, les projets en cours et les résultats des projets prêts à être exploités.

- EUR-Lex (<http://europa.eu.int/eur-lex/lex/>) est le portail d'accès au droit et à la jurisprudence de l'UE; il permet de consulter gratuitement le fonds le plus étendu de documents de droit communautaire: son contenu remonte jusqu'en 1952 et totalise quelque 1.400.000 documents. Il permet aux utilisateurs d'accéder aux documents communautaires et au Journal officiel aux formats PDF, HTML, TIF et Word dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

- TED (Tenders Electronic Daily) (<http://ted.publications.eu.int/>) accueille en moyenne 400.000 visiteurs par mois qui visualisent 11 millions de pages. Il publie quotidiennement un millier d'avis de marchés publics environ. Depuis le mois dernier, les avis publiés sur le TED s'insèrent dans un environnement en ligne complètement nouveau; des améliorations conviviales (systèmes de navigation et de recherche plus performants) ont été introduites en vue de faciliter l'accès à l'information.

■ Tous les services sont-ils implantés à Luxembourg?

Oui, tous les services sont pris en charge à Luxembourg par un personnel composé de 635 fonctionnaires européens et de 26 agents auxiliaires. Le personnel



Marchés publics européens:

Utilisez le service de veille de l'EIC

Représentant 16,3 % du PIB communautaire, les marchés publics constituent un marché important de l'économie européenne. Les marchés publics regroupent ainsi un grand potentiel de clients pour les entreprises. Souvent la «clientèle publique» n'est pas prioritaire pour les entreprises, car l'accès à ces marchés est considéré difficile. Un marché énorme est ainsi négligé.

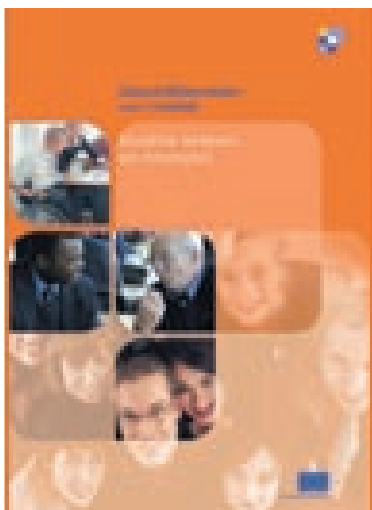
Dans le cadre de la réalisation des Marché Intérieur, un aspect important est l'harmonisation des procédures de passation des marchés. La législation européenne sur les marchés publics favorise la mise en concurrence des entreprises à travers des procédures de sélection transparentes. Des possibilités de recours à l'encontre des pouvoirs adjudicateurs qui ne respecteraient pas leurs obligations sont également prévues.

Un des aspects essentiels que impose la législation européenne dans le cadre des marchés publics est la publication des appels d'offres dont les montants dépassent un certain seuil, variable selon le type de marchés, au Journal Officiel série S.

Bien que les appels d'offres soient donc accessibles à tout entrepreneur, sur CD-ROM ou par Internet, la recherche quotidienne prendra du temps. Surtout les petites et moyennes entreprises n'ont pas la capacité de consulter quotidiennement la publication des appels d'offres intéressants.

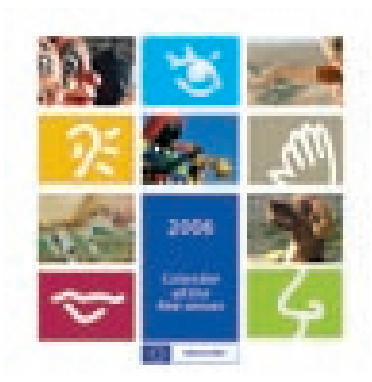
Pour être tenu au courant quotidiennement des appels d'offres intéressants publiés au Journal Officiel, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce offre depuis 2001 aux entreprises luxembourgeoises un service de veille sur les marchés publics par lequel un entrepreneur reçoit quotidiennement des appels d'offres correspondant au profil de son entreprise. Au cours de cette année, le service va également couvrir les projets mis en adjudication dans la Grande Région qui ne dépassent pas les seuils à partir desquels la publication dans le Journal Officiel est obligatoire.

De plus amples informations sur le service de veille sur les marchés publics ont été publiées aux pages 38-40 du Merkur 1/2006 (édition gratuitement disponible au format pdf sur www.cc.lu).



de l'Office des publications est un exemple remarquable de la devise de l'Union européenne «Unie dans la diversité»: les membres du personnel de l'Office proviennent de l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne ainsi que de Bulgarie et de Roumanie, deux pays dont l'adhésion est prévue pour le 1^{er} janvier 2007.

Le siège de l'Office des publications se situe, depuis 1973, 2, rue Mercier dans le quartier de la gare. Il est loin le temps où l'acheminement des publications se faisait via une liaison directe avec les P&T Luxembourg – un tunnel reliait alors physiquement l'Office des publications au bureau de poste central situé de l'autre côté de la rue.



Aujourd'hui, la diffusion est assurée par différents mécanismes de transmission. Le volume des publications papier ayant augmenté dans des proportions telles qu'il n'était plus possible d'en assurer la gestion au centre-ville, un centre de distribution de 6.000 m² a été établi en 1990 dans la zone industrielle de Cloche d'Or. Quelque 35 camions se rendent quotidiennement au centre de distribution. Par ailleurs, l'Office des publications a, depuis le printemps 2005, emménagé dans un second bâtiment rue Adolphe Fischer.

L'Office a recours, pour la production des publications et les services en ligne, aux prestations de nombreux contractants privés établis dans toute l'Europe mais aussi, dans une large mesure au Luxembourg. Ces sociétés – parmi lesquelles figurent des spécialistes en linguistique et en informatique, des maisons d'édition, des prestataires de services techniques, des prestataires de services de transport et de logistique – sont sélectionnées au terme de procédures d'appel d'offres publics. Annuellement, l'Office investit de l'ordre de 145 millions d'euros dans les services prestés par le secteur privé.

■ TED – Tenders Electronic Daily – La clef de vos opportunités commerciales

Les marchés publics représentent un secteur majeur de l'économie européenne, qui contribue à concurrence de 16 % au produit intérieur brut de l'Union européenne, soit l'équivalent du PIB allemand. La modernisation et l'ouverture des marchés publics au-delà des frontières sont essen-

tielles pour la compétitivité européenne et signifient pour les entreprises à travers toute l'Europe de nouvelles opportunités.

Le TED (<http://ted.publications.eu.int/>), le Journal électronique des marchés publics (<http://ted.publications.eu.int/>), est la vitrine des marchés publics. Il s'agit d'un site web gratuit géré par l'Office des publications et qui fournit quotidiennement aux acteurs économiques européens quelque 1.000 avis constitués à 65 % d'appels d'offres, les avis d'information et les résultats des appels d'offres se partageant le pourcentage restant. Le site est disponible dans les 20 langues officielles de l'Union depuis le 1^{er} mai 2004. Au cours de l'année 2005, plus de 2 millions de documents ont été consultés mensuellement et 249.435 avis ont été publiés en ligne.

L'utilisateur trouvera sur le TED des opportunités commerciales émanant des Etats membres mais également des institutions européennes et des pays de l'Espace économique européen (Norvège, Islande et Liechtenstein) et de Suisse. La nature des avis va des fournitures aux travaux en passant par les services, y compris les secteurs de l'énergie, des transports et de l'eau. Tous les secteurs économiques sont affectés d'un code conformément à la nomenclature européenne appelée Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) et ce, en vue de faciliter la recherche dans la base de données. L'Office des publications a développé en 2005 une nouvelle version du site TED. Le passage de 11 à 20 langues a marqué un pas important dans l'évolution du site: certaines fonctionnalités ont été améliorées et d'autres ont été ajoutées, telles que les flux RSS

Bien choisir ses collaborateurs c'est essentiel, non?

Parce que les décisions que vous prenez aujourd'hui ont un impact sur demain, autant mettre toutes les chances de votre côté pour assurer votre pérennité. Assurez-vous de faire les bons choix dans ce monde du travail en perpétuelle mutation.

What do you do?



Manpower®



(Really Simple Syndication) et les systèmes d'alerte automatique pour les utilisateurs.

Les marchés publics constituent un des domaines clés où les nouvelles technologies peuvent améliorer et simplifier la manière dont

les gouvernements travaillent avec le secteur privé. Non seulement le TED permet aux entreprises d'identifier plus facilement les opportunités de marché et de fournir leurs biens et leurs services au-delà des frontières, mais il permet également

aux entreprises et aux administrations publiques d'économiser du temps et de l'argent, de réduire le risque potentiel de corruption et de contribuer au renforcement de la compétitivité et de la croissance économique européennes. ■

Références:

Site web de l'Office des publications	http://publications.eu.int/
TED: avis de marché	http://ted.publications.eu.int/
EU Bookshop: point d'accès unique à toutes les publications de l'UE	http://bookshop.eu.int/
EUR-Lex: portail central d'accès au droit de l'UE	http://europa.eu.int/eur-lex/lex/
CORDIS: service communautaire d'information sur la recherche et le développement	http://www.cordis.europa.eu.int/
Forum des éditeurs de l'Union européenne	http://publications.eu.int/general/publishers_en.html
IDEA: annuaire interinstitutionnel	http://europa.eu.int/idea/

Contacts:

TED et produits multimédia connexes:	Philippe Lebaube (philippe.lebaube@cec.eu.int) ou António Reis (antonio.reis@cec.eu.int)
Diffusion, marketing, promotion:	Hilde Van Loon (hilde.van-loon@cec.eu.int) ou Heli Lehtimäki (heli.lehtimäki@cec.eu.int)
Office des publications:	tél. +352 29 29-1

NOUS VOYONS

de nouveaux talents éclorent et des inventions germent.

Microsoft® offre aux écoles des Tablet PCs, des formations d'enseignants et d'étudiants et des logiciels. En leur proposant les outils éducatifs les plus avancés, le programme aide les profs à enseigner et les enfants à se procurer les moyens nécessaires pour réaliser leur plein potentiel. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.microsoft.com/belux/potential



Your potential. Our passion.™

Microsoft®

© 2005 Microsoft Corporation. All rights reserved. Microsoft and "Your potential. Our passion." are either registered trademarks or trademarks of Microsoft Corporation in the United States and/or other countries.

9 février 2006

Le futur de l'économie luxembourgeoise: une **stratégie d'adaptation**

Un séminaire intitulé: «Le futur de l'économie luxembourgeoise: une stratégie d'adaptation et d'innovation» a été organisé le 9 février 2006 à la Chambre de Commerce par le journal économique belge l'Echo en collaboration avec PricewaterhouseCoopers. Ce séminaire d'in-

formation avait pour but d'analyser et de comprendre les défis et opportunités de l'économie luxembourgeoise. Le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présenté le plan d'action gouvernemental en matière d'innovation, de diversification économique et de promotion du Grand-

Duché de Luxembourg. Dans le contexte actuel de la globalisation, ou de l'internationalisation, il est vital de renforcer la compétitivité d'une économie de petit espace comme celle du Luxembourg, dépendante des marchés à l'exportation. L'internationalisation représente une opportunité de croissance exceptionnelle pour les entreprises luxembourgeoises. Afin que la structure économique du Luxembourg soit moins exposée à des cycles conjoncturels sectoriels et afin de renforcer son potentiel de création de valeur ajoutée, il est primordial de maintenir et d'élargir la base industrielle.

Parmi les instruments à mettre en œuvre, la promotion et la prospection économique permettent de renforcer certains secteurs d'activités à haute valeur ajoutée comme la logistique, l'industrie des équipementiers de l'automobile, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la plasturgie, les matériaux et les technologies environnementales. Un exposé intitulé «L'économie luxembourgeoise face à ses défis» a été présenté par Pierre Gramigna (Chambre de Commerce) en remplacement de Michel Wurth, dont il a excusé l'absence (Chambre de Commerce).

D'autres thèmes ont été abordés avec notamment une analyse des opportunités et menaces pour les PME luxembourgeoises et de la Grande Région, les perspectives de développement des activités traditionnelles et des nouvelles



Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présenté le plan d'action gouvernemental en matière d'innovation, de diversification économique et de promotion au Luxembourg



Un public nombreux d'acteurs économiques a manifesté un grand intérêt pour la conférence

niches de la place financière: gestion de fortune, immobilier, titrisation, private equity. Les points

de vue des dirigeants de grandes sociétés présentes à Luxembourg dans des secteurs à forte crois-

sance comme Amazon et Kuehne+Nagel sont venus clôturer la manifestation. ■

18 janvier 2006

Remise de diplômes pour futurs cafetiers et commerçants



Photo: © Coryse Muller

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) a organisé le mercredi 18 janvier 2006 une cérémonie à l'occasion de la remise officielle des diplômes aux candidats ayant suivi avec succès les cours de formations accélérées (cours cafetiers & cours commerçants) organisés pendant le 2^e semestre 2005.

Dans le cadre du droit d'établissement luxembourgeois, l'IFCC organise des formations accélérées pour futurs commerçants, transporteurs et cafetiers. Ces trois formations ont comme objectif de satisfaire à la condition de qualification professionnelle requise pour l'accès et l'exercice de ces trois professions et de

fournir au participant les connaissances et les compétences fondamentales à l'exercice de son futur métier.

La formation accélérée pour futurs commerçants se caractérise par une approche intégrée entre les différentes matières, un rapprochement entre la théorie et la pratique, une orientation vers les besoins des participants ainsi qu'une guidance dans leur projet concret. Les matières enseignées sont directement liées à la création et au développement de l'entreprise afin de permettre au futur entrepreneur de trouver des réponses aux questions cruciales qui se posent lors de la constitution de son entreprise ainsi que

lors des premières phases de son activité.

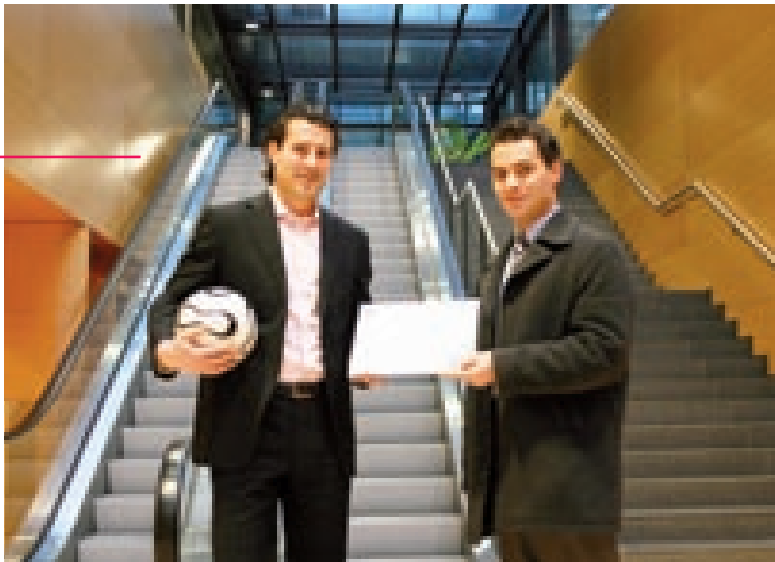
La formation accélérée pour futurs cafetiers a comme objectif de transmettre au participant les principes fondamentaux de la création et de la gestion d'une entreprise dans la branche des débits de boissons alcooliques ou non-alcooliques. A la fin de la formation, les stagiaires posséderont de solides connaissances spécifiques à la profession ainsi que des notions d'économie et de gestion.

Ils auront en outre appris les bases de l'instruction civique, de la législation sociale, du droit du travail et du cabaretage ainsi que les textes légaux régissant l'exercice de la profession. ■

FIFA-Fußball Weltmeisterschaft Deutschland 2006

François Esteves gewinnt die **Merkur-Kartenverlosung** zur WM 2006

Die zwei Tickets zur WM wurden dem glücklichen Gewinner François Esteves aus Fouhren (rechts im Bild) von Lars Gerling überreicht



In der November Ausgabe des Merkurs konnten die Leser an einem Gewinnspiel teilnehmen, bei dem es 2 Hospitality-Pakete für ein FIFA WM 2006-Spiel in Köln zu gewinnen gab. Auf die Frage: „In welcher Stadt findet das Finale der FIFA WM 2006 am 9. Juli 2006 statt?“ fand François Esteves aus Fouhren neben vielen anderen Einsendern die richtige Antwort («Berlin») und gewann die 2 Hospitality-Pakete. Die Karten wurden ihm am 17. Februar 2006 von Lars Gerling von der iSe-Hospitality Sales GmbH überreicht. ■

26 janvier 2006

Colloque sur la **Construction Durable**

Le colloque sur la construction durable sera le point de départ d'un ensemble de manifestations et d'événements en relation avec la construction durable

L'IFSB (Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment) en collaboration avec Sustain (Full Services Provider en matière de Développement Durable) a réuni plus d'une centaine de personnes lors d'un colloque sur le thème de la Construction Durable ou la Construction à Hautes Performances Environnementales organisé à la Chambre de Commerce. Ce colloque visait à établir un état des lieux des bonnes pratiques en la matière au Luxembourg et a permis une compréhension optimale des enjeux et des objectifs poursuivis ou encore des contraintes qui en découlent. Aujourd'hui, la Construction Durable est devenue un axe majeur du développement du secteur de la construction et affecte tous les acteurs du processus constructif. Elle s'intè-

gre à tous les stades d'un projet de construction, de la conception à la phase du chantier de construction jusqu'à l'utilisation de l'infrastructure.

C'est pourquoi différents secteurs d'activité ont été associés à ce colloque afin de donner aux participants une vision plus large et objective des formes et applications que prend la construction de bâtiments à Hautes performances Environnementales. Le public cible a réuni des décideurs de grandes organisations publiques et privées, les administrations publiques et les communes, les acteurs du secteur de la construction, les gestionnaires d'infrastructures et les facility managers, les spécialistes en matière de Développement Durable et le grand public. Pour plus d'informations: www.ifsb.lu. ■

Chacun sa technique pour mieux informer



www.infomobile.lu

Pour **communiquer** avec votre personnel itinérant, en interne pour **convier** à une réunion, **motiver**, ...avec votre clientèle pour les **informer** de vos nouveautés, produits, promotions, événements, **fidéliser**,....

Info Mobile est l'outil idéal à intégrer dans votre communication !

Editus peut vous aider dans la constitution de votre base de données et peut assurer directement la saisie de vos listes de contacts et l'envoi de vos messages.

Forum sur la

Calendrier 2006

Mars

9

Visite du Président de la République tchèque

9-10

Visite accompagnée au salon CeBIT 2006

12-16

Stand collectif lors du salon Horecatel 2006 à Marche-en-Famenne (B)

14-17

Stand collectif lors du salon MIPIM 2006 à Cannes (F)

21-24

Mission économique en Israël

23

Salon à l'Envers, Thionville (F)

Avril

10-14

Mission économique officielle en Russie

23-26

Visite accompagnée à la Hannover Messe 2006 (D) + Événement de matchmaking «b2fair»

24-26

Visite d'Etat aux Pays-Bas

Mai

5-8

Mission économique en Jordanie

8-11

Stand collectif au salon «Rebuild Iraq», Amman (Jordanie)

14-18

Mission économique en Suède et Finlande

25.05-2.06

Mission économique en Algérie, Tunisie et au Maroc

31.05-2.06

Salon de coopération Futurallia à Wrocław (PL)

Juin

1-2

Visite accompagnée à la Foire d'Alger



Péter Medgyessy (à dr.), ancien Premier Ministre de la Hongrie, a été accueilli par Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce

Le 1^{er} février 2006 la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a organisé, en étroite collaboration avec l'Ambassade de la République de Hongrie au Luxembourg, un Forum Economique sur la Hongrie afin d'informer les entreprises luxembourgeoises sur le potentiel élevé d'investissements dans ce pays, qui fait partie des dix nouveaux Etats membres qui ont adhéré l'Union européenne le 1^{er} mai 2004.

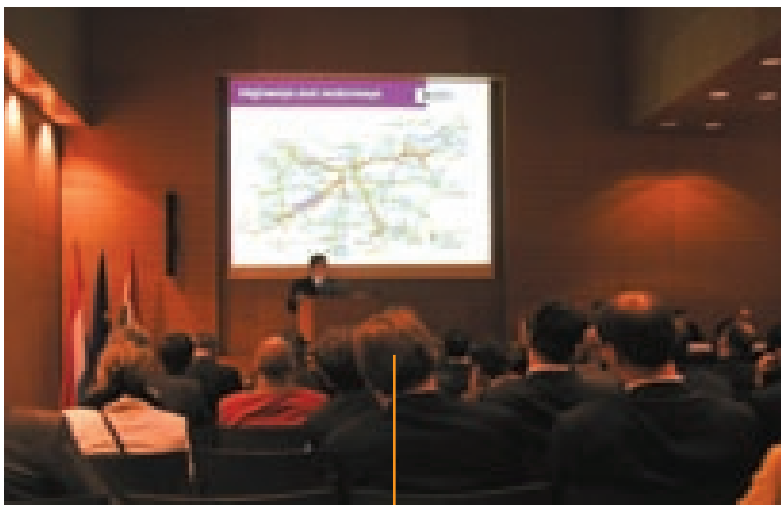
La Hongrie occupe une place géographique stratégique au sein de l'UE, entourée au nord par la Slovaquie, au nord-est par l'Ukraine, à l'est par la Roumanie, au sud par la Croatie et la Serbie, ainsi qu'à l'ouest par l'Autriche et la Slovénie. La Hongrie a mené depuis 1989 une politique

continue de réformes structurelles qui porte ses fruits. La création d'un cadre juridique adéquat, une politique audacieuse de privatisations et la mise sur pied d'un secteur bancaire crédible ont été les moteurs de la modernisation et de la croissance. Depuis, les premiers investissements en provenance du Luxembourg ont afflué dans le pays. L'économie hongroise rattrape progressivement et résolument le niveau de développement des anciens Etats membres.

Lors du Forum économique, animé par Jean Ries, Consul Honoraire du Luxembourg en Hongrie, Péter Medgyessy, ancien Premier Ministre de la Hongrie et ambassadeur itinérant du gouvernement hongrois, a décrit la position de l'économie hongroise dans le cadre de son adhésion à l'Union euro-

économique

Hongrie



Plus de 120 entreprises présentes au Forum organisé par la Chambre de Commerce se sont informées sur le potentiel d'investissements en Hongrie

peenne et plus particulièrement sa place économique prépondérante en Europe Centrale. Péter Medgyessy a également abordé les aspects positifs et négatifs de l'adhésion de son pays à l'UE, un processus qu'il avait préparé et suivi de près dans le cadre de son ancienne fonction.

L'économie hongroise, le programme de privatisation, les opportunités d'investissement, ainsi que le cadre légal et fiscal pour les entreprises luxembourgeoises en Hongrie ont été présentés par Tibor Sza-

nyi, Secrétaire d'Etat du Ministère de l'Economie et du Transport de Hongrie, et Csaba Kilián, Directeur d'ITDH (Hungarian Investment and Trade Development Agency).

Plusieurs entreprises luxembourgeoises sont déjà actives en Hongrie. Trois de ces sociétés, à savoir Cargolux International Airlines S.A., Astron Buildings S.A. et Euroscript Luxembourg S.à r.l., ont partagé leurs expériences avec les plus de 120 entreprises présentes au présent Forum. ■

Pour de plus amples information sur le Forum Economique sur la Hongrie, l'équipe du Département International – Affaires européennes de la Chambre de Commerce se tient à votre disposition.

Personne de contact: M. Sohrab ZIAI,

tél.: 42 39 39 360, fax: 43 83 26, e-mail: europe@cc.lu.

Les présentations réalisées lors du Forum sont disponibles sur le site web de la Chambre de Commerce www.cc.lu (Rubrique: Agenda).

Messen und Ausstellungen

im April 2006

ICBM

Fachmesse der chinesischen Luftfahrtindustrie
26.3. - 2.4.2006
Peking (CN)
Tel.: 0033 1 46 90 00 01

TEXTILE & GARMENT INDUSTRY EXPO

Fachmesse für Textilien
4. - 7.4.2006
Hochiminh City (VN)
Tel.: 0084 8 824 4044

LIFE²

Gesundheitsmesse
31.3. - 2.4.2006
Luxemburg (LU)
Tel.: 43 99 310

SALONE INTERNAZIONALE DEL MOBILE

Internationale Möbelausstellung
5. - 10.4.2006
Mailand (IT)
Tel.: 0039 02 72 59 41

INTERNATIONALE SAARMESSE MIT FACHMESSE GASTROTECH

Internationale Fachmesse für Hotellerie, Gastronomie, Gemeinschaftsverpflegung, Mehrbranchen-Investitionsgütermesse
1. - 9.4.2006
Saarbrücken (DE)
Tel.: 0049 681 95 40 20

VINITALY

Internationale Messe für Wein und Destillate
6. - 10.4.2006
Verona (IT)
Tel.: 0039 045 82 98 111

WASSER BERLIN

Internationale Fachmesse und Kongress
3. - 7.4.2006
Berlin (DE)
Tel.: 0049 30 30 380

COSMOPROF

Fachmesse für Parfümerie und Kosmetik
7. - 10.4.2006
Bologna (IT)
Tel.: 0039 02 79 64 20

ANUGA FOODTEC

Internationale Fachmesse für Lebensmittel- und Getränketechnologie
4. - 7.4.2006
Köln (DE)
Tel.: 0049 221 82 10

INTERNATIONAL AUTO PARTS FAIR

Internationale Fachmesse für Autoteile und Zubehör
8. - 11.4.2006
Hongkong (CN)
Tel.: 00852 2950 1924

EXPO BUILD CHINA

Internationale Messe für die Bauindustrie
4. - 7.4.2006
Shanghai (CN)
Tel.: 0086 21 64 37 11 78

PRINTING & PACKAGING FAIR

Internationale Fachmesse für Druck und Verpackung
8. - 11.4.2006
Hongkong (CN)
Tel.: 00852 2584 4333

METAV

Internationale Messe für Fertigungstechnik und Automatisierung
4. - 7.4.2006
München (DE)
Tel.: 0049 63 75 60 81 59

ANKOMAK

Internationale Fachmesse für Baumaschinen und Bautechnologie
12. - 16.4.2006
Istanbul (TR)
Tel.: 0090 212 24 34 220

Messen und Ausstellungen

im April 2006

SEOUL SEAFOOD SHOW

Internationale Fachmesse für Fisch und Meeresfrüchte

13. - 15.4.2006

Seoul (KR)

Tel.: 0082 2 6000 2800

INTERMAT

Internationale Fachmesse für Baumaschinen, Baustoffmaschinen und Bautechnik

24. - 29.4.2006

Paris (FR)

Tel.: 0033 1 49 68 51 00

METALLURGY + METAL CHINA

Internationale Fachmesse für Gießerei, Eisen und Stahl

18. - 21.4.2006

Peking (CN)

Tel.: 0086 10 84 60 18 90

WIRE

Internationale Fachmesse Draht und Kabel

24. - 28.4.2006

Düsseldorf (DE)

Tel.: 0049 211 45 60 01

MIBEX

Malaysische Fachmesse zur Entwicklung der Infrastruktur und Baumesse

20. - 22.4.2006

Kuala Lumpur (MY)

Tel.: 00603 7880 04 13

TUBE

Internationale Rohr-Fachmesse

24. - 28.4.2006

Düsseldorf (DE)

Tel.: 0033 211 45 60 01

HANNOVER MESSE

Weltmesse der Industrie

24. - 28.4.2006

Hannover (DE)

Tel.: 0049 511 89 31 120

LIGHT + BUILDING

Internationale Fachmesse für Architektur und Technik

23. - 27.4.2006

Frankfurt/Main (DE)

Tel.: 0049 69 75 75 00

ANALYTICA

Fachmesse für instrumentelle Analytik, Labortechnik und Biotechnologie

25. - 28.4.2006

München (DE)

Tel.: 0049 89 949 11 628

AUTOTECHNICA BENELUX

Internationale Fachmesse für Autoteile, Zubehör, Garagen-Ausrüstung und Werkzeuge

23. - 26.4.2006

Brüssel (BE)

Tel.: 0032 2 77 86 200

RESALE

Internationale Messe für gebrauchte Maschinen und Anlagen

26. - 28.4.2006

Karlsruhe (DE)

Tel.: 0049 7244 70 750

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

Près de 700 entrevues l'Industrie automobile



Après l'organisation du premier forum à Sarrebruck en février 2004, le Grand-Duché de Luxembourg a accueilli, en présence du Ministre de l'Économie et du Commerce Extérieur, Monsieur Jeannot Krecké, la deuxième édition du «Forum Régional des Fournisseurs de l'Industrie Automobile».

Ce forum, organisé par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg en étroite collaboration avec l'Association des Chambres de Commerce et d'Industrie Saar-Lor-Lux et de la Rhénanie-Palatinat s'adressait en

particulier aux petits et moyens fournisseurs de la chaîne de valeur du secteur automobile.

Plus de 200 professionnels du secteur des équipementiers de l'automobile – dont 90 du Luxembourg, 40 d'Allemagne, 30 de France et 40 de Belgique – ont eu la possibilité d'assister à des discours thématiques portant sur les stratégies d'achat à poursuivre, sur les actuelles et futures exigences des fournisseurs, ainsi que sur le potentiel économique offert dans le domaine de la sous-traitance automobile au niveau de la Grande-Région.



Les diverses fédérations professionnelles des différentes régions représentées lors de ce forum ont pu bénéficier d'un espace spécial afin de distribuer du matériel de promotion tout au long du forum

organisées lors du **Forum de** de la Grande Région Saar-Lor-Lux



Dans le cadre d'une «bourse de contacts» près de 700 rendez-vous entre donneurs d'ordres et fournisseurs ont été organisés par la Chambre de Commerce



Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur

Dans ce secteur, le Luxembourg compte 29 entreprises employant 9.000 personnes. 27 % des employés sont dans la R & D. La situation centrale du Luxembourg et de la Grande Région permet à ces entreprises de desservir une cinquantaine d'unités de production dans un rayon de 600 kilomètres. Le chiffre d'affaires devrait avoisiner les 1,5 milliard d'euros cette année, dont 20 % sont dédiés à la recherche. La sous-traitance automobile est un des secteurs phares de la poli-

tique de prospection économique du Luxembourg.

Une bourse de contacts a été organisée par la Chambre de Commerce: 12 donneurs d'ordres ont pu rencontrer 79 fournisseurs lors d'entretiens individuels en fonction d'un planning de rendez-vous établi au préalable. Cette bourse de coopération a permis ainsi de mener près de 700 entrevues personnalisées avec les responsables d'achats des entreprises directement représentés dans le cadre de ce forum. ■

Les donneurs d'ordre présents au Forum

Adam Opel
Brose
Custom Auto Craft S.à.r.l.
DaimlerChrysler AG
Delphi Automotive
Elth
Federal Mogul
Guardian Automotive
Hydac International GmbH
IEE
Keiper GmbH & CO. KG
Robert Bosch GmbH



Un public nombreux a écouté avec intérêt plusieurs présentations thématiques d'experts

Pour de plus amples renseignements,
le Département International – Affaires Européennes
reste à votre entière disposition.

Personnes de contact: M. Sohrab Ziai / Mme Sabrina Sagromola,
tél.: 42 39 39-375 / 334, fax: 43 83 26, e-mail: europe@cc.lu

Succès de la mission de au **Pérou** et



Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce du Luxembourg, a présenté l'attrait du Luxembourg au monde financier péruvien dans le cadre d'un séminaire visant à promouvoir l'industrie des fonds d'investissements

Du 13 au 18 février 2006, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a organisé en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration, une mission de promotion économique au Pérou et au Mexique.

Cette mission, présidée par le Vice Premier Ministre, Monsieur Jean Asselborn, a permis aux entreprises luxembourgeoises de mener de nouveaux contacts et d'approfondir des relations existantes.

Au Pérou, les sociétés issues de l'industrie des fonds ont eu des entretiens très prometteurs avec des entreprises spécialisées dans les fonds de pensions. Le Pérou est le deuxième pays d'Amérique du Sud, après le Chili, à privatiser le système de pensions. Cinq fonds de pensions, INTEGRA,

HORIZONTE, PRIMA, PROFORTUNA, UNION VIDA gèrent le capital des retraites de 27 millions de Péruviens.

Les sociétés de fonds peuvent investir une partie de leur argent dans des capitaux étrangers, ce qui explique l'importance de présenter le Luxembourg comme site attractif. Ainsi, un séminaire visant à promouvoir l'industrie des fonds d'investissements a été organisé conjointement par l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissements (ALFI) et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. Les témoignages de JP Morgan, Pioneer Invest et Oppenheim Pramerica ont présenté au monde financier péruvien les avantages liés à l'investissement dans des fonds domiciliés au Luxembourg.

Les membres de la délégation industrielle ont rencontré entre autres la Chambre de Commerce de Lima, la Fédération des Industriels et Proinversion, une agence ayant pour mission d'encourager les investissements privés au Pérou. Cette dernière a exposé le potentiel économique du Pérou avec une croissance du PIB de 5,1 % en 2005.

Cette performance est surtout due à la croissance des exportations dont les secteurs principaux sont: la pêche, l'industrie minière et l'agriculture (paprika, asperges...). Une réception offerte par le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration luxembourgeois a clôturé le séjour au Pérou et la mission s'est poursuivie au Mexique.

promotion économique au **Mexique**



Le Mexique, avec un PIB de 676 mds USD en 2004, est la plus grande économie de l'Amérique latine. Le pays possède d'importantes réserves de charbon, de pétrole et de gaz.

Par contre, le Mexique est encore toujours confronté à une distribution inégale de la population, puisque plus de 40 % des Mexicains vivent sous le seuil de pauvreté.

Le procédé de la diversification de l'économie mexicaine des années 80 a résulté dans l'essor du secteur de l'automobile. Les exportations luxembourgeoises vers le Mexique ont plus que doublé au cours des cinq dernières années, pour passer de 18 mio EUR en 2000 à 42 mio EUR en 2005.

Plusieurs entreprises luxembourgeoises (Arcelor, Paul Wurth,

Rotarex, Elth et Ireco) sont actives sur le marché mexicain. Cargolux effectue six vols hebdomadaires entre le Mexique et le Luxembourg. En 2005, la société luxembourgeoise a transporté plus de 26.000 tonnes de marchandises vers le Mexique et 7.660 tonnes à partir du Mexique.

Lors du séjour à Mexico-City, un séminaire sur la place financière luxembourgeoise a été organisé conjointement avec l'Association des fonds d'investissements luxembourgeois (ALFI), l'Association des banques et banquiers luxembourgeois (ABBL) et la Chambre de Commerce de Luxembourg.

Monsieur Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce a exposé, lors d'un petit-déjeuner de travail, aux membres

de COMCE (Consejo Mexicano de Comercio Exterior, Inversion y Tecnología) les atouts de l'économie luxembourgeoise et a décrit les activités des entreprises participantes.

En marge de cette mission, la société luxembourgeoise de dragage «Dredging and Maritime Management S.A.» (DMM) a signé au Mexique un contrat portant sur une valeur de 2 mio EUR, dont l'objet est d'éviter une pollution d'un navire avarié. En outre, Cargolux a pu obtenir une extension de sa licence de 90 jours à 6 mois avec le partenaire local Aeromexpress, une joint-venture de Aeromex et Mexicana. Cette extension permet à la société de fret luxembourgeoise de sécuriser la planification de ses vols.

De dr. à g.:
Alexjandro Legorreta, Chairman of COMCE (Consejo Empresarial Mexicano de Comercio Exterior), Jean Asselborn, Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, María de Lourdes Dieck Assad, Ambassadeur du Mexique auprès du Royaume de Belgique, de l'Union Européenne et du Grand-Duché de Luxembourg, Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce du Luxembourg et Fernand Grulms, Member of the Executive Committee, ABBL – Luxembourg Bankers' Association lors d'un petit-déjeuner de travail au Mexique



23 mars 2006

11^e édition du **Salon à l'Envers** (Thionville)

Le 23 mars 2006 la ville de Thionville accueillera la 11^e édition du «Salon à l'Envers». Unique en son genre de par son concept simple et pratique, ce salon constitue pour les entreprises de la Grande Région un lieu de rencontres «b2b» original entre les donneurs d'ordres, d'une part, qui viennent exprimer leurs besoins en termes d'achats et les fournisseurs, d'autre part, qui proposent leurs offres de produits et/ou de services. Après le succès toujours croissant des dernières éditions, les organisateurs attendent cette année une plate-forme de 70 donneurs d'ordre (acheteurs), provenant de la Lorraine, de Belgique, de la Sarre et du Grand-Duché de Luxembourg. En 2005, le salon avait accueilli 63 donneurs d'ordres et quelque 350 visiteurs de la région. En moyenne, 23 rendez-vous par donneur d'ordres avaient été enregistrés.

Dans le cadre du présent salon, les personnes intéressées auront la possibilité de participer soit en tant qu'acheteur, soit en tant que fournisseur. Une participation au salon en tant que donneur d'ordres (acheteur) offrira les avantages suivants:

- une participation gratuite
- une présentation avec un stand d'exposition (3 x 3 m cloisonné) offert gratuitement par les organisateurs (organisation et mise en place du stand incluses)
- une publication des coordonnées et du profil de l'entreprise concernée dans la plaquette d'information du salon distribuée aux fournisseurs
- un enregistrement de l'entreprise sur le site web officiel du salon: www.salonalenvers.com
- une possibilité unique de rencontrer un grand nombre de fournisseurs en un seul jour
- et une opportunité de trouver des fournisseurs de proximité.

Les personnes plutôt intéressées à participer à cette initiative en tant que fournisseurs (visiteurs), pourront bénéficier des prestations de services suivantes:

- une rencontre unique avec les grands donneurs d'ordres régionaux en un seul jour
- une mise à disposition des informations sur les besoins détaillés des donneurs d'ordres via la plaquette d'information du salon ainsi que le site web officiel
- et une possibilité de trouver des donneurs d'ordres de proximité à un prix de participation avantageux de 50,00 EUR par participant de la société concernée.

En vue d'une participation à la 11^e édition du «Salon à l'Envers», merci de bien vouloir retourner le bulletin d'inscription ci-dessous. ■

Salon à l'Envers 2006

- A remplir en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom/Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal/Localité: _____

Téléphone/Fax: _____ / _____

E-mail: _____ @ _____

- est intéressé(e) à participer au Salon à l'Envers 2006 qui se déroulera le 23 mars à Thionville en tant que fournisseur (visiteur).

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International – Affaires Européennes**

L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-375/335 Fax: 43 83 26 E-mail: europe@cc.lu

Personnes de contact: M. François Nénon / M. Sobrab Ziai

23-26 avril 2006

Bourse de coopération «b2fair» et visite accompagnée à la Foire de Hanovre

Du 23 au 26 avril 2006 la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI organiseront une visite accompagnée à la «Hannover Messe». Vu le succès rencontré en 2005, une bourse de coopération «b2fair» y sera également organisée.

Se déroulant tous les ans, la Foire de Hanovre offre une plateforme unique pour les entreprises intéressées au secteur de l'industrie. Chaque année la «Hannover Messe» réunit près de 200.000 visiteurs professionnels et plus de 6.000 exposants internationaux sur une surface d'exposition d'environ 210.000 m². Pour tenir compte de l'évolution technologique continue, ce salon international se subdivise en 10 sous-salons spécialisés: Interkama, Factory Automation, Industrial Building Automation, Energy, Pipeline Technology, Subcontracting, Digital Factory, Industrial Faci-

lity/Management Services, Micro Technology and Research & Technology.

■ Les rencontres «b2fair»

Pour la deuxième fois, la Foire de Hanovre sera renforcée par une bourse de coopération: les rencontres «b2fair». Le «b2fair – Business to Fairs» est un projet de la Commission Européenne et est organisé par les Euro Info Centres de Luxembourg et de Stuttgart. Leur but est de favoriser et de renforcer les échanges de coopération «inter-entreprises» entre les visiteurs et les exposants lors de salons professionnels. Dès lors, si vous recherchez des partenaires mondiaux pour des coopérations commerciales, techniques, technologiques ou autres, nous prenons soins d'identifier des entreprises susceptibles de répondre à vos attentes.

Ce service complémentaire permettra d'optimiser votre visite



au salon et d'avoir des rencontres planifiées au préalable entre visiteurs/exposants, ainsi qu'entre visiteurs/visiteurs. En 2005, près de 600 entreprises avaient participé aux rencontres «b2fair» pour un total de 3.000 rendez-vous bilatéraux.

De plus amples informations sur la bourse de contact «b2fair» sont disponibles sur le site officiel de la manifestation www.b2fair.com ou encore partir du site web de la Chambre de Commerce www.cc.lu en cliquant sur le banner «b2fair» (lien direct) mis en place à cet effet. Dans cette édition du Merkur, vous trouverez également un encart expliquant en détail le déroulement de la manifestation. ■

Pour tout renseignement complémentaire, l'équipe de l'Euro Info Centre-Luxembourg se tient à votre entière disposition.
Personne de contact:
Mme Sabrina Sagramola,
tél.: 42 39 39-333;
fax: 43 83 26;
e-mail: eic@cc.lu

GESTO!

Solutions informatiques pour entreprises

Comptabilité informatisée pour entreprises

Nous assurons:

La création de votre dossier comptable.

La formation sur site de vos employés. (luxemb.)

Le suivi et l'assistance comptable sur votre dossier.

Utilisation facile, notions de comptabilité non requises.

Gesto – Thomé & Martin snc

L-6370 Haller

Tél. 35 65 97 31

www.gesto.lu

info@gesto.lu





Textes européens publiés du 14 janvier 2006 au 22 février 2006

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

Communications publiées du 14 janvier 2006 - 22 février 2006

- | | | |
|---|-----------------------|---|
| 1 | BCE/2005/16 | Orientation de la BCE sur le système de transferts express automatisés transeuropéens à règlement brut en temps réel (Target) |
| 2 | 2006/C42/05 | Transport aérien |
| 3 | COM(2006)
35 final | Livre blanc sur une politique de communication européenne |

Décisions publiées du 14 janvier 2006 - 22 février 2006

- | | | |
|---|------------|--|
| 4 | 2006/35/CE | Principes, priorités et conditions figurant dans le partenariat pour l'adhésion de la Turquie |
| 5 | 2006/81/CE | Décision du Comité mixte CE-Suisse sur la définition de la notion de produits originaires et sur les méthodes de coopération administrative |
| 6 | 2006/19/CE | Décision du Conseil d'association UE-Israël sur la définition de la notion de produits originaires et sur les méthodes de coopération administrative |

Directives publiées du 14 janvier 2006 - 22 février 2006

- | | | |
|----|------------|---|
| 7 | 2005/94/CE | Mesures communautaires de lutte contre l'influenza aviaire |
| 8 | 2006/1/CE | Utilisation de véhicules loués sans chauffeur dans le transport de marchandises par route |
| 9 | 2006/8/CE | Classification, emballage, étiquetage des préparations dangereuses |
| 10 | 2006/20/CE | Réservoirs de carburant et dispositifs de protection arrière des véhicules à moteur et de leurs remorques |
| 11 | 2006/18/CE | Modification de la directive 77/388/CEE sur les taux réduits de TVA |

Règlements publiés du 14 janvier 2006 - 22 février 2006

- | | | |
|----|----------|---|
| 12 | 65/2006 | Sûreté aérienne |
| 13 | 166/2006 | Création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants |
| 14 | 108/2006 | Normes comptables internationales: IFRS 1, 4, 6 et 7, les IAS 1, 14, 17, 32, 33 et 39, et IFRIC 6 |
| 15 | 62/2006 | Spécification technique d'interopérabilité concernant le sous-système «Applications télématiques au service du fret» du système ferroviaire transeuropéen conventionnel |

Bon de commande

- à remplir à la machine ou en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

- en français en allemand en anglais
 autre (à préciser) _____

- | | | | | |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 | <input type="checkbox"/> 3 | <input type="checkbox"/> 4 | <input type="checkbox"/> 5 |
| <input type="checkbox"/> 6 | <input type="checkbox"/> 7 | <input type="checkbox"/> 8 | <input type="checkbox"/> 9 | <input type="checkbox"/> 10 |
| <input type="checkbox"/> 11 | <input type="checkbox"/> 12 | <input type="checkbox"/> 13 | <input type="checkbox"/> 14 | <input type="checkbox"/> 15 |

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International – Affaires européennes
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT
7, rue Alcide de Gasperi • Luxembourg/Kirchberg
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26 • E-mail: eic@cc.lu

Jetzt anmelden unter
www.it-messe.info



IT-Messe
Region Trier

04. und 05. Mai 2006
IHK-Tagungszentrum, D-54292 Trier

- Grosse IT-Ausstellung aller namhaften Hersteller auf über 550 m²
- Über 70 Fachvorträge zu aktuellen Trends aus relevanten IT-Bereichen
- Individuelle Beratung durch die Hersteller
- Umfangreiche Produktpräsentationen und Lösungsvorfürhungen diverser Hersteller

++++ Eintritt frei +++++ Eintritt frei +++++

concept

INTERIOR DESIGN

www.concept.lu Tel. 26 95 74 44

Comment se **la norme ISO** en



conformer à matière de formation?

Au plan technique, une norme constitue une «Règle fixant le type d'un objet fabriqué, les conditions techniques de production». La normalisation s'organise à différents niveaux. Au plan international, l'organisme de normalisation s'appelle l'ISO (International Standards Organisation). L'ISO a développé des normes «qualité» concernant l'industrie et les services, visant à clarifier les relations Clients Fournisseurs, et tendre vers l'amélioration continue pour satisfaire les clients. Avec la norme ISO 9001/2000, l'ISO s'est intéressée aux «produits» pris au sens large, et comprenant ce qu'il est convenu d'appeler à la fois des produits et des services. La norme ISO 9001/2000 définit les conditions d'une pratique de qualité, à partir de laquelle une entreprise peut être certifiée.

■ Le problème de l'interprétation

Comme pour toute réglementation se pose le problème de l'interprétation du texte. Nous avons pris le parti d'en faire une interprétation «médiane». Certains pourront nous reprocher d'avoir été «un peu loin». D'autres, ayant récemment subi les assauts d'auditeurs en mal de pouvoir, pourront nous accuser de laxisme.

Pour les premiers, se mettre en règle consiste à écrire ce qui doit être fait, faire ce qui a été écrit et contrôler que l'on a bien fait ce qui avait été écrit. Pour les mêmes, l'auditeur qui contesterait la qualité ou le choix de certaines procédures outrepasserait son rôle. Ils n'ont pas tort, mais d'une part il faut bien se ranger à l'évidence que le pouvoir est dans le camp des auditeurs de l'organisme certificateur. D'autre part,



si on investit du temps et de l'énergie dans la mise au point d'un système en vue de la certification, autant le faire en jouant le jeu!

Pour les seconds, la certification exige la mise en place d'un ensemble de procédures qui ne laisse aucune place à l'improvisation et ce, pour la totalité des actions de formation de l'entreprise. Il est certain que cette interprétation est trop stricte.

En nous plaçant à mi-chemin, nous allons tenter de mettre le lecteur qui suivrait nos quelques conseils à l'abri des remarques de l'auditeur «médian».

Reprenons le titre 6.2.2 de la norme 9001-2000 intitulé: «Compétence, sensibilisation et formation». L'organisme doit:

- a) déterminer les compétences nécessaires pour le personnel effectuant un travail ayant une incidence sur la qualité du produit;
- b) pourvoir à la formation ou entreprendre d'autres actions pour satisfaire ces besoins;
- c) évaluer l'efficacité des actions entreprises;
- d) assurer que les membres de son personnel ont conscience de la pertinence et de l'importance de leurs activités et de la manière dont ils contribuent à la réalisation des objectifs qualité;
- e) conserver les enregistrements appropriés concernant la formation initiale et professionnelle, le savoir-faire et l'expérience (voir 4.2.4).

Rappelons que, dans le jargon ISO, l'organisme signifie l'entreprise ou l'institution qui souhaite accéder à la certification.

Le chapitre 4.2.4 porte sur la maîtrise des enregistrements rela-

tifs à la qualité. Il évoque la nécessité de disposer de procédures écrites d'identification, de collecte, d'indexage, d'accès, de classement, de stockage, de conservation et d'élimination des enregistrements liés à la qualité. Lorsque cela est prévu contractuellement les éléments doivent être disponibles pour évaluation par le client. Il faut assurer que les enregistrements sont «en sécurité». Les enregistrements peuvent se faire sur différents supports y compris le support informatique.

Plusieurs points ont donc retenu l'attention des rédacteurs:

- l'identification des besoins de compétences;
- le développement des compétences du personnel liées à la qualité du produit;
- l'évaluation des actions entreprises;
- la sensibilisation du personnel à la qualité;
- l'enregistrement des données utiles à la gestion des compétences.

Les obligations pourraient se limiter à ces cinq points. Toutefois la lecture d'autres chapitres de la norme peut attirer notre attention:

- *Le chapitre 7.4* traite des «Achats» et attire notre attention sur la nécessité d'évaluer et de réévaluer les fournisseurs; les organismes de formation (externes et internes) sont donc concernés; il nous faut également disposer de procédures de sélection de ces prestataires; les critères utilisés au cours de ces diverses mesures sont établis et il faut enfin réaliser les enregistrements correspondants; toutefois la lecture du

premier alinéa nous permet, si on le souhaite, d'échapper à ces obligations en apportant la preuve du faible impact de la formation sur la qualité du produit intermédiaire ou final (il s'agit souvent là d'une appréciation qui devra être partagée avec l'auditeur de l'organisme certificateur); il faut également définir précisément ce que l'on attend du produit, donc écrire des cahiers des charges qui précisent les exigences pour l'approbation du produit, des procédures, des processus et des équipements, les exigences pour la qualification du personnel, les exigences relatives au système de management de la qualité;

- *Le chapitre 8.2.1 «Satisfaction du client»:* il est nécessaire de suivre la perception du client sur le degré de satisfaction de ses exigences; on débouche sur les enquêtes de satisfaction clientèle dont les méthodes d'obtention de l'information et celles d'utilisation de cette information doivent être bien définies;
- *Le chapitre 8.2.2 «Audit interne»:* des audits internes sont à programmer en fonction de l'état et de l'importance de l'activité soumise à l'audit; il faut donc auditer, engager des actions correctives (celles-ci doivent être vérifiées dans leur mise en œuvre et leur efficacité), faire évoluer les procédures mises en œuvre (certaines entreprises pourront en profiter pour simplifier les procédures trop lourdes qu'elles ont mises en place et qui sont disproportionnées eu égard aux résultats obtenus); si la planification et le fonctionnement des audits internes ne relèvent pas des acteurs du système formation, le responsable formation doit conseiller leur responsable, notamment sur la fréquence et les méthodes d'audit qui doivent être définies; en

revanche le responsable formation est directement responsable de l'élimination, sans délai, des non-conformités et de leurs causes.

L'analyse détaillée de ces autres chapitres de la norme nous conduit à ajouter les cinq points suivants:

- la sélection et le choix des prestataires;
- l'évaluation des prestataires;
- la qualification des formateurs;
- les enquêtes de satisfaction clientèle;
- les audits internes du système formation.

Rappelons que ces derniers points relèvent d'une interprétation stricte des textes et que l'entreprise peut, si elle le souhaite, faire l'économie de leur application. Un auditeur «sévère» pourrait toutefois les rappeler à l'ordre.

Au total, ce sont donc 10 points qui sont à suivre en matière de formation. Le premier est présenté dans ce numéro. Les quatre points suivants seront présentés dans le prochain numéro et les cinq derniers dans un numéro qui suivra.

■ L'identification des besoins de compétences

Quelques recommandations si l'on veut bien faire:

- ne pas oublier que l'efficacité du développement des compétences exige une approche systémique;
- accorder une priorité aux démarches collectives par rapport aux démarches individuelles;
- toujours faire intervenir le manager direct et les futurs formés dans la phase de recueil;
- bien montrer la liaison qui existe entre la formation et les exigences du poste; il est donc souhaitable que le recueil s'établisse au plus près du lieu de l'action, soit à l'occasion d'un travail de groupe (recherche d'amélioration ou recherche des dysfonctionnements), soit à l'occasion de l'entretien individuel annuel (s'il n'est pas pratiqué dans l'entreprise, il est indispensable de le mettre en place), soit enfin et surtout, à tout moment de l'année, à l'occasion d'une difficulté rencontrée qui se répercute

sur la qualité du produit final de l'unité considérée;

- recueillir des objectifs à atteindre, des compétences à développer, ou des problèmes à résoudre et non des titres d'action de formation;
- tenir compte des résultats des divers audits réalisés dans l'entreprise en vérifiant si le développement de la compétence n'est pas une solution au problème rencontré;
- mettre en place des tableaux qui croisent les compétences exigées par les postes et celles possédées par les personnes.

Il faudra prévoir les outils administratifs de recensement et de remontée vers celui ou ceux qui construiront le projet de plan de formation. Il faudra écrire les procédures et prévoir les enregistrements correspondants. Le guide pratique formation, dont nous avons déjà parlé, est un bon outil de diffusion des procédures. A suivre (...)

Jacques Soyer, consultant indépendant, formateur à l'IFCC (site: www.jsconseil.com) ■

Commission européenne

Promotion de l'**esprit d'entreprise** dans les écoles et les universités

Pour réussir à préserver son modèle social, l'Europe a besoin d'une plus forte croissance économique, de créations d'entreprises plus nombreuses, d'un plus grand nombre d'entrepreneurs prêts à se lancer dans des projets innovateurs et de PME à forte croissance. Le 13 février 2006 la Commission européenne a présenté les grandes lignes de plusieurs recommandations visant à renforcer le



Credit © European Community, 2006

L'enseignement scolaire devrait, très tôt, sensibiliser les jeunes à l'esprit d'entreprise



rôle de l'éducation dans l'instauration d'une culture plus entrepreneuriale dans les sociétés européennes. L'enseignement scolaire devrait, très tôt, sensibiliser les jeunes à l'esprit d'entreprise comme option pour l'avenir, leur donner les moyens de développer des compétences entrepreneuriales de base, les aider à être plus créatifs et à avoir plus confiance en eux dans ce qu'ils entreprennent. A un stade ultérieur, les universités et les instituts techniques devraient intégrer l'esprit d'entreprise, comme une composante importante du cursus, en le diffusant dans différentes matières, et inviter ou encourager les étudiants à assister à des cours d'entrepreneuriat. Cette initiative s'inscrit dans le partenariat de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Günter Verheugen, vice-président de la Commission et responsable des entreprises et de l'industrie, a déclaré: «Nous devons créer un climat social plus favorable à l'esprit d'entreprise, notamment pour encourager les jeunes Européens à devenir les chefs d'entreprise de demain. Nous devons adopter une ligne de conduite systématique à l'égard de la formation à l'entrepreneuriat, dès l'école primaire et jusqu'à l'université.»

Jan Figel, commissaire chargé de l'éducation et de la culture, a fait savoir: «Dans une proposition de recommandation, la Commission a défini les huit compétences clés que tout citoyen devrait avoir dans une société moderne fondée sur la connaissance; l'une d'elles est l'esprit d'entreprise.

L'esprit d'entreprise en tant que compétence se réfère à l'aptitude d'un individu à passer des idées aux actes, à prendre des ini-

tatives, à agir en toute responsabilité, à accepter les risques et à réaliser ses propres objectifs. Nous devons faire en sorte que tous les jeunes reçoivent les instruments nécessaires à développer leurs compétences et leurs qualifications pendant leur parcours scolaire et leur formation.

La capacité de l'Europe à relever avec succès les défis de la compétitivité et de la croissance dépend largement de la volonté de promouvoir la création d'entreprises et de stimuler l'esprit d'entreprise par l'éducation et l'apprentissage. Les initiatives cohérentes en matière de formation à l'entrepreneuriat sont encore trop rares. Pourtant il existe des exemples de bonnes pratiques en Europe. La difficulté consiste à les étendre à un plus grand nombre.

■ La Commission recommande les mesures suivantes:

- les administrations nationales et régionales devraient établir une coopération entre différents services, en vue d'élaborer une stratégie dotée d'objectifs clairs et concernant tous les niveaux d'enseignement.
- L'esprit d'entreprise devrait explicitement figurer dans les programmes des écoles à tous les niveaux comme objectif d'éducation.

■ Soutien aux écoles et aux enseignants

Les écoles devraient bénéficier d'un soutien pratique et de mesures d'incitation pour intégrer l'esprit d'entreprise dans leurs programmes.

La formation des enseignants et la sensibilisation des directeurs

d'établissements scolaires devraient faire l'objet d'une attention particulière. La coopération entre les établissements d'enseignement et la collectivité locale, notamment les entreprises, devrait être favorisée. La création, dans les écoles, de mini-entreprises gérées par des étudiants devrait être davantage encouragée.

■ Stimulation de l'esprit d'entreprise dans l'enseignement supérieur

Les institutions d'enseignement supérieur devraient intégrer l'esprit d'entreprise dans différents cours, notamment dans les filières scientifiques et techniques. Le soutien des pouvoirs publics est particulièrement important pour fournir aux enseignants une formation de haut niveau et pour développer des réseaux permettant d'échanger les bonnes pratiques.

La mobilité des enseignants entre le milieu universitaire et le monde des affaires devrait être encouragée, au même titre que la participation des entreprises à l'enseignement. L'esprit d'entreprise consiste à créer, à innover et à prendre des risques, ainsi qu'à organiser et gérer des projets en vue de réaliser des objectifs. Les méthodes utilisées pour favoriser une attitude plus ouverte à l'égard de l'entrepreneuriat vont des travaux pratiques aux jeux de rôle en passant par des visites d'entreprises locales. La création de mini-entreprises gérées par des étudiants dans l'enseignement secondaire est l'un des moyens les plus efficaces de stimuler l'esprit d'entreprise des jeunes. La formation à l'entrepreneuriat représente un atout pour la création d'entreprises et le développement de l'activité indépendante.

(Communiqué par la Commission européenne) ■



PROGRAMME DE FORMATION 2006

INTITULÉ	DATES	HEURES	PRIX
MANAGEMENT DE LA QUALITE			
Audit interne qualité	17,18/05/2006	8.30 - 17.00	350 €
RESSOURCES HUMAINES			
Gestion participative par objectifs et évaluation des performances	28,29/03/2006	8.30 - 17.00	300 €
Culture et comportements dans l'entreprise	30,31/03/2006	8.30 - 17.00	450 €
	1/04/2006	8.30 - 12.30	
Comment endiguer et réduire durablement l'absentéisme	4,5/05/2006	8.30 - 17.00	350 €
Politique de formation	4,5/05/2006 6/05/2006	8.30 - 17.00	450 €
MARKETING ET COMMERCIAL			
Attitude ou rôle du technicien en clientèle	27/03/2006	8.30 - 17.00	175 €
Médias luxembourgeois	4,9,11,16,18,23/05/2006	18.30 - 21.00	150 €
Kundenservice am Telefon	9/05/2006	8.30 - 17.00	175 €
Programmation, développement et mise en œuvre du plan de communication	10/05/2006	8.30 - 17.00	175 €
ACHATS ET LOGISTIQUE			
Acheteur efficace	28,29/03/2006	8.30 - 17.00	350 €
SECURITE ET ENVIRONNEMENT			
Sécurité-incendie: Equipier de première intervention	26/04/2006	13.00 - 17.00	140 €
DROIT			
Introduction au droit luxembourgeois de la concurrence	29/03/2006	8.30 - 17.00	175 €
Recouvrement judiciaire des créances	13/04/2006	18.30 - 20.30	50 €
Réglementation d'aspects spécifiques d'une relation de travail	27/04/2006 28/04/2006	8.30 - 17.00 8.30 - 12.30	250 €
Protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel	10,15,17,22,24/05/2006	18.30 - 20.30	160 €
GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE			
Evaluer la structure financière de l'entreprise	30,31/03/2006	8.30 - 17.00	325 €
Bilanzen schnell und sicher beurteilen	25,26/04/2006	8.30 - 17.00	350 €
Comptabilité analytique et contrôle de gestion	27,28/04/2006	8.30 - 17.00	325 €
Audit et contrôle interne	25/04/2006 et 4/05/2006	8.30 - 17.00	300 €
Gestion et calcul des salaires	27,28/04/2006	8.30 - 17.00	300 €
Je cède / je reprends une entreprise mais à quel prix?	17/05/2006	8.30 - 17.00	175 €
FISCALITÉ			
Fiscalité des rémunérations et avantages extra légaux	4/04/2006	8.30 - 12.30	140 €
Application de la TVA : Les 5 questions à se poser	26,27/04/2006	8.30 - 17.00	300 €
Déclaration de TVA	10/05/2006	8.30 - 17.00	175 €
ORGANISATION ET EFFICIENCE PERSONNELLE			
Sachez vous imposer et favoriser votre succès	5,6/04/2006	8.30 - 17.00	300 €
Kosten senken durch gesunde Mitarbeiter	24/04, 8,15+22/05/2006	18.00 - 20.00	200 €
RELATIONS PROFESSIONNELLES			
Accueil et attitudes de qualité	30,31/03/2006	8.30 - 17.00	350 €
Methoden und Techniken zur schnellen und effizienten Entscheidungsnahme	3,17/05/2006	8.30 - 17.00	300 €
Gestion de projet	9,10/05/2006	8.30 - 17.00	350 €
Organisation et animation de réunions	9,10/05/2006	8.30 - 17.00	300 €
Secrétaires efficaces	15,16,22/05/2006	8.30 - 17.00	500 €
Der Schlüssel zu ihrem Erfolg : Prorofessionelle Umgangsformen im Geschäftsleben	30,31/05/2006	8.30 - 17.00	300 €
COMMUNICATION ECRITE ET ORALE			
Verhandlungen strukturiert führen	20,21/03/2006	8.30 - 17.00	300 €
Optimisez la prise de notes et améliorer la rédaction des comptes-rendus	3,4/04/2006	8.30 - 17.00	350 €
Trainieren Sie Ihre Schlagfertigkeit	10/05/2006	8.30 - 17.00	175 €
Reklamations- und Beschwerdemanagement	15,16/05/2006	8.30 - 17.00	350 €
Techniques de négociation	22,23/05/2006	8.30 - 17.00	300 €
BUREAUTIQUE			
Initiation à Access	6,7/04/2006	8.30 - 17.00	390 €
Perfectionnement en Word	8,9/05/2006	8.30 - 17.00	390 €
E-mail marketing	11,12/05/2006	8.30 - 17.00	300 €
Perfectionnement en Excel	23,24/05/2006	8.30 - 17.00	390 €

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:

7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220

(+352) 423939-820

info@ifcc.lu

www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Fabricant de succès

La promotion de l'esprit d'entreprise dans l'éducation au Luxembourg



De g. à dr.:
 Jeannot Krécké,
 ministre de
 l'Économie et
 du Commerce
 extérieur,
 Norbert Friob,
 Président de
 l'asbl Jonk
 Entrepreneuren et
 Mady Delvaux-
 Stehres,
 ministre de
 l'Éducation
 nationale

La création de l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg s'inscrit dans la logique du «Plan national pour l'innovation et le plein emploi», voire de la stratégie de Lisbonne. Des enquêtes récentes confirment que la propension à entreprendre et l'image du statut de l'indépendant au Grand-Duché se situent dans la moyenne européenne. Toutefois, dans le contexte actuel du paysage socioéconomique, force est de constater que les jeunes créateurs se font de plus en plus rares et que les jeunes Luxembourgeois n'ont pas ou n'ont plus l'esprit d'entreprise.

Conformément à la stratégie nationale d'éducation et de formation à l'esprit d'entreprise et à l'entrepreneuriat, l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg poursuit deux objectifs majeurs, à savoir: expliquer et apprendre aux jeunes

tout au long de leur cursus scolaire que le statut d'indépendant est une alternative concrète à l'emploi salarié; donner le goût d'entreprendre, d'innover, de créer et de prendre des initiatives.

Dans le but d'atteindre ces objectifs, l'association veut enseigner et sensibiliser les jeunes au monde de l'économie et de l'entrepreneuriat et les y initier par des projets organisés à chaque niveau de l'enseignement luxembourgeois (primaire, secondaire, supérieur); renforcer les liens entre le monde de l'éducation et le monde des entreprises, ainsi que développer et revaloriser une «culture entrepreneuriale» au Luxembourg.

L'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg, créée le 2 juin 2005, repose sur un «public-private partnership» et regroupe des représentants du milieu scolaire et des représentants du monde écono-

mique. Elle a pour mission de coordonner les différents projets au niveau des enseignements primaire, secondaire et supérieur, la participation aux concours internationaux et l'élaboration de kits pédagogiques, l'organisation de visites et de stages en entreprises, le développement de nouveaux programmes d'éducation entrepreneuriale, l'organisation d'événements, notamment le Forum des Mini-Entreprises, des foires, des journées d'orientation professionnelle, etc. ou encore, la mise en place d'un pool de conseillers et de coachs professionnels.

■ Enseignement primaire

Boule et Bill créent une entreprise:

La bande dessinée intitulée «Boule et Bill créent une entreprise» de la 8^e unité du manuel de

français de la sixième année d'études véhicule de façon concrète l'esprit d'entreprise à l'école primaire. L'enthousiasme et la participation active des enseignants sont indispensables pour traiter l'unité de manière attrayante et instructive pour les enfants. Le recours à des auteurs provenant du monde des entreprises qui apporteront leur expertise dans les écoles primaires en assistant les instituteurs lors du traitement de l'unité sera une piste permettant de progresser dans ce domaine.

En complément un «kit pédagogique» adapté à l'âge des élèves du primaire (11 ans) sera élaboré. Ce kit servira de référentiel aux instituteurs et contiendra des fiches de travail à utiliser en classe ainsi que des informations susceptibles d'intéresser les élèves. Divers programmes et «best practices» internationaux sont en train d'être analysés dans le but d'en déterminer ceux qui conviennent le mieux pour l'implémentation de nouveaux projets pilotes au niveau du primaire.

■ Enseignement secondaire

Les mini-entreprises:

Le projet des mini-entreprises favorise l'esprit d'entreprise des lycéens aux niveaux de l'enseignement secondaire et secondaire technique (15 à 18 ans). Pendant une année, les élèves sont responsables d'une mini-entreprise dans laquelle ils sont amenés à prendre des décisions et d'en assumer la responsabilité. Etant donné que l'enseignant concerné intervient plutôt comme «coach», le projet des mini-entreprises mène à une rupture avec l'image traditionnelle des cours: habituellement récepteur passif, l'élève devient acteur de son projet.

Le Forum des Mini-Entreprises est le concours annuel permettant de distinguer les meilleurs projets de l'année. Au cours des quatre dernières années, ce concours

est devenu un lieu d'échanges et de dialogues intéressants, tant au niveau politique qu'au niveau entrepreneurial. Cette année le 5^e Forum des Mini-Entreprises se déroulera le 18 mai 2006 au Forum Geesseknäppchen. Afin de garantir un déroulement professionnel de chaque projet mini-entreprise, une assistance externe à l'école s'impose. Les mini-entrepreneurs bénéficient de formations en matière d'entrepreneuriat qui leur sont offertes.

La gestion de projets

L'objectif principal visé par la gestion de projets est d'offrir aux élèves (17 ans) la possibilité de mener en groupe et sous responsabilité partagée, un travail concret qui va de la conception par la production achevée à la présentation publique, sous condition que leur projet soit validé par la direction de l'école, qu'ils utilisent les outils de gestion de projets et que leur projet soit soutenu par un commanditaire de préférence issu du monde économique, culturel ou social. Les travaux de projets d'une durée de dix jours se déroulent tout au long de l'année scolaire mais pas forcément de façon continue.

■ Les entreprises d'apprentissage

L'entreprise d'apprentissage en tant que méthode de formation repose sur la simulation de la vie d'une entreprise. Il s'agit d'étudier l'évolution d'une entreprise et les facteurs qui conditionnent sa réussite. Pour permettre aux élèves (17 à 18 ans) de vivre des expériences proches de la réalité économique, il importe de faire valoir le mécanisme du marché ainsi que le contrôle des prises de décisions des élèves par le marché. Cette ouverture ne se réalise que dans le cadre d'un réseau d'entreprises d'apprentissage qui forment les clients et fournisseurs fictifs. Pour accentuer le degré de réa-

lisme, il est important d'impliquer une entreprise réelle en tant que mentor et de disposer également d'un centre national de coordination des entreprises d'apprentissage qui permet de simuler les relations extérieures, notamment celles d'une banque, de la fiscalité, de la sécurité sociale, du tribunal de commerce, etc..

«JA Economics for success»

«JA Economics for success» est un programme éducatif de JA Worldwide destiné aux étudiants de 13 à 15 ans. Ce programme sera implémenté sous forme d'expérience pilote au Luxembourg à partir de la rentrée 2006/2007.

Le programme comporte six unités didactiques explorant des options personnelles de finances, d'éducation et de carrière des élèves basées sur leurs qualifications, leurs intérêts et leurs valeurs.

■ Enseignement supérieur

Le «Gründercup» Luxembourg

Le «Gründercup» est une initiative de l'Université du Luxembourg (UL) et de l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL). Il s'agit d'un module de formation en matière de création et de gestion d'entreprise, voire d'un jeu de simulation de création d'entreprise. Au cours du «Gründercup» les étudiants apprennent en premier lieu comment il faut rédiger un plan d'affaires. La finale du jeu s'est déroulée les 13 et 14 janvier 2006 au Château de Munsbach. Les deux groupes d'étudiants qui ont gagné le «Gründercup Luxembourg» participeront au «Gründercup Grande Région» au printemps 2006.

Le projet d'entreprise via la «Business Plan Toolbox»

Depuis cette année, les étudiants de la 4^e année de la faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication du départe-



ment informatique de l'Université du Luxembourg (UL) ont l'occasion d'élaborer un projet d'entreprise via la «Business Plan Toolbox». La «Business Plan Toolbox» (www.businessplan.lu) est une plateforme virtuelle pour futurs créateurs d'entreprise créée par l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL), l'UL et la Chambre de Commerce. Elle contient toutes les informations indispensables à la réalisation d'un plan d'affaires et tient compte des particularités économiques et sociétales luxembourgeoises.

Une chaire entrepreneuriale à l'Université du Luxembourg

En vue de promouvoir la création et le développement d'entre-

prises nouvelles, le Gouvernement a retenu dans son «Plan national pour l'innovation et le plein emploi» qu'il «encouragera la mise en place au niveau de l'Université du Luxembourg sous forme d'un partenariat public-privé d'une chaire en matière d'entrepreneuriat, avec un accent particulier sur les PME, l'internationalisation des PME et l'intra-entrepreneuriat dans les grandes entreprises, et soutiendra l'intégration de modules de formation managériale dans les curricula de la faculté «Sciences, technologie et Communication»».

La formation «Management d'entreprise pour cadres et dirigeants»

Dans un contexte de contraintes économiques croissantes, le

management efficace d'une entreprise de petite et moyenne taille est indispensable, d'autant plus que les PME constituent un des moteurs principaux de l'économie nationale.

C'est dans cette optique que l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) et l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL), en collaboration avec la Chambre des Métiers et HEC Liège coopèrent au niveau de la réalisation et de la mise en œuvre de la formation «Management d'entreprise pour cadres et dirigeants».

Il s'agit d'une formation modulaire qui a comme but de perfectionner les compétences managériales des dirigeants ou futurs dirigeants d'entreprise.

L'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg a été créée le 2 juin 2005 et est la branche luxembourgeoise du réseau Junior Achievement (JA) qui correspond à la plus grande organisation sans but lucratif au monde offrant des programmes d'éducation entrepreneuriale dans les domaines clés suivants: la citoyenneté, l'éthique, les finances, l'économie, le commerce et le développement de la carrière. Les programmes sont destinés aux jeunes âgés de 6 à 25 ans.

Actuellement JA est actif dans 98 pays, dont 41 pays européens. Par année, les programmes JA touchent plus de 7 millions d'étudiants au niveau mondial et plus de 1.700.000 étudiants au niveau européen. En Europe 65.885 enseignants recourent actuellement aux programmes JA en collaboration avec 60.368 volontaires dans 34.653 écoles. L'asbl Jonk Entrepreneuren a signé un accord avec Junior Achievement Worldwide et se gère elle-même d'une manière cohérente en accord avec les objectifs de JA Worldwide et avec ceux de sa branche européenne, Junior Achievement – Young Enterprise Europe (JA-YE Europe) qui regroupe toutes les associations au niveau européen.

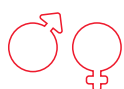
Le conseil d'administration de l'association se compose d'administrateurs issus des secteurs public et privé. Les représentants du secteur privé doivent être majoritaires. Le conseil d'administration se présente comme suit:

M. Norbert FRIOB	Président
M. Gilbert ENGEL	Secrétaire général
M. Marc PECQUET	Directeur aux finances
M. Robert GOERES	Membre du Conseil
M. Pierre GRAMEGNA	Membre du Conseil
M. Marc GROSS	Membre du Conseil
M. Marc HOSTERT	Membre du Conseil
M. Christian KAEMPF	Membre du Conseil
M. Tom THEVES	Membre du Conseil
M. Pol WAGNER	Membre du Conseil

Pour plus d'informations: www.jonk-entrepreneuren.lu

W[♂]ORK & H_♀OME

W_♀ORK & H[♂]OME



RÉALISONS ENSEMBLE L'ÉGALITÉ
DES FEMMES ET DES HOMMES!



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ
DES CHANCES

18 mars 2006

23^e Rencontre **Entreprises-Etudiants**

L'association des étudiants en sciences économiques et commerciales (ANESEC) organise le 18 mars prochain de 14 à 18 heures sa traditionnelle «Rencontre Entreprises-Etudiants» au centre de conférences de la Chambre de Commerce du Luxembourg.

Le forum des entreprises constituera, comme les années précédentes, le cœur de cet événement. Axé sur le secteur économique et financier, ce forum est un excellent lieu de rencontre entre représentants d'entreprises et étudiants, permettant à ces derniers de se renseigner sur les plans de carrière ou de s'informer sur les offres de stage ou d'emploi.

Une nouveauté de la 23^e édition de la «Rencontre Entreprises-Etudiants» constitue la simulation, en temps réel, d'entretiens d'embauche. Dans le cadre d'entretiens individuels, les étudiants

sont soumis aux procédés généralement appliqués lors d'un recrutement. Une courte évaluation du candidat et de son curriculum vitae clôture à chaque fois l'expérience.

Sont également proposées aux visiteurs de cette journée deux conférences de 45 minutes sur les thèmes d'actualité économique suivants: «Private-Public Partnership» par Frank N. Wagner, membre du comité de direction de Dexia-BIL et «En route vers Lisbonne: une stratégie pour l'innovation et le plein emploi» par Serge Allegrezza, directeur du STATEC. Le public visé ne se limite pas aux étudiants, toute personne intéressée est donc libre à participer à ces conférences.

La cérémonie d'ouverture débute à 14 heures par une allocution de bienvenue de M. Henri Grethen. Font également par-

tie des orateurs: le directeur de la Chambre de Commerce, M. Pierre Gramigna, ainsi que le président de la FUSE (Fondation des universitaires en sciences économiques) et membre du Ministère des Classes Moyennes Marc Hostert. Le programme complet de cette 23^e «Rencontre Entreprises-Etudiants» peut être consulté en ligne sous l'adresse <http://ree2006.anesec.lu>.

L'ANESEC offre par ailleurs à chaque entreprise la possibilité de publier des offres de stage et/ou d'emploi sur sa nouvelle «bourse en ligne de stages et d'emplois». Ce service est disponible pour toutes les entreprises du secteur économique et financier et il est entièrement gratuit. Pour de plus amples informations, prière de visiter la rubrique «Entreprises» du site Internet de l'ANESEC sous l'adresse www.anesec.lu. ■

26 janvier 2006

Conférence sur les **enjeux économiques** du pétrole

Le pétrole. On en utilise tous, et peu d'entre nous pourraient totalement s'en passer. Nous en sommes dépendants, notre économie aussi. C'est sur ce sujet que la Sacred Heart University, en partenariat avec l'IFCC, a organisé le 26 janvier 2006 une conférence. Rassemblant une centaine de personnes, cet événement a suscité l'intérêt à la fois des consommateurs indi-

viduels mais également des entrepreneurs.

À l'heure actuelle le marché du pétrole peut se résumer à une simple équation: Diminution des ressources + augmentation de la consommation = Augmentation des prix (et des préoccupations).

Cette situation est en effet préoccupante pour chaque consommateur, qu'il soit individuel ou représentant une entreprise. Mais

cette situation n'est pas nouvelle. Rappelons qu'en 1973, lors du premier crash pétrolier, la circulation des véhicules était alors interdite dans certains pays, tels que le Luxembourg.

Entre-temps, le nombre de véhicules n'a cessé d'augmenter, au même titre que la consommation d'or noir. Par contre, les restrictions faites en 1973 ont été supprimées...

Notre économie est très dépendante de cette énergie et ses variations de prix provoquent de grandes secousses au sein des entreprises. La conférence organisée par Sacred Heart University a réuni plusieurs experts afin de mieux cerner l'impact des variations du pétrole sur la croissance économique.

Dr Michel Akerib, Professeur de Commerce International et Senior Partner de Rusconsult, a présenté le nouveau rôle de la Russie en tant que puissance énergétique. Bénéficiant de réserves très importantes en pétrole et également de ressources énormes en gaz et charbon, la Russie peut, selon Dr Akerib, profiter de ses richesses pour faire jeu égal avec les grandes puissances économiques mondiales et surtout avec les Etats-Unis. Selon les prévisions de la banque Morgan Stanley, avec un baril à 120 dollars, la Russie deviendrait en cinq ans le pays au plus fort P.N.B au monde.

Le deuxième orateur, René Winkin, Secrétaire Général du Groupement Pétrolier Luxembourgeois, a quant à lui expliqué la spécificité du marché luxembourgeois et ses différents modes d'approvisionnement.

Un espoir subsiste. Des avancées technologiques sont possibles et peuvent réduire cette dépendance. D'après David Arendt, Executive Vice President & CFO de Cargolux Airlines International, «les progrès techniques sont envisageables et pourraient mener, par exemple, à l'utilisation d'avions plus économiques en pétrole».

Les conférences de Sacred Heart University sont ouvertes au public et ont pour but de permettre un échange d'idées et un partage d'information sur des thèmes d'actualité. L'université, grâce à ses partenariats, dont la Chambre de Commerce, son réseau d'anciens, mais également d'entreprises telles que Cargolux ou Goodyear, organise régulièrement des conférences rassemblant un public varié.



Il est commun aux Etats-Unis que les facultés, appelées «College», prennent le nom d'une personnalité représentant les valeurs de l'université. C'est donc chose faite pour Sacred Heart University qui vient de nommer son College of Business (Faculté de Gestion) John F. Welch College of Business. Qui mieux que «Jack» Welch pouvait représenter ainsi les valeurs de l'université? Monsieur Welch contribue non seulement et généreusement à des bourses pour les étudiants et la recherche mais il s'implique aussi activement dans l'orientation de la faculté.

Jack Welch commence sa carrière en 1960 chez General Electric (GE) en tant qu'ingénieur chimiste. En 1981, il devient président et en 20 ans transforme GE en une des entreprises les plus performantes au monde. Reconnu pour ses idées novatrices et son management hors pair, il sera élu en 1999 par le magazine FORTUNE «Manager du Siècle».

Partout dans le monde, au sein des plus prestigieuses Business Schools, son parcours est analysé et ses valeurs chères, dont l'Ethique et le Leadership, y sont travaillées.

René Winkin (Groupement Pétrolier Luxembourgeois), David Arendt (Cargolux) et Dr Michel Akerib (Sacred Heart University)



Linda McMahon (Membre du Conseil d'Administration de l'Université), Jack Welch et Dr Anthony Cernera (président de Sacred Heart University)



NOTRE PROGRAMME SUR MESURE « CARTE BLANCHE » À LA RENCONTRE DE VOS BESOINS

- COURS DE LANGUE GÉNÉRALE
- COURS EN LANGUE DE SPÉCIALITÉ
BANQUE – FINANCE
- COURS SUR OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
COMMUNICATION TÉLÉPHONIQUE, NÉGOCIATION,
CONDUITE DE RÉUNIONS, TECHNIQUES DE PRÉSENTATION
- FORMATION À DISTANCE AVEC TUTORAT ACTIF

Pour des informations
détaillées, contactez svp :
Fernand Wolter
Tél. 40 39 910

DEPUIS 1983, LA QUALITÉ EST NOTRE FORCE

4, place de Strasbourg L-2562 Luxembourg
T. +352 40 39 910 F. +352 48 61 02
info@prolingua.lu www.prolingua.lu



PROCHAINES SESSIONS DE FORMATIONS – MBA & CERTIFICATS

- Accounting for
Decision Making & Control début des cours le 17 avril
- Marketing Management début des cours le 18 avril
- Managerial Economics début des cours le 29 mai

Pour tout renseignement concernant les formations ou les futurs événements, contactez Antoine Rech, Development and Relationship Manager – recha@sacred heart.edu, (352) 22-76-13-31 ou visitez www.shu.lu.

24 janvier 2006

Inauguration du Centre de langues de Mersch



Le ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a assisté le 24 janvier 2006 à l'inauguration du Centre de Langues Luxembourg (CLL) à Mersch.

La nouvelle infrastructure a récemment ouvert ses portes au public dans le but de décentraliser l'offre de cours de langues pour adultes. En effet, avec plus de 3 000 inscriptions par semestre, le Centre de Langues de Luxembourg avait dépassé ses capacités d'accueil.

Les caractéristiques du Centre de langues de Mersch sont les suivantes:

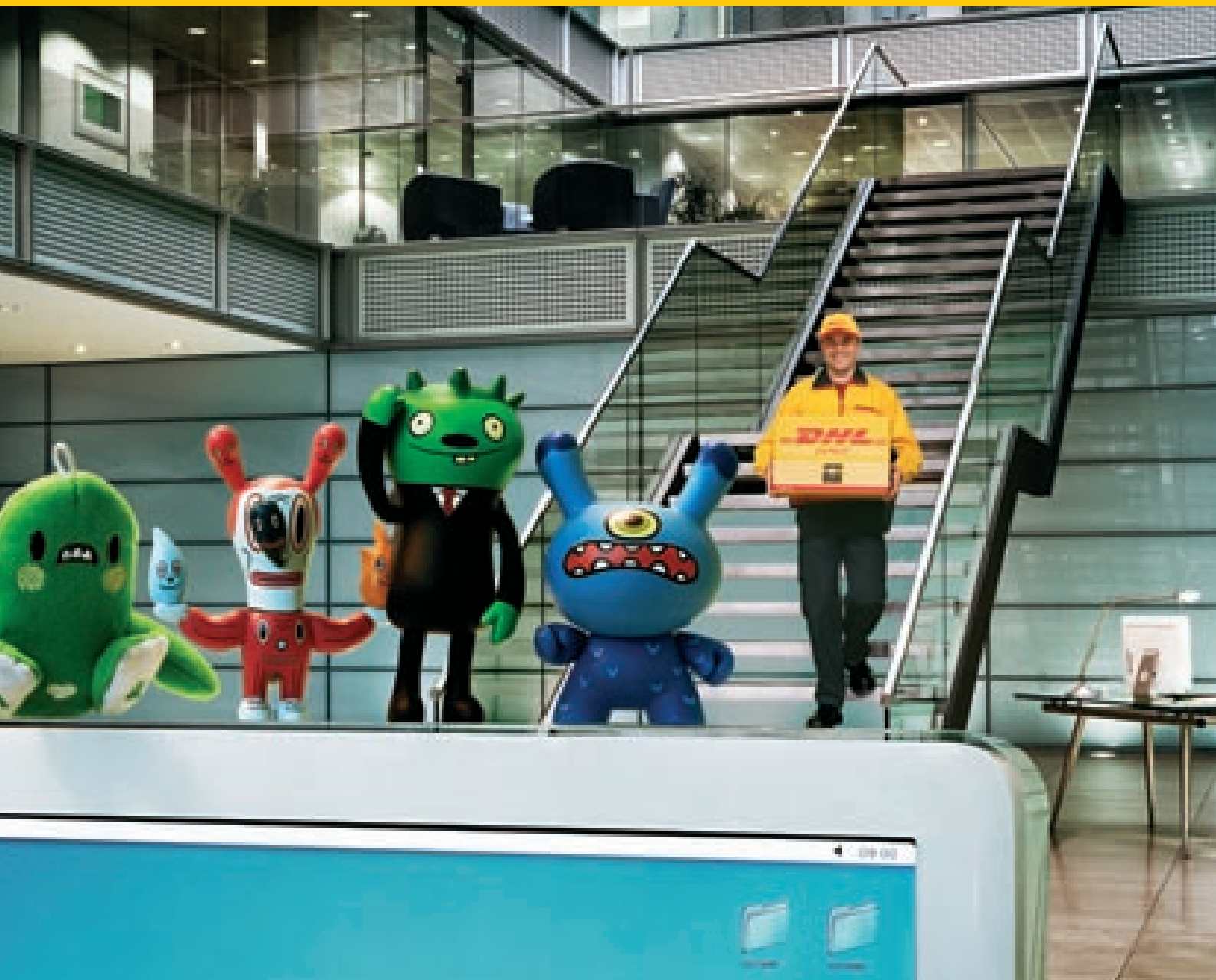
Six langues enseignées: allemand, anglais, espagnol, français, luxembourgeois et néerlandais, aux niveaux débutant et non débutant; treize enseignants spécialisés dans l'enseignement des langues étrangères aux adultes; vingt-deux cours offerts du lundi au vendredi entre 10h00 et 21h00 à raison de deux heures par cours; des bilans

de compétences établis à la fin de chaque semestre; cinq salles de classe et une médiathèque.

Le caractère multiculturel de la société luxembourgeoise rend incontournable des compétences en plusieurs langues. En effet, connaître des langues permet d'augmenter ses chances sur le marché de l'emploi, de mieux s'intégrer dans la société luxembourgeoise et de mieux communiquer avec son entourage. Afin de relever ce défi, le CLL offre un enseignement de qualité, dispensé par des enseignants qui suivent régulièrement des cours de formation continue et qui, pour la plupart, sont des locuteurs natifs.

Pour plus d'informations: www.cll.lu. ■

CE N'EST PAS LE DEMARRAGE DES DISQUES DURS QUI ANNONCE **9 HEURES** PARTOUT EN EUROPE.



C'est le sourire de M. Laporte qui réceptionne, des mains du coursier DHL, son nouveau matériel informatique, dans les délais convenus. En effet, DHL livre désormais vers plus de destinations européennes que n'importe qui d'autre, avant 9h et avant 12h. De plus, vous contrôlez en ligne quand votre envoi a été réceptionné et vous bénéficiez de la garantie de remboursement*. Son matériel informatique livré, M. Laporte, tout sourire, accède à nouveau à son réseau d'entreprise et à son agenda. Envie que vos clients commencent également la journée avec le sourire? Alors, surfez sur www.dhltime.com/lu pour obtenir de plus amples informations sur nos services TimeDefinite.

BY 9:00, BY 12:00, BY DHL.

Pour atteindre plus de destinations en Europe avant 9h et avant 12h,
appelez maintenant le +352 35 09 09 ou surfez sur www.dhltime.com/lu

* voir nos conditions de vente ou contacter DHL pour en savoir plus.

DHL
EXPRESS

Des coopérations techniques gagnantes



Vous souhaitez entrer dans un processus d'innovation et augmenter votre compétitivité pour faire face à la concurrence? Le transfert de technologies représente une façon d'y parvenir. Il consiste principalement en un transfert des connaissances systématiquement nécessaires à la fabrication d'un produit, à l'application d'un procédé ou à la prestation d'un service. Le transfert de technologies peut revêtir différentes formes selon l'étape à laquelle il est mis en place, l'objectif étant d'apporter une valeur ajoutée aux deux parties engagées, en concluant un partenariat de travail bilatéral.

■ **Pour les entreprises acquéreuses, les avantages sont multiples:**

- Le développement d'une technologie existante permet de

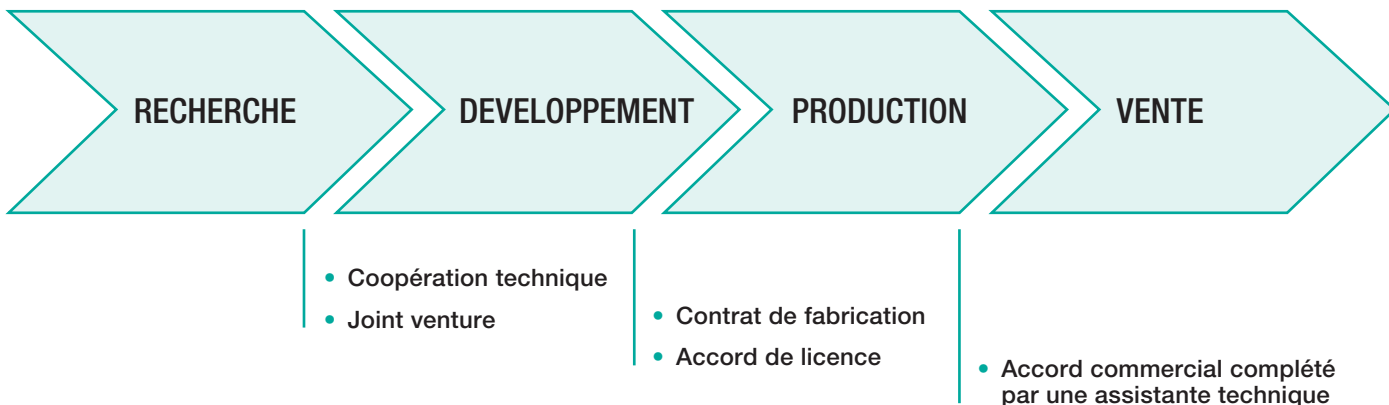
réaliser des économies importantes sur la technologie déjà mise au point. En effet, alors que le développement complet d'une solution technique par l'entreprise elle-même nécessite d'importants moyens financiers, techniques et humains, le transfert de technologies est une alternative à ces difficultés;

- Le transfert de technologies représente un gain de temps puisqu'il est plus rapide d'acquérir une technologie que de la développer soi-même;
- Le transfert de technologies donne un accès rapide à une technologie éprouvée qui serait autrement inaccessible en raison du monopole légal de la propriété intellectuelle.

■ **Plusieurs formes de coopérations techniques sont possibles:**

- L'accord de licence consiste en un transfert de certains droits du développeur d'une technologie à l'acquéreur, moyennant une contrepartie financière (montant fixe ou royalties)

- La **coopération technique** vise l'adaptation d'une technologie à une nouvelle application ou à un nouveau secteur, le développement d'une technologie correspondant à un nouveau besoin du marché, le co-développement d'un nouveau produit combinant l'expertise du développeur et les installations de production de l'acquéreur
- L'**accord commercial complété par une assistance technique**: il permet d'assurer l'installation de la technologie transférée, son démarrage efficace et sa maintenance
- Le **contrat de fabrication** (sous-traitance) peut comporter des transferts d'expertise, de savoir-faire, de technologie ou de formation
- La **joint-venture** implique la création de liens formalisés entre les entreprises, accompagnés du partage d'informations commerciales sensibles pour permettre le développement de nouveaux procédés ou produits.



■ Un correspondant local pour les entreprises luxembourgeoises:

Afin de vous aider dans vos démarches, le Centre Relay Innovation Luxembourg-Trier-Saar-

land, spécialiste du transfert de technologies, met à votre disposition son expertise et vous assiste lors des différentes étapes de votre coopération.

Grâce à son vaste réseau, il vous aide également à rechercher

les technologies spécifiques dont vous avez besoin pour innover, à promouvoir vos propres compétences technologiques et à entrer en contact avec des partenaires potentiels.

Pour toute information complémentaire, contactez:

Arnaud DUBAN, Luxinnovation GIE, tél.: 43 62 63-1, e-mail: arnaud.duban@luxinnovation.lu.

Consultez également le Marché des technologies, sur www.innovation.public.lu

Leonardo da Vinci

Appel national à propositions 2006 pour la mesure «**Mobilité**»

La Décision du Conseil du 26 avril 1999 établit la deuxième phase du programme d'action communautaire en matière de formation professionnelle Leonardo da Vinci (2002-2006). Leonardo da Vinci II a pour but de rehausser la qualité, l'innovation et la dimension européenne des systèmes et des pratiques de formation professionnelle au moyen d'une coopération transnationale.



d'entreprise, notamment en vue de créer de nouvelles possibilités d'emploi.

■ Critères de priorité:

Dans le cadre du présent appel à propositions, la priorité sera accordée aux projets faisant clairement état des éléments suivants:

- La préparation linguistique et culturelle;
- Les objectifs, le contenu et la durée du placement;
- L'encadrement pédagogique, les dispositifs de soutien et le tutorat;
- La validation des compétences acquises durant la période de formation.

■ La mesure «mobilité»:

Le présent appel à propositions concerne uniquement la mesure

«mobilité» du programme qui a pour objet de soutenir les projets transnationaux de placement ou d'échanges de personnes suivant une formation professionnelle. La mesure «mobilité» concerne plusieurs groupes cibles: les jeunes en formation initiale ou en voie d'insertion, les travailleurs, les étudiants de l'enseignement supérieur, les formateurs ou responsables des ressources humaines et de la formation, ainsi que les spécialistes en langues.

Des informations supplémentaires concernant la mesure «mobilité» figurent sur les pages web consacrées au Programme LEONARDO da VINCI II à l'adresse suivante:

http://europa.eu.int/comm/education/programmes/leonardo/new/leonardo2_fr.html

■ Qui peut présenter un projet?

L'accès au présent programme est ouvert à l'ensemble des organismes et institutions, publics et privés, intervenant dans les actions de formation professionnelle, notamment:



- les établissements, centres et organismes de formation professionnelle de tous les niveaux, y compris les universités;
- les centres et organismes de recherche;
- les entreprises;
- les organisations professionnelles;
- les partenaires sociaux;
- les collectivités et organismes territoriaux;
- les associations sans but lucratif, les organismes bénévoles et les

organisations non-gouvernementales.

■ Date limite de dépôt des candidatures:

Il s'agit d'un appel ouvert qui ne comporte pas de date limite pour la soumission des propositions de projet. Toutefois, les experts indépendants ne procèdent à une évaluation que tous les deux mois. De ce fait, la 1^{re} date limite pour la soumission des propositions de projet est fixée au 15 avril 2006.

■ Procédure de soumission:

Selon le groupe cible visé, les promoteurs sont invités à contacter les agences compétentes afin de prendre connaissance des critères d'éligibilité et des démarches à respecter. Les propositions sont à renvoyer à l'Agence Nationale LEONARDO da VINCI ou à l'agence technique Luxinnovation GIE.

(Communiqué de l'Agence Nationale LEONARDO da VINCI Lëtzebuerg) ■

Ferdinand Hein, Président du Conseil d'administration des Fours Hein et Pierre Thein, Directeur, se sont vus remettre le prix «Südback Trophy» en Allemagne pour leur nouvelle commande innovante «Touchmatic» développée sur leur gamme de fours professionnels

Pour les projets transnationaux de mobilité pour des personnes en formation initiale ou continue, diplômés récents non universitaires, travailleurs et formateurs:

FOPROGEST asbl, Agence Nationale LEONARDO da VINCI Lëtzebuerg,
Nathalie SCHIRTZ, tél.: 22 02 68, e-mail: agn@foprogest.lu

Pour les projets transnationaux de mobilité pour étudiants et diplômés universitaires ou de l'enseignement supérieur: Luxinnovation GIE, Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, Delphine DUSSAIN, tél.: 43 62 63-1,

e-mail: delphine.dussain@luxinnovation.lu

«Südback Trophy»

L'entreprise luxembourgeoise HEIN récompensée pour ses innovations technologiques



En octobre dernier, lors de la dernière édition de la Südback à Stuttgart, une des trois foires les plus importantes en Europe dans le domaine de la boulangerie/pâtisserie, l'entreprise HEIN s'est vue remettre le prix «Südback Trophy» pour sa nouvelle commande innovante «Touchmatic» développée sur toute sa gamme de fours professionnels.

Depuis plus d'un siècle, HEIN développe, produit et commer-

cialise des fours à usage professionnel destinés au secteur de la boulangerie/pâtisserie (annulaires à soles fixes ou mobiles, cyclothermes, électriques ou rotatifs). Présent sur les cinq continents, HEIN occupe une position de leader dans les pays du BENELUX.

La société, entreprise privée à capital familial, a été fondée en 1882 par Nicolas Hein. Partant de l'idée de base de construire des fours à pains performants pour paysans, les fours HEIN ont rapi-

dement connu un énorme succès auprès des boulangers et ont été exportés dans les pays voisins. Mais c'est surtout grâce à l'invention, dans les années cinquante, du premier four à chariot que la société a connu un succès mondial, faisant de la petite serrurerie artisanale une vraie entreprise de taille moyenne à réputation mondiale.

Aujourd'hui c'est avec «Touchmatic» que HEIN fait une nouvelle fois preuve de sa capacité

d'innovation. Cette commande multifonction permet une manipulation facile et structurée des fours.

Les réglages des processus de cuisson intègrent de nouvelles technologies telles que le Softair qui permet, entre autres, la régulation optimale de la vitesse de l'air de cuisson et de la fréquence de vitesse du chariot de cuisson. En ce qui concerne le contrôle de la qualité, de nouvelles fonctions d'impression des statistiques de

cuisson ont été développées (température, temps, erreurs). Depuis 2000, HEIN a mis sur le marché d'importantes innovations technologiques supportées par le régime d'encouragement à la R&D du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et accompagnées par Luxinnovation (Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche). Pour plus d'informations: www.hein.lu et www.luxinnovation.lu. ■

FP6

Launching of the 6th IST Call for Proposals within FP6



The European Commission published the 6th Call for Proposals concerning Information Society Technologies (IST), within the 6th European Framework Programme for Research and Technological Development (FP6). With an indicative budget that amounts to EUR 140.000.000, this call will be close on April 25. It deals with multidisciplinary topics that have not already been covered by FP6, such as:

■ **Advanced robotics:**

The objective is to address the paradigm shift of robotic equipments from a specific industrial technology to a broad enabler for products and services that are entering the home market. Indicative budget: EUR 37.000.000.

■ **Ambient assisted living (AAL) for the ageing society:**

The aim is to extend the time during which elderly people can live independently in their environment with the support of Information and Communication Technologies (ICTs). Indicative budget: EUR 40.000.000.

■ **Search engines for audio-visual content:**

The goals are to provide advanced solutions for organising, searching and accessing large-scale audio-visual content and objects. Indicative budget: EUR 30.000.000.

■ **Accompanying actions in support of participation in community ICT research:**

The objective is to encourage the participation in Community

ICT research of all types of organisations, with a special focus on SMEs and newcomers, including organisations from New Member States, Associated Candidate Countries and INCO countries. Indicative budget: EUR 3.000.000.

■ **International cooperation:**

This aims to establish privileged partnerships with countries in which there is mutual interest in jointly addressing important technological issues. Indicative budget: EUR 30.000.000.

Thanks to its role of FP6 National Contact Point, Luxinnovation (National Agency for Innovation and Research) provides a customized support in setting up FP6 projects as well as accompanying participants to find international partners. ■

Download all necessary documents on www.innovation.public.lu (Calls > FP6) or contact:
Jean-Michel LUDWIG, Luxinnovation GIE, tél.: 43 62 63-1, e-mail: jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu

Nouvelle parution

La nouvelle édition luxembourgeoise du rapport «**European TrendChart on Innovation**» vient de paraître



Le «European TrendChart on Innovation in Europe» est un outil instauré par la Commission européenne en 2000 à destination des acteurs de l'innovation des différents pays membres de l'Union européenne.

Son objectif est de mettre à leur disposition des statistiques

régulièrement mises à jour, des informations sur les performances et tendances de l'Union européenne en terme d'innovation, et de favoriser ainsi l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de l'innovation. Dans le cadre de son rôle de correspondant luxembourgeois du programme «European TrendChart on Innovation», Luxinnovation a rédigé en 2005 un rapport national qui vient d'être rendu officiel. Ce rapport, dont la structure est commune à l'ensemble des pays afin de rendre possible une comparaison, com-

pile l'ensemble des mesures favorisant l'innovation telles que les subventions à la R&D et à l'innovation, la protection de la propriété intellectuelle, la sensibilisation à l'innovation, le transfert de technologies, le management de l'innovation ... Le rapport 2005 relate notamment la mise en page d'un programme en faveur des techniques de gestion de l'innovation (IMT), la modernisation des instruments de la SNCI, ou la création d'une nouvelle structure d'accueil pour entreprises innovantes au Luxembourg. ■

Téléchargez le rapport directement sur www.innovation.public.lu (Rubrique Publications/Rapports).
Pour toute information contactez: Delphine DUSSAIN, Luxinnovation GIE,
tél.: 43 62 63-1, e-mail: delphine.dussain@luxinnovation.lu

6^e PCRD

ETI Secure-Force: promouvoir la participation des PME au 6^e PCRD



Janvier 2006 a marqué l'entrée en vigueur du projet ETI Secure-Force, financé par la Commission européenne sous le programme «recherche et innovation» du 6^e PCRD (Programme-

Cadre européen de Recherche et Développement). L'objectif du projet et de ses 23 partenaires issus de 14 pays européens (dont Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche au Luxembourg) est de promouvoir la participation des PME dans des projets de recherche existants ou futurs de dimen-

sion européenne, dans le cadre des 6^e et 7^e PCRD.

Ciblé sur des PME actives dans le domaine de la sécurité, particulièrement dans les NTIC, ce projet d'une durée de trois ans contribuera également à réduire la fragmentation existante entre les activités de recherche et leur mise en application au niveau des entreprises.

■ Introduire les PME dans de grands projets de R&D:

Concrètement, la démarche de chacun des partenaires impliqués dans ce consortium sera d'identifier les PME ayant le potentiel technologique et la volonté de participer à des projets transnationaux; de les former aux principes et procédures liés à la participation dans ces projets et de les introduire auprès des universités, centres de recherche et grandes industries qui coordonnent les recherches en matière de NTIC.

Cette introduction auprès des grands donneurs d'ordres ne pourra se faire sans une étude approfondie

de leurs préoccupations liées à l'intégration d'une PME inconnue dans un projet de R&D stratégique.

■ Des partenaires complémentaires:

Outre la diversité sur le plan géographique, la force de ce projet repose sur un partenariat d'organisations publiques ou parapubliques et de consultants privés. Chacun pourra apporter sa vision, partager ses méthodes de travail et expériences, pour que la participation des PME dans les projets communautaires soit un succès tant sur le plan quantitatif que qualitatif. ■

Pour plus d'informations, contactez:
Jean-Michel LUDWIG, Luxinnovation GIE,
tél.: 43 62 63-1,
e-mail: jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu
et www.secure-force.org



ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX

Les membres de l'ALCOMFI
au service des petites
et moyennes entreprises
et des professions libérales.

Visitez notre nouveau site
www.ALCOMFI.lu

ALCOMFI ASBL • BP 477
L-2014 Luxembourg

Comité Economique et Social de la Grande Région

Luxinnovation et trois partenaires mènent une **étude sur les clusters** dans la Grande Région

Luxinnovation a été sélectionnée par le Comité Economique et Social de la Grande Région pour élaborer une étude approfondie des «clusters dans la Grande Région», en collaboration avec trois autres institutions: Inmit (Institut für Mittelstandsökonomie, rattaché à l'Université de Trèves): institut de recherche universitaire en matière de PME; Info-Institut (Institut für Organisationsentwicklung und Unternehmenspolitik de l'Université des sciences appliquées de

Saarland): institut de recherche universitaire en matière d'emploi et d'économie régionale et MERIT (Maastricht Economic Research Institute on Innovation and Technology de l'Université de Maastricht): institut de recherche universitaire en matière de technologie et d'innovation.

Cette étude permettra d'identifier les clusters existants dans la Grande Région ainsi que de déterminer leur impact sur la croissance, l'emploi et l'innovation. Par ailleurs, il s'agira, d'une manière



plus approfondie, d'analyser les obstacles au développement des clusters transnationaux. Enfin, l'étude visera à proposer des mesures de soutien aux clusters présentant des perspectives d'avenir intéressantes dans la Grande Région.



Les résultats de cette étude, initiée en décembre 2005, devraient être présentés au Comité Economique et Social de la Grande Région en avril 2006. ■

Pour plus d'informations: Sophie WILMET,
Luxinnovation GIE, tél.: 43 62 63-1,
e-mail: sophie.wilmet@luxinnovation.lu

8 février 2006

Le CRP Henri Tudor certifié ISO 9001: 2000



François Biltgen, Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Claude Wehenkel, Administrateur délégué du CRP Henri Tudor, Jean de la Hamette, Président du Conseil d'Administration du CRP Henri Tudor, Stefan Zerwes, Directeur d'ESCEM et Yves Collet, Responsable qualité du CRP Henri Tudor

Le CRP Henri Tudor a récemment reçu des mains de Stefan Zerwes, directeur d'ESCEM (TÜV Cert) et en présence du Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, François Biltgen, le certificat ISO 9001: 2000 pour la réalisation, la conduite et le pilotage de projets de recherche, de développement et d'innovation (RDI).

Ce certificat signifie que des organismes reconnus comme le TÜV Rheinland et l'ESCEM certifient que le CRP Henri Tudor a mis en place un système de qualité (Quality Management System – QMS) conforme à la norme ISO 9001: 2000. Le CRP Henri Tudor est ainsi un des premiers centres de recherche publics européens à recevoir ce certificat de qualité pour l'ensemble de ses activités de recherche et d'innovation.

Le Centre a mis en place à partir de 1993 un système de qualité reposant sur trois piliers:

- la satisfaction des clients et partenaires: des enquêtes de satisfaction clients sont organisées depuis 2000 tous les ans auprès des clients/partenaires du Centre;
- la motivation et les compétences des collaborateurs (en œuvre depuis 1990);
- l'efficacité du processus métier, en l'occurrence du projet RDI, de l'idée jusqu'à la valorisation des résultats (depuis 1998).

Le système de qualité s'inscrit dans le tryptique «Quality, Transparency, Accountability» qui est une obligation pour tout établissement public et une nécessité en particulier pour le Centre Henri Tudor qui a fait depuis le début du partenariat son principe fondateur. Le système de qualité s'inscrit aussi dans le nouveau contrat entre le Gouvernement et le CRP Henri Tudor qui repose sur un plan de développement pluriannuel, en l'occurrence le «Quatrième Plan

de Développement, 2004-2007» et la production d'indicateurs de performance.

Depuis des années, le CRP Henri Tudor s'engage concrètement pour la qualité dans les entreprises: création du Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité (MLQ) qui est une spin-off du CRP Henri Tudor, organisation des conférences «Vers l'Excellence Industrielle» ainsi que des Journées de la Qualité, qualité du logiciel et des services informatiques dans le cadre du réseau SPIRAL, organisation de formations SITec sur la gestion de projet s'adressant aux cadres, définition de projets RDI dans le domaine de la gestion de projet en partenariat avec les entreprises luxembourgeoises. La version 1994 ne convenait pas à une entreprise de production immatérielle telle que le CRP Henri Tudor, contrairement à la version 2000 qui est compatible avec le métier de RDI.

Le certificat couvre plus de 90 % des activités du Centre. Rappelons que le CRP Henri Tudor dispose également d'autres certifications: le laboratoire d'essais des matériaux et l'unité de métrologie sont accrédités ISO-CEN 17025 (depuis 1999) et l'incubateur high-tech Technoport possède la licence européenne de qualité (EC-BIC) depuis 2003. Fin 2006, le système qualité du Centre couvrira 100 % des activités du Centre. Pour plus d'informations: www.tudor.lu. ■

Du nouveau dans le parcours de plan d'affaires

Ce mercredi 1^{er} février 2006 le réseau interrégional 1, 2, 3, GO a organisé à Liège en Belgique (Château de Colonster) en collaboration avec l'Interface d'Entreprises de l'Université de Liège (Service de Valorisation et de Transfert de Technologie de l'Université) et les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région, la première rencontre interrégionale entre coaches et créateurs d'entreprise de l'édition 2005-2006.

Plus de 150 personnes ont pris part à cette manifestation ouverte par Bernard Rentier, recteur de l'Université de Liège. Ce dernier a insisté sur le partenariat entre l'Interface et 1, 2, 3, GO poursuivant l'objectif commun de promouvoir la création d'entreprises innovantes. Une collaboration marquée par un exemple concret avec la spin-off «Pépité» émergée de l'Interface et accompagnée parallèlement par les coaches du réseau 1, 2, 3, GO.

La soirée a été marquée par de nombreux temps forts, dont on retiendra des témoignages de créateurs et coaches issus de la Grande Région, ainsi que la collaboration toujours plus étroite entre 1, 2, 3, GO et le concours national belge de l'Entrepreneur «Enterprize». Le parcours 1, 2, 3, GO assure le coaching des candidats lors de la rédaction du plan d'affaires tandis qu'«Enterprize» offre des formations et des prix importants pouvant couvrir une grande partie des besoins des jeunes entreprises. De plus, les projets belges francophones inscrits au parcours interrégional 1, 2, 3, GO participent également au concours Enterprize.



Dans le cadre d'un «Speed-Coaching» les futurs entrepreneurs ont présenté leur projet de création d'entreprise à un coach avant de bénéficier d'un feedback de ce même expert

Manager d'Enterprize, Evelyne Heyvaert, a d'ailleurs profité de la manifestation pour annoncer officiellement, le lancement de la 4^e édition du concours national belge «Enterprize».

Pierre l'Hœst, CEO de l'entreprise liégeoise «EVS» est intervenu rappelant les étapes clés de son entreprise spécialisée dans le ralenti TV. Pierre l'Hœst a généreusement partagé son expérience encourageant les jeunes entrepreneurs à croire en

leurs projets et à continuer à se battre.

Le Château de Colonster à Liège a été le théâtre d'une rencontre riche en nouveautés. En effet, Alexandre Codran, Administrateur délégué de Business Initiative asbl, l'association qui gère le réseau interrégional 1, 2, 3, GO, a annoncé dans ce magnifique décor la création d'une nouvelle prime de lancement destinée aux lauréats d'1, 2, 3, GO qui créeront leur entreprise dans les quatre mois



Rachel Gaessler (à d.) et Evelyne Heyvaert, respectivement manager du réseau 1, 2, 3, GO et manager du concours «Enterprize» ont détaillé la collaboration des deux initiatives qui offrent chacune des spécificités propres et complémentaires



Alexandre Codran, Administrateur délégué de Business Initiative asbl, a annoncé la création d'une nouvelle prime de lancement destinée aux lauréats d'1, 2, 3, GO



qui suivent la remise de prix. Une enveloppe annuelle de 70.000 € sera répartie entre les lauréats retenus par un comité de sélection.

Les bénéficiaires de ce soutien s'engageront à rembourser,

après trois ans, les sommes perçues afin qu'elles puissent être mises à la disposition de nouvelles start-up. Une bonne nouvelle qui ne manquera pas de ravir les jeunes sociétés à la recherche d'un

soutien financier pour leurs activités!

Avant le début de la soirée, 18 futurs entrepreneurs avaient pu tester leurs projets lors d'un «Speed-Coaching» interrégional. Le principe était simple. Chaque porteur disposait de dix minutes pour présenter son concept à un coach avant de bénéficier d'un feed-back de ce même expert. L'exercice a pu être renouvelé auprès de deux autres coaches. Au total, pas moins de 54 rendez-vous ont pu être planifiés. La soirée s'est prolongée autour d'un cocktail au cours duquel coaches et entrepreneurs ont eu l'occasion d'approfondir les thèmes abordés et de multiplier leurs contacts. Pour plus d'informations: www.123go-networking.org.



Séminaire

Création et Reprise d'Entreprise

de la Fondation des Universitaires
en Sciences Economiques

«**FUSE – Esprit d'Entreprise**»

les **24 et 25 mars 2006**

Informations et inscriptions: www.fuse.lu



en collaboration avec
la Fiduciaire Weber & Bontemps
et la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg



Faites accorder votre réseau par des spécialistes !

TÉLÉCOMMUNICATION

TÉLÉINFORMATIQUE

SYSTÈMES D'ALARME

Les entreprises membres de la FLETTA sont les spécialistes pour l'étude, le montage, la mise en service, la maintenance et le dépannage de vos installations de télécommunication, de transmission de données et de systèmes d'alarme et de sécurité.

Engagement, professionnalisme et savoir-faire sont les principaux atouts des membres de la FLETTA, dont le personnel qualifié est garant d'un très haut niveau de service.



Fédération Luxembourgeoise des
Entreprises en Télécommunication,
Téléinformatique et Systèmes d'Alarme

2, Circuit de la Foire Internationale | L-1347 Luxembourg-Kirchberg | Adresse Postale : BP 1604 | L-1016 Luxembourg | Tél.: 42 45 11-1 | Fax: 42 45 25 | Email : info@fletta.lu | www.fletta.lu

A+P KIEFFER OMNITEC ■ ALPHA SECHERHEET SA ■ AVAYA SARL ■ BARA TECHNOLOGY SA ■ BESSER SA ■ BRINK'S SECURITY LUXEMBOURG S.A. ■ C.T.T.L. SA ■ CODITEL S.A. ■ CEL-COMPTOIR ELECTROTECHNIQUE LUXEMBOURGEOIS ■ COMPUTERSYSTEMS ■ ELCOM SARL ■ ELECTRO SECURITY SARL ■ ELECTROMIND SA ■ ELTRONA-INTERDIFFUSION ■ EMTRONIX SARL ■ FIS, FIRE INSTALLATION SERVICES SARL ■ GETRONICS BELGIUM SA ■ GROUP 4 FALK TECHNOLOGIES LUXEMBOURG SA ■ HIGH-TECH IMP-EX LORIS MARIOTTO SARL ■ KESS PIERRE ET FILS SA ■ KONSBRUCK JEAN ■ LAN EXPERT SA ■ LUSCHUSTER COMMUNICATION - ANC. MUYLE RESEAUX ■ MANNELLI ELECTRONICS SA ■ NEXTIRAONE ■ NOUVELLE LUXELEC SA ■ NTS SARL ■ OMNISECURITY S.A. ■ OPTEC SA ■ PHILIPS LUXEMBOURG PROFESSIONAL SYSTEMS SA ■ PREVENTION & SYSTEMS ■ REUTERS SA ■ SCHUTZ & WAGNER SA ■ SIEMENS SA ■ SIMAC SA ■ SKYCOM SARL ■ SYNERGIE OF TECHNOLOGY ■ TELEPHONIE SA ■ TELICSE SARL ■ TELINDUS SA ■ TENOVIS SA ■ WEBER JEAN-CLAUDE SARL

Créateurs d'entreprise innovante

Bénéficiez de l'aide d'1,2,3,GO

- Coaching gratuit dans l'élaboration du plan d'affaires
- Récompenses aux meilleurs plans d'affaires
- Primes de lancement jusqu'à 70 000 €



Informations et inscription sur

www.123go-networking.org

Confidentialité et respect de la propriété intellectuelle.



Organisé par:



Avec le soutien de:



Groupe Ciments Luxembourgeois | Husky | Interfiduciaire | Primesphere S.A. | SES Global | Siemens S.A.





Une méthode simple pour optimiser votre participation aux foires internationales!

Participez avec nous! Prochain rendez-vous:



BEFORE



DURING



AFTER



« b2fair, un moyen de choix pour étendre vos réseaux de partenariat au niveau international... »

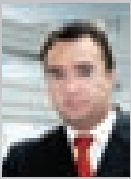
S.E.M. Jeannot Krecké,
Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur



3 étapes-clés afin de réussir votre préparation à une foire ou salon spécialisé à l'étranger Nous apportons de la valeur ajoutée à vos rendez-vous d'affaires

L'EIC et les événements de matchmaking

Depuis sa création en 1987, l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI a connu un véritable succès dans de nombreux événements qu'il a organisés dans le but d'assister les entreprises luxembourgeoises dans leur volonté de s'établir et de se développer à l'international. Les multiples salons de coopération qui ont eu lieu à l'étranger, les forums économiques spécifiques qui ont été tenus à Luxembourg, de même que les activités de matchmaking menées sur différents sites à travers l'Europe, ont enrichi sa panoplie d'activités proposée aux entreprises luxembourgeoises.



«En 2006, nous participerons pour la première fois au stand collectif luxembourgeois, ce qui nous permettra non seulement de présenter nos produits et services, mais également d'optimiser notre présence dans le cadre de l'évènement « b2fair », ce projet étant la raison initiale de notre participation en tant qu'exposant.»

Guy PUTZ
Directeur, Imatec S. à r. l. Luxembourg



« b2fair was a good opportunity – especially for a smaller company like ours – to take part in the Hannover Messe without spending a lot of money »

Andela STEFFLOVA
Business Manager, ComWa s. r. o., République tchèque

B2Fair: La combinaison parfaite

Le concept « b2fair » combine salons internationaux et échanges de coopération préparés au préalable. Ce service complémentaire permettra d'optimiser la participation à une foire tant pour les exposants que pour les visiteurs en organisant des rencontres bilatérales planifiées au préalable entre visiteurs / exposants, entre visiteurs / visiteurs ainsi qu'entre exposants / exposants sur base des profils de coopération définis et analysés soigneusement à l'avance.



« b2fair brachte uns wertvolle Kontakte, aus denen sich bereits zwei konkrete Geschäftsbeziehungen ergaben. Unser slowakischer Partner hat uns kürzlich besucht. B2fair: jederzeit gerne wieder! »

Bernhard TRAUBE
Geschäftsführer, Alfred Bolz Gerätebau GmbH, Allemagne

**Kooperationsbörse
+ b2fair Matchmaking Event**

Mehr erreichen: Die Kooperationsbörse im Global Business Forum.

**Business Cooperation Exchange
+ b2fair Matchmaking Event**

24.–28. April 2006

La Foire d'Hanovre: la plus grande foire du monde de l'industrie

Se déroulant tous les ans, la Foire d'Hanovre offre une plate-forme unique pour les entreprises intéressées au secteur industriel. Chaque année la « Hannover Messe » réunit près de 200.000 visiteurs professionnels et plus de 6.000 exposants internationaux sur une surface d'exposition d'environ 210.000 m².

Pour tenir compte de l'évolution technologique continue, ce salon international se subdivise en 10 sous-salons spécialisés:

Interkama

Factory Automation

Industrial Building Automation

Energy

Pipeline Technology

Subcontracting

Digital Factory

Industrial Facility Management & Services

Micro Technology

Research & Technology

www.hannovermesse.de



S.E.M. Jeannot Krecké,
Ministre de l'Economie
et du Commerce Extérieur

Mot de Bienvenue du Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur du Grand-Duché de Luxembourg

Il y a un an, l'énorme succès de l'événement de matchmaking « b2fair » qui s'est déroulé à la Foire de Hanovre m'a permis d'être optimiste sur le résultat de sa reconduction en 2006. Sans aucun doute, la diversité géographique des participants issus de divers secteurs d'activité, et le nombre de rendez-vous ayant eu lieu témoignent de la qualité d'organisation de cet événement et démontrent l'intérêt croissant des entreprises pour cette plate-forme de contacts.

En tant qu'outil indépendant, le matchmaking a longtemps été une des méthodes les plus puissantes et attrayantes pour les entreprises désireuses de s'internationaliser en recherchant des fournisseurs, des clients et des partenaires commerciaux au niveau mondial. Le concept « b2fair » qui lie le matchmaking avec un salon professionnel sectoriel au niveau industriel n'accroît pas seulement le nombre, le but et la qualité des participants de façon considérable, mais offre également une excellente opportunité aux entreprises participantes de s'informer sur les nouvelles tendances technologiques ainsi que d'apprendre et de partager leur savoir-faire.

L'an dernier, plus de 500 entreprises ont participé au « b2fair » à la Foire de Hanovre. Plus de 3 500 rendez-vous ont eu lieu entre des entreprises originaires d'Europe, des Etats-Unis ainsi que du continent asiatique. Dans un contexte traditionnel, trouver les bons partenaires, clients ou producteurs via les méthodes normales nécessite plusieurs mois d'efforts et engendre également des frais de marketing et d'administration considérables.

En terme de frais, le « b2fair » constitue une opportunité intéressante, car il permet à une entreprise d'atteindre ses objectifs de pénétration des marchés étrangers en améliorant sa notoriété internationale, en confiant ses activités de production au bon sous-traitant ou encore en trouvant un fournisseur de qualité. Selon nos entreprises, il est certain que le « b2fair » ouvre de nouveaux horizons pour promouvoir leur production locale sur les marchés étrangers et garantit un bon moyen de coopérer à l'échelle européenne et mondiale.

J'encourage donc fortement les entreprises, et surtout les PME aux moyens plus modestes, désireuses d'étendre leurs réseaux de partenariat au niveau international à considérer l'événement de matchmaking « b2fair » comme étant un moyen de choix pour atteindre cet objectif.

Dans l'attente de vous rencontrer très prochainement sur la plate-forme du « b2fair » à Hanovre, je vous souhaite à toutes et à tous bonne chance dans vos efforts d'internationalisation.

Jeannot Krecké

GET NEW TECHNOLOGY FIRST
24. - 28. APRIL 2006



La Foire d'Hanovre et le concept «b2fair» nés pour s'entendre

Cette année, l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce organise, en étroite collaboration avec la Deutsche Messe AG, l'EIC de Stuttgart et une quarantaine de partenaires internationaux, pour la deuxième fois consécutive l'événement de matchmaking « b2fair » en tant que partie intégrante de la Foire d'Hanovre qui se déroulera du 24 au 28 avril 2006 à Hanovre en Allemagne.

B2fair: L'édition 2005

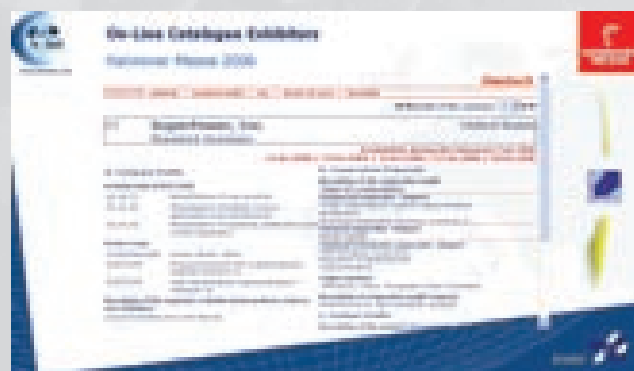
Déjà mis en place en avril 2005 à la foire d'Hanovre, le concept « b2fair » a été couronné par un succès indéniable ayant regroupé plus de **500 entreprises (800 participants)** venues de **39 pays différents. Plus de 3500 rendez-vous** ont été organisés pour les participants en recherche de tous types de partenariats. Le concept unique du b2fair est basé sur la satisfaction des entreprises participantes qui sont assistées et guidées par le réseau des EIC dès leur inscription jusqu'à leur participation à la manifestation et offre un véritable suivi après l'événement dans le soutien des partenariats qui ont été créés.

b2fair: Les avantages

Les avantages offerts par le concept « b2fair » sont rendus possibles grâce à l'immense professionnalisme d'un réseau d'acteurs économiques professionnels qui se réunissent pour offrir de la valeur ajoutée garantie à leurs entreprises locales partout en Europe et dans le monde entier. En outre, de nombreux workshops, conférences et autres séminaires sont organisés autour des nouvelles avancées technologiques, des bonnes pratiques à adopter et des opportunités d'affaires locales.

L'évènement « b2fair » propose de nombreux avantages:

- un gain de temps grâce à la planification de vos rendez-vous avant la manifestation
- la possibilité d'organiser des rendez-vous avec des visiteurs dont la présence n'est pas connue lors d'une participation « traditionnelle » à une foire ou salon
- des excellents résultats garantis par la présence d'entreprises hautement qualifiées
- des informations pointues fournies sur les participants
- de nombreux services complémentaires tels que l'hébergement et l'accompagnement des entreprises
- un échange d'information et de savoir-faire sur la pratique des affaires sur les marchés étrangers
- une action de suivi à travers l'Europe et dans le monde entier également après le salon.



b2fair 2006: Inscrivez-vous maintenant!

La Foire d'Hanovre ainsi que la bourse de contacts « b2fair » auront lieu du **24 au 28 avril 2006**. Dès aujourd'hui, vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne à partir du site web www.b2fair.com. De nombreux profils de coopération d'entreprises de différents pays peuvent déjà y être consultés.

www.b2fair.com



« En 2005, l'initiative « b2fair » a largement dépassé les attentes de toutes les parties concernées. Les entreprises, qui en plus d'avoir eu de nombreux rendez-vous sur mesure, ont surtout apprécié la qualité des négociations, dont en moyenne près de 75% seraient absolument à poursuivre. »

Sabrina Sagramola,
Gérante de l'EIC et Coordinatrice du projet
« b2fair – Hannover Messe »

Pour de plus amples informations sur l'évènement b2fair et / ou pour toute question complémentaire relative aux conditions de participation:

Unité de coordination «b2fair» auprès de:

Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi

Tél.: 42 39 39 334 / 377 Fax: 43 83 26

b2fair@cc.lu

Personnes de contact:

Mme Sabrina Sagramola / M. Vladimirs Lazarevs



Prévisions favorables

des chefs d'entreprises

pour le 2^e trimestre 2006

La Chambre de Commerce et le STATEC viennent de publier les résultats de l'enquête de conjoncture dans le commerce et les services du mois de janvier 2006.

Menée trimestriellement auprès des plus grandes entreprises des branches du commerce de détail (alimentaire et non alimentaire, automobiles et réparation automobile, grandes surfaces) et des autres services (hôtellerie et restauration, transports, communications, activités immobilières, location sans opérateur, recherche et développement, services fournis principalement aux entreprises), elle permet de disposer dans des délais très brefs d'indicateurs pertinents sur l'évolution d'un secteur qui représente une part importante de l'activité économique et de l'emploi au Luxembourg.

Les résultats commentés ne tiennent ni compte de l'inégalité des jours ouvrables, ni des effets saisonniers. Les résultats ne peuvent être purifiés de ces derniers qu'après au moins trois années complètes.

■ Situation actuelle ...

Selon l'avis des dirigeants des entreprises du commerce de détail, le chiffre d'affaires devrait légèrement augmenter au premier trimestre 2006 par rapport au dernier trimestre 2005. Entre ces deux périodes, la situation de l'emploi au sein des entreprises semble s'améliorer, tandis que les prix de vente devraient évoluer vers la hausse. Sept entreprises sur dix du secteur jugent que leur activité est limitée par un ou



plusieurs facteurs: l'insuffisance de la demande et le manque d'espace et/ou d'équipement en sont les causes principales.

Dans les autres services, les chefs d'entreprise estiment que leur chiffre d'affaires va se dégrader entre le dernier trimestre 2005 et le premier trimestre 2006. Cependant, les prévisions concernant la création d'emploi se sont améliorées. L'impact de l'environnement économique général sur les entreprises reste à peu près le même en comparaison avec le trimestre précédent et a un léger impact positif sur l'activité des entreprises.

Quelque 35 % des entreprises ne se sentent gênés par aucun facteur limitatif.

Les autres entreprises considèrent surtout qu'il y a un manque de main-d'œuvre, des contraintes financières et d'autres facteurs tels que les prix énergétiques élevés qui gênent l'activité.

■ Appréciation sur le trimestre à venir ...

Dans le commerce de détail, le chiffre d'affaires au cours du trimestre à venir devrait augmenter, sans pourtant que cela n'entraîne d'effet significatif sur l'emploi. La



ÉCONOMIE

confiance dans l'environnement général dans ce secteur s'améliore timidement, mais reste globalement assez faible.

Dans le secteur des services, les chefs d'entreprises sont relativement optimistes. Le chiffre d'affaires devrait évoluer très favora-

blement au cours du trimestre à venir, avec cependant un effet mitigé sur l'emploi. La confiance des chefs d'entreprises du secteur des services se situe globalement à un niveau plus élevé que celui des chefs d'entreprises du secteur du commerce de détail.

Les résultats détaillés (par branche et séries historiques) des enquêtes, des notes méthodologiques et les questionnaires respectifs peuvent être consultés sur Internet à l'adresse suivante: www.cc.lu.

Commerce de détail

Avis des chefs d'entreprise sur ...	Trimestre en cours par rapport au trimestre précédent (octobre 2005)	Trimestre en cours par rapport au trimestre précédent (janvier 2006)	Trimestre à venir par rapport au trimestre en cours (janvier 2006)
l'évolution du chiffre d'affaires de leur entreprise	- 2	4	12
l'évolution de l'emploi de leur entreprise	-14	3	4
l'influence de l'environnement général sur leur entreprise	- 12	- 3	-1
l'évolution des commandes auprès de leurs fournisseurs de leur entreprise	- 2	12	

Facteurs limitant l'activité des entreprises ... en octobre 2005

	en octobre 2005	en janvier 2006
aucun	n.d.	30
insuffisance de la demande	n.d.	30
manque de main-d'œuvre	n.d.	4
manque d'espace et/ou d'équipement	n.d.	27
contraintes financières	n.d.	5
autres	n.d.	4

Autres services

Avis des chefs d'entreprise sur ...	Trimestre en cours par rapport au trimestre précédent (octobre 2005)	Trimestre en cours par rapport au trimestre précédent (janvier 2006)	Trimestre à venir par rapport au trimestre en cours (janvier 2006)
l'évolution du chiffre d'affaires de leur entreprise	26	- 10	20
l'évolution de l'emploi de leur entreprise	19	32	24
l'influence de l'environnement général sur leur entreprise	8	5	12

Facteurs limitant l'activité des entreprises ... en octobre 2005

	en octobre 2005	en janvier 2006
aucun	36	35
insuffisance de la demande	10	9
manque de main-d'œuvre	9	12
manque d'espace et/ou d'équipement	9	6
contraintes financières	12	12
autres	24	26

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez contacter M. Carlo THELEN (Chambre de Commerce/Département économique), tél.: 42 39 39-351 ou M. Frank HANSEN (STATEC/Unité: Statistiques à court terme), tél.: 478-4235.

Maintien d'un **rythme de croissance** du PIB de 4,5 % en 2005

L'année 2004 avait été marquée par une reprise assez nette de l'activité au Luxembourg. La plupart des indicateurs disponibles pour 2005 tablent sur une poursuite de cette reprise. Les données pour le second semestre 2005, complètes ou partielles, confirment le renforcement général de l'activité. Ainsi, la croissance estimée du PIB en volume de 4,5 % pour 2005 est semblable à celle de 2004. Plus d'incertitudes entourent 2006, qui pourrait connaître un léger ralentissement, sans rompre avec le dynamisme en place depuis 2004.

Tels sont les faits saillants de la Note de Conjoncture n° 3-2005, que le STATEC vient de publier. La conjoncture internationale, l'évolution récente des principales branches d'activité, l'inflation, les salaires, les relations économiques extérieures, le marché du travail et les prévisions macroéconomiques y sont traités en détail. Cette Note comporte en outre plusieurs encadrés qui laissent la place à des analyses (ou des notes méthodologiques) sur des thèmes tels que la confiance des consommateurs, la nouvelle pondération de l'indice des prix à la consommation, les hausses de tarifs publics, la problématique des emplois fictifs ou encore le chômage dans la Grande Région.

■ **Activité par branches**

Le fait-clé est la très bonne tenue du secteur financier luxembourgeois. D'une part, il profite de la hausse globale des marchés financiers, qui renforce les activités d'intermédiation financière. D'autre part, il a su s'adapter aux modifi-

cations de l'environnement fiscal et juridique, en développant de nouveaux produits et des synergies au sein du triptyque Banques/OPC/Assurances. Autre point très positif: l'emploi y marque également des points et s'est nettement redressé sur les derniers trimestres.

Les services aux entreprises, en particulier ceux qui entretiennent des liens privilégiés avec le secteur financier, partagent ce dynamisme, tant au niveau de l'activité que de l'emploi.

Profitant de l'intensification des échanges internationaux, le secteur du fret aérien confirme le rôle croissant du site luxembourgeois dans la logistique internationale. Malgré la tendance générale à la hausse du tourisme en Europe, le transport de passagers (d'après les données de la compagnie Luxair) n'arrive pas à décoller et remet en question la stratégie de développement suivie jusqu'à présent dans ce domaine.

Des signes plus positifs viennent de la branche du commerce: celui de détail a nettement rebondi sur le 3^e trimestre, après un début d'année caractérisé par des performances pour le moins médiocres. Le moral des consommateurs a pour sa part fait l'objet d'une franche dégradation tout au long de l'année 2005, mais, simple anomalie ou début d'un retournement de tendance, les résultats de janvier 2006 montrent un net regain d'optimisme.

Au niveau de la construction, les résultats disponibles pour 2005 traduisent une importante baisse de l'activité dans le domaine du génie civil, que n'arrive pas à compenser le secteur du bâtiment, malgré une

bonne tenue de la construction résidentielle. L'activité dans le génie civil semble cependant ne plus se dégrader sur la fin de l'année et les perspectives sont mieux orientées.

L'industrie luxembourgeoise a connu un début d'année 2005 difficile, essentiellement lié au recul – plus structurel que conjoncturel – de la production sidérurgique. L'activité s'est ensuite progressivement renforcée, portée notamment par une belle poussée des commandes pour les industries de biens d'équipement.

■ **Inflation, salaires**

L'inflation, que ce soit au Luxembourg ou dans les autres pays d'Europe, se caractérise par une dualité forte. D'un côté, les prix élevés du pétrole gonflent la facture énergétique et restent un élément inflationniste de premier plan. A l'opposé, les biens manufacturés, de plus en plus fabriqués dans les pays à bas salaires, ont une influence déflationniste au niveau des prix à la consommation.

On est donc aujourd'hui confronté à la fois aux risques inflationniste et déflationniste, ce qui est particulièrement perturbant pour les autorités monétaires.

Les salaires luxembourgeois restent légèrement supérieurs, dans leur évolution, à ceux de l'ensemble de la zone euro. Il faut cependant noter qu'ils ne progressent pas de manière incohérente et désordonnée: les branches qui montrent les progressions les plus fortes sont également celles qui montrent les meilleurs résultats aux niveaux de l'activité et de l'emploi (secteur financier et services aux entreprises).



■ Relations extérieures

Les exportations luxembourgeoises se caractérisent par une forte poussée des exportations de services financiers sur le troisième trimestre 2005. Du côté des biens, les statistiques montrent plutôt une stagnation vers l'UE, tandis que les expéditions à destination des Etats-Unis et de l'Asie progressent très nettement.

Les importations sont marquées par les prix élevés du pétrole. L'alourdissement de la facture pétrolière revêt cependant un aspect particulier au Luxembourg, étant donné qu'une grande partie des carburants importés sont destinés à être revendus à des non-résidents, avec des conséquences positives sur les rentrées fiscales et les résultats du commerce.

■ Emploi et chômage

L'emploi reste bien orienté. Même si le taux de croissance de l'emploi salarié est supérieur à 3 % en rythme annuel, il reste inférieur à celui connu lors de la période 1998-2001 (+5,5 % en moyenne chaque année), période pendant laquelle le chômage a diminué. Ce dernier montre toujours une tendance à la hausse, bien que plus modérée sur la deuxième moitié de 2005.

A propos du chômage, il est difficile de bien distinguer les phénomènes conjoncturels des effets purement statistiques. Les années récentes ont en effet été marquées par quelques modifications législatives qui semblent avoir eu un impact non négligeable sur les chiffres. L'ADEM devrait diffuser sous peu de nouvelles séries statistiques (chômeurs, personnes en mesure pour l'emploi, etc.), plus en adéquation avec les critères internationaux définis par le BIT (Bureau International du Travail), ce qui permettra une meilleure

analyse de l'évolution conjoncturelle du chômage.

■ Prévisions

L'environnement mondial devrait être aussi porteur en 2006 qu'en 2005. La conjoncture européenne devrait accélérer tandis que les autres grandes zones devraient être marquées par la poursuite d'une croissance assez dynamique, voire légèrement moins dynamique (USA). Les prix pétroliers se basent sur une hypothèse de quelque 63 USD le baril tandis que l'euro resterait proche d'une valeur de 1,21 comme au cours des derniers mois.

Le secteur financier luxembourgeois continuerait de profiter d'un environnement financier international dynamique, quoique probablement légèrement plus terne qu'en 2005.

Au cours des années 2002-2005, le secteur public a substantiellement animé la conjoncture et la croissance, pour autant que faire se peut dans une petite économie très ouverte. L'année 2006 devrait constituer un exercice où la politique budgétaire cesserait d'être expansionniste, traduisant les efforts de réduction du déficit ancrés dans le 7^e Pacte de Stabilité et de Croissance.

La croissance du PIB devrait ainsi avoir été de quelque 4,5 % en 2005 (dans la version des comptes nationaux non révisés, cf. ci-après) avant de passer à 4,0 % en 2006. Les principaux facteurs à la base de ce léger ralentissement seraient un dynamisme moins prononcé dans le secteur financier et les effets de la consolidation budgétaire. La croissance devrait accélérer à nouveau à partir de 2007 pour passer à quelque 4,5 % à moyen terme.

La conjoncture serait tirée en 2006 par les exportations de

biens et de services autres que financiers. La consommation privée serait encore peu dynamique tandis que l'investissement pâtirait de la hausse (modérée) des taux d'intérêt, de la supposée retenue des dépenses d'investissements publics ainsi que de l'absence de reprise conjoncturelle plus franche. En 2007 et surtout en 2008, l'accélération graduelle de la demande nationale privée pourrait œuvrer en faveur d'un dynamisme plus également réparti entre composantes extérieures et intérieures.

Le profil de l'emploi serait très plat sur cette période de projection et la croissance tournerait autour de 3 %. Ce dynamisme, élevé dans un contexte européen, serait, selon les projections du STATEC et en l'absence de nouvelles mesures de politique économique, incapable de contribuer à faire baisser le chômage. Dans la projection du STATEC, le taux de chômage n'augmenterait toutefois plus en 2008, culminant à 5,1 % ...

L'inflation resterait relativement élevée à 2,5 % en 2006 (par rapport au niveau de référence de la BCE de 2 %) mais ceci essentiellement en raison de l'hypothèse de prix pétroliers élevés. Toutefois, l'inflation sous-jacente dépasserait également cette marque (à 2,1 %) et accélérerait encore en 2007 (2,3 %).

Le coût salarial moyen, à quelque +3,5 % l'an, serait rythmé par les échéances de l'indexation des salaires ainsi que par un espacement probable de celles-ci à partir de 2007, favorisant une certaine modération salariale. Graduellement, la hausse des salaires réels serait soutenue par l'accélération de la productivité, ce qui devrait stimuler la consommation privée.

	1985-2004	2004	2005	2006	2007	2008
	Evolution en % (sauf si spécifié différemment)					
PIB (en vol.)	5,4	4,5	4,5	4,0	4,2	4,5
Emploi total intérieur	3,3	2,6	3,1	2,8	2,9	2,9
Taux de chômage ¹	...	4,2	4,7	5,0	5,1	5,1
Indice des prix à la consommation ²	2,3	2,1	2,5	2,5	2,2	2,1
Coût salarial nominal moyen ²	4,0	2,6	3,7	3,5	3,0	3,6

Source: STATEC (1985-2004: comptes nationaux observés; 2005-2008: prévisions février 2006)

¹ Sur base du chômage inscrit (ADEM), en % de la population active ² Concepts comptes nationaux

■ Comptes nationaux

Le STATEC est en train de finaliser la grande révision quinquennale des comptes nationaux, qui touche les séries historiques rétroactivement jusqu'en 1995. L'objet de cette révision est l'intégration de nouvelles sources statistiques ainsi qu'un changement de la manière dont une partie de la production du secteur financier, à savoir la marge d'intermédiation (ou marge d'intérêts), est prise en compte. Dans

la mesure où le secteur financier compte pour près d'un quart du PIB, les modifications méthodologiques relatives aux services financiers affectent substantiellement les résultats de la révision. En l'absence de chiffres définitifs qui sont sur le point d'être diffusés, l'on peut dès à présent avancer les constats suivants:

- le PIB en valeur ou à prix courants est révisé à la hausse d'environ 1 milliard d'EUR;

cette révision correspond en moyenne à 6 % du PIB de l'ancienne série;

- la croissance moyenne du PIB en volume est révisée à la baisse avec la nouvelle série, de 5,1 % en moyenne par an à 4,7 %;
- le profil conjoncturel est généralement peu affecté (accélération graduelle de la croissance du PIB jusqu'en 2000, puis forte décélération et reprise progressive à partir de 2004). ■

Pour en savoir plus: STATEC, Unité C2 «Conjoncture», M. Bastien LARUE/Mme Véronique SINNER, tél: 478-4339/4228, e-mail: bastien.larue@statec.etat.lu, veronique.sinner@statec.etat.lu

... the new feeling of working
Des idées créatives pour votre aménagement



BLO intérieur

- bureau
- horca
- enseignement
- maison de soins

étude ■ conception ■ architecture d'intérieur ■ coordination ■ fourniture ■ installation

Bureau Line Office S.A. 84, rue des Près, L-1333 Steinsel Tél: +352 - 26 46 83 46 Fax: +352 - 26 46 83 56 E-mail: bureau@blo.lu Web: www.blo.lu

Balance courante du Luxembourg

Excédent de plus de **2 milliards**
d'EUR en 2004 et en 2005

Le STATEC vient de publier un Bulletin (le numéro 7/2005) intégralement consacré aux échanges économiques extérieurs du Luxembourg. Ce bulletin analyse les données de la balance des paiements que le STATEC établit depuis 2002 conjointement avec la BCL.

Traditionnellement, le Luxembourg dégage un excédent de sa balance courante qui se chiffre – en 2005 comme en 2004 – à plus de 2 milliards d'euros. Ceci assure une capacité de financement appréciable qui est avec quelque 11 % du PIB une des plus élevées d'Europe. Ce résultat est essentiellement obtenu grâce au développement très favorable du

secteur financier. Le solde des services financiers permet en effet de compenser à lui seul le déficit des autres balances partielles.

Au-delà du rôle très important joué par l'intermédiation financière et la gestion de portefeuille (OPC), il est à souligner que les autres activités de services génèrent également un excédent qui compense le déficit des échanges de biens.


La bonne tenue sur les marchés internationaux des entreprises spécialisées dans les activités d'assurance, dans les transports aériens de personnes et de marchandises et dans les communications, y contribue largement. L'implantation récente d'entreprises spécialisées dans les domaines informatiques et de l'information vient encore renforcer ces résultats.


En dépit d'un développement favorable des exportations de marchandises (sous l'effet de l'expansion de certaines branches industrielles), les échanges de biens se soldent par un déficit structurel. Le relèvement du niveau de vie, les projets d'investissement ainsi que l'implantation d'entreprises requérant des biens intermédiaires importés sont les causes essentielles de cette évolution. Plus récemment, le renchérissement des produits pétroliers a alourdi la facture énergétique; tout porte à croire que les approvisionnements à l'étranger dépassent en 2005 à nouveau la barre des 10 % des importations totales (contre 6 % seulement en 1998).

De manière générale, les échanges extérieurs du Luxembourg sont concentrés sur la zone euro, voire sur les marchés limi-

trophes. Des aspects de proximité (géographique et culturelle) autant qu'économiques ou monétaires semblent expliquer cette tendance. Ce n'est que le secteur financier qui connaît une forte orientation à l'extérieur de la zone euro avec des connexions marquées vers les places financières suisses et britanniques. Les exportations vers les marchés émergents comme les NEM (les dix nouveaux Etats membres de l'UE) ou les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) sont également en expansion. Néanmoins, en raison de la prépondérance des échanges de biens avec les pays limitrophes, l'impact direct sur les exportations totales est limité. En raison de la spécialisation de l'économie luxembourgeoise dans les biens intermédiaires (exportés principalement vers les industries des pays voisins), les répercussions indirectes des exportations de l'UE vers l'Asie pourraient avoir des retombées favorables pour l'économie luxembourgeoise.

Le recours croissant à des facteurs de production étrangers sous forme de capital (implantations d'entreprises étrangères) et de travail (salariés frontaliers) donne lieu à des paiements à l'étranger en termes de dividendes et de salaires. Il en résulte des dépenses vers l'étranger – sous forme de rémunération des salariés et de revenu des investissements directs étrangers – de quelque 13 milliards d'euros pour 2004. Ces flux ne sont que partiellement compensés par le surplus du revenu des investissements généré par les activités du secteur financier.



Le réseau des Chambres de Commerce allemandes 


RECUPERER VOTRE TVA BELGE ET ALLEMANDE

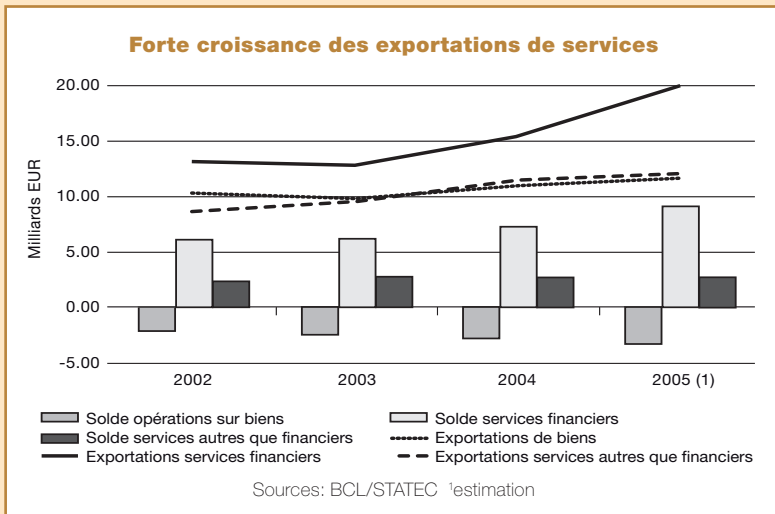
L'un des services de DEInternational - AHK debelux - traite vos demandes de récupération de la TVA belge et allemande.

Si votre entreprise a payé la TVA en Belgique, en Allemagne ou dans d'autres pays de l'Union européenne ainsi qu'en Islande, en Norvège, au Canada ou en Suisse et que vous n'y avez pas de numéro de TVA, vous avez la possibilité de récupérer cette TVA payée.

Notre service « Récupération de la TVA » examine la recevabilité de vos dossiers, formule les demandes en bonne et due forme et prend en charge la correspondance avec les administrations.

Votre interlocutrice: **Beatrice Hörburger** | E-Mail: tva@debelux.org
Tel.: +32 (0)2.206.67.57 | Fax: +32 (0)2.203.22.71
www.debelux.org





Les principales composantes des transferts courants concernent les cotisations et impôts (en recettes) et les prestations sociales (en dépenses) des salariés frontaliers ainsi que les inscriptions en relation avec le secteur d'assurance. Le solde de ces deux types de flux est proche de l'équilibre. Le déficit des transferts courants est essentiellement généré par les contributions aux organisations internationales, par l'aide au développement et par la réallocation du revenu monétaire dans le cadre du système monétaire européen. ■

Pour en savoir plus: STATEC, Division D «Relations économiques extérieures»,
M. Guy SCHULLER, tél: 478-4271, e-mail: guy.schuller@statec.etat.lu

Trois premiers trimestres

3,2 % de croissance pour

l'emploi salarié intérieur

Le STATEC vient de publier l'emploi salarié intérieur de la série L des indicateurs rapides. Les calculs sont basés sur le nombre de salariés affiliés à la Sécurité sociale luxembourgeoise (incluant les frontaliers mais excluant les fonctionnaires des institutions internationales et les résidents au Luxembourg travaillant à l'étranger).

L'emploi salarié intérieur progresse de 3,2 % sur les neuf premiers mois de 2005, contre 2,5 % en 2004. En 2003, ce taux ne s'élevait qu'à 2,0 %.

La croissance du nombre de salariés se montre toujours nettement plus dynamique chez les frontaliers (+5,7 %) que chez les résidents (+1,5 %).

En considérant l'évolution de l'emploi frontalier par pays de résidence, les taux d'accroissement s'élèvent, en moyenne sur les neuf premiers mois de 2005,

à respectivement 9,9 % (Allemagne), 4,8 % (France) et 4,3 % (Belgique).

En moyenne, l'emploi salarié féminin continue de se développer plus rapidement (+2,3 %) que l'emploi salarié masculin (+0,9 %) chez les résidents, tandis que chez les frontaliers, la croissance de l'emploi salarié féminin (+5,8 %) ne dépasse que légèrement celle des hommes (+5,7 %).

Taux de variation moyen 2005/2004 (neuf premiers mois):

Emploi salarié total:		
Ensemble		3,2 %
Femmes		3,5 %
Hommes		3,0 %
Résidents:		
Ensemble		1,5 %
Femmes		2,3 %
Hommes		0,9 %
Frontaliers:		
Ensemble		5,7 %
Femmes		5,8 %
Hommes		5,7 %

Au 30 septembre 2005, la structure de l'emploi salarié (294.697 personnes), s'établit comme suit:

Proportion de femmes: 37,5 %

Proportion de frontaliers: 41,1 %

Ventilation des frontaliers par pays de résidence:

Allemagne 9,2 %

Belgique 10,9 %

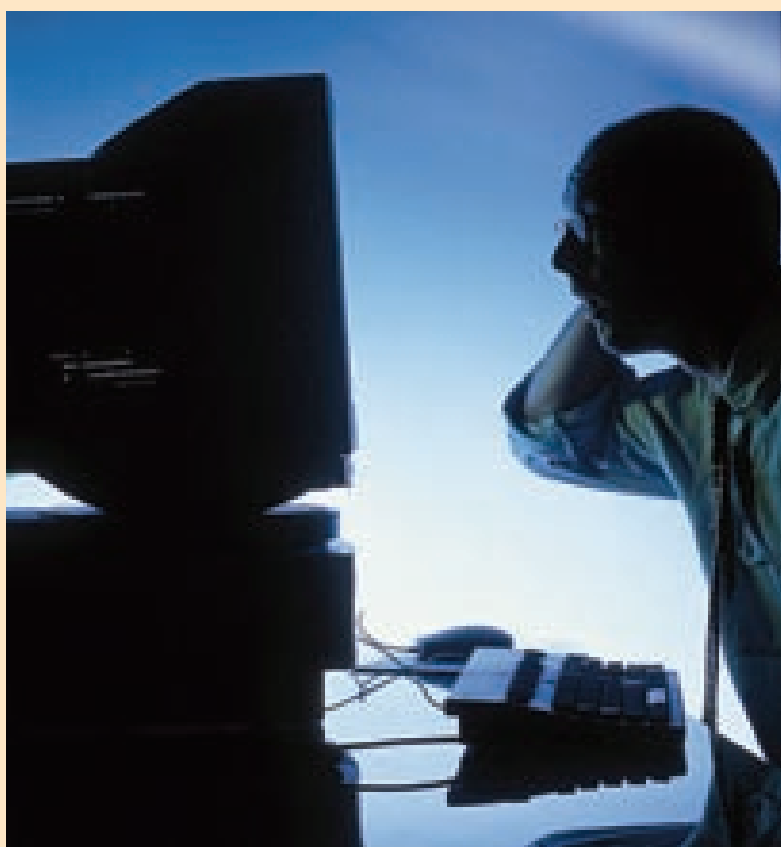
France 21,0 %

A cette date, 110.475 salariées travaillent au Luxembourg, dont 64,8 % sont des résidentes, 7,0 % des frontaliers de l'Allemagne, 8,1 % de la Belgique et 20,1 % de la France. Parmi les 184.222 salariés masculins, 55,4 % résident au Luxembourg, 10,5 % habitent en Allemagne, 12,5 % franchissent la frontière belge et 21,5 % proviennent de la France. ■

Pour en savoir plus:
STATEC, Unité B2 «Emploi»,
Mme Simone CASALI,
tél: 478-4218, e-mail:
simone.casali@statec.etat.lu

Création d'entreprises

Nouvelles entreprises: au bout de cinq ans, une entreprise sur deux a cessé l'activité



Le STATEC vient de publier son deuxième bulletin (n° 8/2005) sur la démographie des entreprises. Ce bulletin met l'accent sur les résultats obtenus lors des deux dernières collectes annuelles de données. Ces résultats ont été présentés en avant-première lors du colloque «Entrepreneuriat et esprit d'entreprise» le 15 novembre 2005 organisé par l'Observatoire de la compétitivité, ensemble avec le STATEC et le Centre de Recherche Public Henri Tudor. Le projet «Démographie des entrepri-

ses» a été lancé par Eurostat après le Conseil de Lisbonne en 2000. Ce projet vise à produire des données statistiques harmonisées au sein de l'UE sur le nombre annuel de créations et de décès d'entreprises, la survie des entreprises créées au cours du temps ainsi que l'évolution de la population des entreprises actives. Au niveau de la couverture, il faut noter que les institutions sans but lucratif au service des ménages ne sont plus couvertes.

Le nombre d'entreprises actives a continué à augmenter pas-

sant de quelque 26.780 unités en 2002 à plus de 27.200 entreprises en 2003. Pour la deuxième fois consécutive, le nombre de créations d'entreprises a connu une chute passant à 2.815 entreprises en 2003 (contre 2.930 en 2002). Une baisse du nombre d'entreprises est également observée pour les décès: quelque 2.250 entreprises en 2002 contre 2.340 décès en 2001.

La dynamique de création-destruction d'entreprises est reflétée par une série d'indicateurs retenus par le tableau de bord de l'«Observatoire de la Compétitivité»:

- Un taux de création d'entreprises en 2003 de 10,3 % (en baisse de -0,6 % par rapport à l'année précédente);
- Un taux de cessation d'entreprises en 2002 de 8,4 % (en baisse de -0,6 % par rapport à l'année précédente);
- Un taux de survie à cinq ans des entreprises créées en 1998 juste au-dessus de 50 %: une entreprise créée en 1998 sur deux est décédée au cours des cinq premières années d'activité;
- Un taux de changement net de la population des entreprises actives en 2002 de +2,5 % (en baisse de -0,2 % par rapport à l'année précédente);
- Un taux de volatilité de la population des entreprises actives en 2002 de 19,3 % (en baisse de -1,4 % par rapport à l'année précédente). ■

Les principaux indicateurs

Branche	NACE	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Taux de création (en %)								
Industrie	10-41	...	8,1	7,4	7,5	6,8	6,6	8,8
Construction	45	...	10,6	9,5	9,1	8,9	9,8	8,0
Services	50-74, 80-93	...	13,3	13,5	12,3	12,1	11,2	10,6
Commerce	50-52	...	12,0	11,5	9,9	8,9	8,9	7,9
Hôtels et restaurants	55	...	11,1	11,2	10,0	11,1	9,4	8,9
Transports et communications	60-64	...	14,6	15,0	15,5	11,5	8,8	9,9
Activités financières	65-67	...	16,5	19,2	17,9	18,9	18,5	18,0
Immobilier et location	70-71	...	14,8	15,6	14,6	15,0	13,4	13,4
Services aux entreprises	72-74	...	16,8	17,3	15,8	15,9	13,9	12,0
Autres services	80-93	...	10,4	9,2	8,1	7,9	7,7	7,9
TOTAL	10-74, 80-93	...	12,9	12,9	11,9	11,7	10,9	10,3
Taux de cessation (en %)								
Industrie	10-41	5,2	5,8	6,3	5,9	5,5	6,0	...
Construction	45	6,8	6,7	8,4	6,2	7,1	6,3	...
Services	50-74, 80-93	8,6	8,9	9,3	9,2	9,3	8,7	...
Commerce	50-52	8,9	9,9	10,6	9,7	10,2	8,9	...
Hôtels et restaurants	55	11,0	10,2	10,4	10,7	9,8	7,6	...
Transports et communications	60-64	10,9	8,4	8,6	9,1	9,7	10,8	...
Activités financières	65-67	7,9	9,6	8,2	9,6	9,1	9,8	...
Immobilier et location	70-71	8,1	8,8	9,0	8,9	8,1	8,7	...
Services aux entreprises	72-74	8,3	8,6	8,9	9,6	10,0	9,9	...
Autres services	80-93	5,7	5,6	6,6	6,0	6,3	5,4	...
TOTAL	10-74, 80-93	8,3	8,6	9,1	8,8	9,0	8,4	...
Taux de changement net (en %)								
Industrie	10-41	...	2,3	1,1	1,6	1,3	0,6	...
Construction	45	...	3,9	1,1	2,9	1,8	3,5	...
Services	50-74, 80-93	...	4,4	4,2	3,1	2,8	2,5	...
Commerce	50-52	...	2,1	0,9	0,2	-1,3	0,0	...
Hôtels et restaurants	55	...	0,9	0,8	-0,7	1,3	1,8	...
Transports et communications	60-64	...	6,2	6,4	6,4	1,8	-2,0	...
Activités financières	65-67	...	6,9	11,0	8,3	9,8	8,7	...
Immobilier et location	70-71	...	6,0	6,6	5,7	6,9	4,7	...
Services aux entreprises	72-74	...	8,2	8,4	6,2	5,9	4,0	...
Autres services	80-93	...	4,8	2,6	2,1	1,6	2,3	...
TOTAL	10-74, 80-93	...	4,3	3,8	3,1	2,7	2,5	...
Taux de volatilité (en %)								
Industrie	10-41	...	13,9	13,7	13,4	12,3	12,6	...
Construction	45	...	17,3	17,9	15,3	16,0	16,1	...
Services	50-74, 80-93	...	22,2	22,8	21,5	21,4	19,9	...
Commerce	50-52	...	21,9	22,1	19,6	19,1	17,8	...
Hôtels et restaurants	55	...	21,3	21,6	20,7	20,9	17,0	...
Transports et communications	60-64	...	23,0	23,6	24,6	21,2	19,6	...
Activités financières	65-67	...	26,1	27,4	27,5	28,0	28,3	...
Immobilier et location	70-71	...	23,6	24,6	23,5	23,1	22,1	...
Services aux entreprises	72-74	...	25,4	26,2	25,4	25,9	23,8	...
Autres services	80-93	...	16,0	15,8	14,1	14,2	13,1	...
TOTAL	10-74, 80-93	...	21,5	22,0	20,7	20,7	19,3	...

Source: STATEC

La Grande Région: Statistiques en bref 2006

Les représentants du STATEC, de l'EURÉS Transfrontalier de Lorraine, de l'OREFQ, de l'Info-Institut de Sarrebruck et de l'Observatoire wallon pour l'emploi ont présenté les caractéristiques du premier cahier thématique à la Chambre de Commerce de Luxembourg, dans le cadre d'une conférence de presse

Le 21 février 2006, les cinq offices statistiques de la Grande Région ont présenté à Metz la nouvelle édition du dépliant statistique sur la Grande Région. Par la même occasion, l'élaboration d'un nouveau portail statistique, qui sera mis en ligne fin 2006, a été annoncée. Ce portail remplacera le site actuel www.grande-region.lu.

Sur une cinquantaine de pages, la nouvelle édition de «Statistiques en bref» fournit des données statistiques comparables sur les cinq composantes de l'espace transfrontalier ainsi que sur le Grande Région dans son ensemble. Six thématiques sont traitées: territoire et population,

emploi et chômage, vie sociale, économie, revenus et prix et environnement.

La publication est entièrement bilingue (français/allemand)

La Grande Région au travers de quelques indicateurs statistiques:

- Avec 11,3 millions d'habitants, la Grande Région (GR) représente 2,5 % de la population de l'Europe des 25.
- Depuis la fin des années 80, la population de l'espace augmente. Néanmoins, les projections annoncent un recul d'ici 2020.
- La Grande Région offre 4,5 millions d'emplois, dont 72 % dans le tertiaire.

- Plus de 160.000 travailleurs sont des frontaliers, dont plus de 100.000 vers le Luxembourg.
- En Lorraine, un actif sur 11 est frontalier.
- La Wallonie compte 40 médecins pour 10.000 habitants, le Luxembourg seulement 28.
- La part des habitants de la GR avec un diplôme universitaire a quintuplé entre 1970 et 2000.
- L'économie de la Grande Région contribue avec 2,6 % à la richesse de l'UE25.
- 20 % du territoire sont classés en parc naturel.

Observatoire interrégional du marché de l'emploi

L'Union européenne à l'écoute de l'emploi transfrontalier



Le premier cahier thématique de l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) vient de paraître. Il présente les résultats du projet e-BIRD «Frontaliers et marché de l'emploi transfrontalier dans la Grande Région», point de départ d'autres projets transfrontaliers. Les travaux de l'OIE se sont concentrés sur le profil et l'évolution des flux frontaliers compte tenu de la situation économique et démographique dans les régions partenaires. Le

cahier, qui comprend 170 pages, s'adresse aux décideurs politiques et administratifs, mais aussi aux frontaliers et aux populations de la Grande Région.

Dans l'espace de coopération, plus de 160.000 personnes traversent une frontière nationale pour se rendre sur leur lieu de travail. Environ 4 % de la population active en Grande Région sont donc concernés par le phénomène frontalier. Un nombre croissant de frontaliers français, suivis des frontaliers belges et allemands, travaille au Luxembourg, ainsi qu'en Sarre avec toutefois une tendance à la baisse.

Ces flux migratoires importants illustrent non seulement les interdépendances étroites des marchés de l'emploi des partenaires, mais font également ressortir

clairement qu'il s'agit d'une voie à sens unique. Le Grand-Duché de Luxembourg attire les frontaliers par des salaires intéressants et le déséquilibre régional au niveau économique remet de plus en plus en question la vision d'un marché de l'emploi intégré dans la Grande Région. Pourtant, de plus en plus de domaines de la société sont concernés par le phénomène que représentent les frontaliers. Les responsables de la planification territoriale et des transports, du commerce de détail, du secteur de la santé, mais aussi de la gestion du personnel devront adopter une approche transfrontalière.

Le premier cahier thématique de l'OIE expose, entre autres, ces aspects du phénomène que représentent les frontaliers. Il est complété par des informations de

base sur les régions partenaires. Le cahier est richement illustré et peut être téléchargé à partir du site Internet de la Grande Région: www.grande-region.net. ■



720 MILLIARDS D'EUROS
DE MARCHÉS PUBLICS
GRATUITEMENT À PORTÉE DE CLICS



WWW.BTOB.LUXWEB.COM

annuaire  **B-to-B**
Luxembourg & Grande Région
le point de rencontre des décideurs

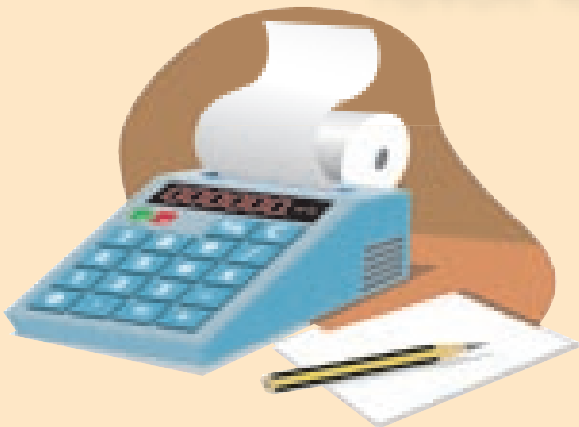
Entreprises B2B luxembourgeoises et de la Grande Région, **enregistrez-vous gratuitement en tant qu'ami à la Place de Marché B-to-B et bénéficiez de nombreux avantages :**

- consultez les appels d'offres,
- répondez en ligne aux appels d'offres ou posez vos questions.
- publiez vos appels d'offres
- accédez au répertoire fournisseurs,
- ajoutez votre entreprise au répertoire fournisseurs

Editus Luxembourg SA • 45, rue Glesener L-1631 Luxembourg • Tél.: 49 60 51 1 Fax: 49 60 56 • E-mail: btob@editus.lu

La Commission européenne

revoit les prévisions économiques légèrement à la hausse



Selon la Commission européenne, la croissance économique devrait atteindre en 2006 2,2 % dans l'Union européenne et 1,9 % dans la zone euro, contre 1,5 % et 1,3 % respectivement en 2005. Par rapport aux prévisions établies à l'automne 2005, la croissance du PIB a été revue à la hausse de 0,1 point de pourcentage pour l'UE, tandis que les prévisions pour la zone euro restent inchangées. Ces chiffres résultent de prévisions intermédiaires, qui seront désormais publiées régulièrement entre les prévisions complètes de l'automne et du printemps, afin de dresser un tableau plus actuel des tendances de l'économie européenne. Ces prévisions sont publiées aujourd'hui pour la première fois.

En 2006, la croissance économique devrait atteindre 2,2 % dans l'UE et 1,9 % dans la zone euro, contre 1,5 % et 1,3 % respectivement en 2005. Quant à l'inflation des prix à la consommation, elle devrait se chiffrer à 2,2 %, tant dans l'UE que dans la zone euro. Ces chiffres sont globalement conformes à ceux projetés à l'automne 2005. Les prévisions intérimaires reposent sur l'hypothèse d'une hausse modé-

rée des prix du pétrole jusqu'à la fin de l'année, ce qui cadre avec les attentes du marché, ainsi que sur le maintien, à son niveau actuel, du taux de change euro-dollar.

■ L'accélération de la croissance est étayée par le redressement de la demande intérieure

Les enquêtes de conjoncture indiquent clairement une reprise de l'activité économique au premier trimestre 2006 qui devrait se maintenir tout au long de l'année grâce à une croissance mondiale toujours vigoureuse et à un dosage des politiques économiques et monétaire globalement adéquat. La demande intérieure sera le principal moteur de ce redressement.

Des données récentes ont notamment confirmé une reprise perceptible de l'investissement privé en 2005 qui devrait perdurer en 2006 sous l'effet des hausses récentes du taux d'utilisation des capacités, des attentes optimistes du côté de la demande, d'une amélioration des bilans des entreprises et des conditions de financement qui demeurent favorables.

Les dépenses de consommation ont elles aussi montré des signes de reprise en 2005. Même si la hausse des dépenses de consommation privée a pu marquer le pas, temporairement, au quatrième trimestre 2005, le rétablissement progressif, mais constant, de la confiance des consommateurs depuis l'été dernier, asso-

cié aux améliorations attendues sur le marché du travail, devrait avoir une incidence positive sur les dépenses en 2006.

Les exportations devraient également continuer à croître à un rythme soutenu en 2006, sous l'effet de l'essor du commerce mondial. En outre, les exportateurs européens devraient bénéficier de gains de compétitivité passés, même si la situation dans ce domaine varie considérablement d'un pays à l'autre.

■ Les écarts de croissance entre les grands Etats membres se réduisent

Au quatrième trimestre 2005, les chiffres de la zone euro ont été tirés vers le bas, en particulier par une croissance du PIB atone en Allemagne et en France, estimée à 0,0 % et 0,2 %, respectivement. Le résultat de la croissance trimestrielle sera sans doute décevant en Italie également. En revanche, l'Espagne et le Royaume-Uni ont enregistré de meilleurs résultats que prévu, avec une croissance du PIB de 0,9 % et 0,6 %. Les écarts de croissance entre les cinq grands Etats membres devraient se réduire en 2006, du fait du redémarrage de l'activité, notamment en Allemagne et en France. Vers la fin de l'année, les cinq grands Etats membres devraient afficher un taux de croissance égal ou supérieur au potentiel.

En Allemagne, les consommateurs devraient avancer leurs achats compte tenu de la hausse pro-

grammée de la TVA de 3 points de pourcentage, ce qui devrait doper temporairement la croissance à la fin de l'année. Mais comme les importations devraient croître en conséquence de la reprise de la demande interne, la contribution des exportations à la croissance sera moindre.

■ Inflation reste stable

En 2005, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a progressé de 2,2 % en moyenne, dans l'UE comme dans la zone euro. Ce chiffre est inférieur de 0,1 point de pourcentage au taux projeté à l'automne, ce qui s'explique essentiellement par la baisse temporaire plus marquée que prévu des prix du pétrole. Les prix à la consommation se sont de nouveau orientés à la hausse au début de 2006, mais l'inflation en glissement annuel devrait reculer à compter du deuxième trimes-

tre, aboutissant à un taux d'inflation annuel moyen de 2,2 %, tant dans l'UE que dans la zone euro, comme projeté à l'automne dernier. Cette prévision repose sur l'hypothèse selon laquelle les prix du pétrole augmenteront légèrement au second semestre de l'année, ce qui est conforme aux attentes du marché, sans que cette hausse n'ait d'effets secondaires significatifs sur les salaires.

■ Evaluation des risques

Les incertitudes entourant les prévisions, qui étaient déjà présentes à l'automne, n'ont pas disparu depuis lors. En particulier, du fait de l'équilibre tendu entre l'offre et la demande, l'évolution des prix du pétrole est de plus en plus volatile et le risque de nouvelles hausses significatives ne saurait être exclu. Les déséquilibres des balances courantes au niveau

mondial continuent de menacer les perspectives internationales, notamment lorsqu'ils sont corrigés par des ajustements abrupts des taux de change entre de grandes devises.

Enfin, même si les données d'enquête fournissent généralement des indications relativement fiables des tendances économiques sous-jacentes, les données chiffrées plus pessimistes des derniers mois assombrissent quelque peu l'optimisme qui domine dans le secteur des entreprises. Pour ce qui est des points positifs, compte tenu de la généralisation de la reprise économique depuis l'été dernier, le redressement escompté paraît désormais plus robuste qu'au moment de l'établissement des prévisions d'automne.

(Communiqué par la Représentation Permanente de la Commission au Luxembourg) ■

Table 1: Real GDP growth
Annual GDP forecast (% , year-on-year)

	2005		2006	
	Estimate February 2005	Autumn forecast November 2005	Interim forecast February 2006	Autumn forecast November 2006
Germany	0,9	0,8	1,5	1,2
Spain	3,4	3,4	3,1	3,2
France	1,4	1,5	1,9	1,8
Italy	0,1	0,2	1,3	1,5
Euro area	1,3	1,3	1,9	1,9
United Kingdom	1,8	1,6	2,4	2,3
EU25	1,5	1,5	2,2	2,1

Note: Data for 2005 are first estimates released by EUROSTAT; except Commission projections for Italy

Table 1: Consumer price inflation
Annual HICP forecast (% , year-on-year)

	2005		2006	
	Estimate February 2005	Autumn forecast November 2005	Interim forecast February 2006	Autumn forecast November 2006
Germany	2,0	2,0	1,6	1,6
Spain	3,4	3,6	3,5	3,3
France	1,8	2,0	2,0	2,1
Italy	2,2	2,2	2,1	2,1
Euro area	2,2	2,3	2,2	2,2
United Kingdom	2,0	2,4	2,0	2,2
EU25	2,2	2,3	2,2	2,2

Niveau élevé de connectivité et stagnation des ventes en ligne



Le STATEC présente les premiers résultats de l'enquête communautaire sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et du commerce électronique dans les entreprises en 2005, effectuée en collaboration avec le CEPS/INSTEAD sous l'égide d'EUROSTAT.

■ La connectivité

Début 2005 la quasi-totalité des entreprises luxembourgeoises occupant plus de neuf salariés (97,5 %) étaient informatisées et avaient accès à Internet (95 %), mais seulement 64 % d'entre elles disposaient d'un site web, soit un recul de 4,2 % par rapport à 2004. Le mode de connexion par bande large fixe est passée de 54 % à 70 %, soit une progression de 29 %.

Avec ces taux les entreprises luxembourgeoises se situent légèrement en dessous de la moyenne européenne et des progressions sont encore possibles.

Par rapport à 2004 les modes de connexion par modem analo-

gique et ISDN ont significativement reculé pour se situer à respectivement 20 % et 43 %.

■ Les utilisations d'Internet

Pour les entreprises connectées au web les services en ligne les plus prisés sont les services financiers et bancaires (75 %) suivis des services pour recevoir des produits transmissibles par Internet (55,5 %) tandis que la formation via la toile est une préoccupation pour seulement 13 % des firmes.

■ L'offre électronique des entreprises

Du côté de l'offre via leur site web 56 % des entreprises ont proposé en 2005 un service de commercialisation de leurs produits, 38,5 % ont offert des services d'accès au catalogue de leurs produits et prix, près de 20 % ont créé des pages adaptées pour leurs clients réguliers et 16 % ont fourni un service après-vente.

■ La sécurité informatique

Afin de protéger leurs systèmes informatiques 94 % des entreprises connectées à Internet avaient installé en janvier 2005 des vérificateurs de virus ou des logiciels de protection, 63 % disposaient de serveurs sécurisés, 72 % de pare-feu et 55 % de dispositifs de sauvegarde de données.

Malgré ces précautions un quart des entreprises connectées ont déclaré avoir connu des problèmes de sécurité informatique. Parmi ces entreprises 86 % ont été victimes d'attaques de virus aboutissant à une perte d'information ou de temps de travail. Quelque 11 % se sont plaints d'accès non autorisés à leur système informatique ou à leurs fichiers et 2,3 % ont été victimes de chantage ou de menaces au sujet de leurs données ou de leurs logiciels.

■ Le commerce électronique

Le pourcentage des entreprises ayant procédé à des achats en ligne a diminué sensiblement, passant de 35 % en 2003 à 22 % en 2004. On observe ce même phénomène dans d'autres pays, notamment en Belgique où le pourcentage descend de 41 % à 18 % ou encore en Allemagne ou aux Pays-Bas où il est cependant moins accentué.

Une certaine stagnation, voire un recul des commandes reçues en ligne se fait sentir dans la majorité des pays: seulement 11 % des entreprises luxembourgeoises ont déclaré avoir reçu des commandes en ligne en 2004, soit la même proportion qu'en 2003, tandis que seuls six Etats membres de l'UE ont pu augmenter la part relative de leurs ventes en ligne (Grèce, Lituanie, Espagne, Suède, Irlande, République tchèque, Danemark). ■

Pour en savoir plus: STATEC, Unité C6 «Statistiques R&D, économie nouvelle, environnement, tourisme»,
M. Victor MOLLING, tél: 478-4258, e-mail: victor.molling@statec.etat.lu ou
Marie-Jo AIROLDI, tél: 478-4253, e-mail: marie-jo.airoldi@statec.etat.lu

Bilan contrasté pour l'année touristique 2005

Les premiers chiffres de la statistique d'hébergement publiés par le STATEC font ressortir que l'hôtellerie a connu une deuxième année record d'affilée tandis que les campings ont affiché un bilan plutôt maigre.

Le nombre total des nuitées d'hôtel a augmenté de 5 % par rapport à 2004 tandis que les nuitées des campings ont chuté de quelque 10 % atteignant le niveau le plus bas depuis un quart de siècle. Si la présidence luxembourgeoise de l'UE a constitué un coup de pouce bienvenu aux hôtels, il faut cependant noter que la performance est essentiellement le reflet de l'activité des affaires en Europe et au Luxembourg. Au niveau régional, le Centre et le Sud ont bien performé avec des progressions des nuitées de respectivement 7 % et 23 %.

L'hôtellerie de plein air reste toujours tributaire des conditions météorologiques et il est vrai que les mois de juillet et août ont été assez frisquets et humides. Par ailleurs les chantiers de l'autoroute de Wallonie et du viaduc en amont de Metz n'ont pas arrangé les choses parce que les clubs automobiles belges et néerlandais avaient conseillé à leurs adhérents d'éviter ces axes et de passer par Reims en évitant le Grand-Duché. Les chiffres des nuitées des clients belges (-8 %) et néerlandais (-11 %) s'en ressentent d'ailleurs.

Les autres catégories d'hébergement qui comprennent les auberges de jeunesse, les gîtes d'étape, les appartements et maisons de vacances ainsi que les chambres chez des particuliers ont pu enre-

gistrer une augmentation de plus de 4 % de leurs arrivées, mais une diminution de 2,5 % de leurs nuitées ce qui ne fait que corroborer une fois de plus la tendance que les clients multiplient leurs séjours de vacances en en diminuant la durée de séjour.

Les nuitées dans les hôtels de la Ville de Luxembourg ont augmenté de 8 % par rapport à 2004.



**Nous protégeons ce
que vous avez de plus précieux
dans votre entreprise.**

Systèmes de protection d'intrusion et de détection d'incendie pour particuliers, sociétés et collectivités. Demandez un devis gratuit au 406406-1.

On a tous besoin d'être bien protégés.

www.electrosecurity.lu

ElectroSecurity
Systèmes de Protection Professionnels

Comment les noms de

Les ordinateurs connectés au réseau Internet sont identifiés par une suite de chiffres (l'adresse IP), difficilement mémorisable. Afin de permettre une meilleure identification des sites Internet par le public, les adresses IP des sites Internet ont été doublées par des adresses dites logiques appelées noms de domaine qui ont pour objet de faciliter et d'accélérer l'accès aux sites Internet.

Le nom de domaine choisi est souvent purement descriptif du site ou des biens ou services y offerts, afin de rendre plus aisé l'accès au site concerné par l'intermédiaire des moteurs de recherche.

Il arrive néanmoins aussi que le nom de domaine choisi est un nom original, non descriptif du site ou des biens et services y offerts qui vise à distinguer le site, les services et les biens y proposés, d'autres sites Internet, établissements commerciaux, services ou biens offerts. Le nom de domaine, outre d'être l'adresse d'un site Internet, revêt alors les caractères d'un véritable signe de ralliement de clientèle, ce qui a pour effet de le rapprocher des signes distinc-

tifs classiques tels que la marque de produits ou de services, le nom commercial ou l'enseigne.

Le nom de domaine a été défini par la doctrine française comme l'enseigne sous laquelle une entreprise exploite sur le réseau Internet un établissement virtuel auquel une clientèle peut s'adresser pour obtenir des biens ou des services (c'est la boutique électronique) ou s'informer de l'activité commerciale exercée par une entreprise. (G. Loiseau, Noms de domaine et Internet turbulences autour d'un nouveau signe distinctif, in Dalloz 1999, Chron. Page 245 et s.)

Le nom de domaine n'est pas légalement protégé au Luxembourg. Il est, jusqu'à nouvel ordre, considéré par la jurispru-

dence luxembourgeoise comme un simple droit d'usage. L'enregistrement du nom de domaine ne confère aucun droit privatif sur le nom de domaine. Cour d'appel, référé, 26 février 2002, Pas XXXII, page 220).

Le régime juridique du nom de domaine se construit au fil des décisions de justice auxquelles donnent lieu les conflits juridiques qui opposent les noms de domaine et les autres signes distinctifs. La référence au droit prétorien français est à cet égard particulièrement utile et instructive.

La jurisprudence française a notamment à l'occasion d'une décision de justice prise sur base d'un conflit qui opposait un nom de domaine antérieur à une

protéger domaine?

marque de fabrique postérieure reconnu les caractères d'un signe distinctif au nom de domaine conférant des droits privatifs à son titulaire et servant à distinguer les produits et les services d'une personne physique ou morale de ceux des concurrents. Elle a ainsi décidé que l'antériorité du nom de domaine faisait échec à la validité de la marque de fabrique enregistrée postérieurement. (TGI Le Mans 29 juin 1999, Micorcaz c./Oceanet et SFDI). La décision précitée est fondée sur l'article L711-4 du Code de la propriété intellectuelle français qui dispose que ne peut être adopté comme marque un signe qui porte atteinte à des droits antérieurs. La jurisprudence du TGI Le Mans a été confirmée par la jurisprudence ultérieure qui a par ailleurs précisé que la protection des noms de domaine antérieurs contre des marques postérieures ne naît que de l'exploitation effective du nom de domaine sur le réseau et ce contrairement à la marque qui est opposable aux tiers dès son enregistrement (TGI de Paris 13 juin 2003 et 4 novembre 2004) et que le nom de domaine, à défaut de revêtir un caractère distinctif, ne saurait être opposable à une marque postérieure (Cour d'appel de Douai Société Codina c./Association le Cercle de Bois).

L'article L711-4 du Code de la propriété intellectuelle français n'a pas de pendant en droit national luxembourgeois. La jurisprudence précitée a néanmoins dégagé des principes qui pourraient être invoqués, devant les juridictions luxembourgeoises. Il y a par ailleurs lieu de relever à ce titre que le droit français, tout comme le droit national luxembourgeois, n'institue pas une protection légale au profit du nom de domaine.

La jurisprudence luxembourgeoise admet que si l'enregistrement du nom de domaine ne confère aucun droit privatif sur le nom de domaine, mais simplement un droit d'usage, l'antériorité peut néanmoins être protégée par le biais de la théorie du parasitisme ou par les règles concurrentielles. (Cour d'appel, référé, 26 février 2002, Pas XXXII, page 221).

■ La théorie du parasitisme économique:

L'arrêt précité de la Cour d'appel du 26 février 2002 a défini le parasitisme économique comme un concept proche de la concurrence déloyale, mais qui s'applique également en dehors des situations concurrentielles, qui est destiné à empêcher qu'une personne ou

un opérateur économique, par le biais de l'Internet, ne profite de la renommée qu'une autre personne ou un opérateur a développée sur Internet et qu'elle ne vive en parasite dans son sillage, permettant ainsi à ceux qui ne bénéficient pas d'une protection spécifique de se protéger contre des tentatives d'acapement ou de détournement. Il peut partant, servir de base à une action en référé, par le biais de la notion de trouble manifestement illicite, qu'au niveau d'une action au fond. L'acte de parasitisme exige ainsi, d'une part, la notoriété des noms de domaine antérieurs et, d'autre part, le risque de confusion entre les noms de domaine postérieurs ou bien encore l'indisponibilité du signe pour le titulaire bénéficiant de l'antériorité dans la zone qui l'empêche d'en faire usage. (Il s'agit en l'espèce d'un conflit opposant deux noms de domaine). Le retrait du nom de domaine ne se justifie que si ce nom identifie un site promouvant ou proposant sur le réseau les mêmes produits ou services que ceux du nom de domaine du concurrent qu'il reproduit. Un risque de confusion est en outre nécessaire en cas de simple imitation du nom de domaine lorsqu'elle est reproduite pour des produits ou services similaires à ceux désignés dans l'enre-



gissement. Il faut cependant que l'attributaire du nom de domaine l'utilise réellement pour se distinguer sur Internet.

La définition donnée par la Cour d'appel dans son arrêt du 26 février 2002 se départit toutefois de la jurisprudence française qui a forgé la théorie du parasitisme économique afin de prolonger la protection accordée par la concurrence déloyale lorsque celle-ci cesse d'agir.

La concurrence déloyale exige comme son nom l'indique qu'il y ait une relation concurrentielle entre deux commerçants qui se présentent directement à tout ou partie d'une même clientèle, pour la satisfaction des mêmes besoins que celle-ci, des services ou des besoins comparables entre eux. (Ord. Prés. Luxembourg, 24.10.1977. Honeywell c./ Honeycell-Feuille de Liaison de la Conférence Saint Yves n° 53 page

32. La protection du nom commercial au Luxembourg par Me Nicolas Decker). Il s'agit du principe de la spécialité de la concurrence déloyale, que le professeur le Tourneau résume par les termes suivants: La concurrence déloyale limite son emprise en stricte logique des mots aux concurrents, à la conquête de la clientèle pour des produits ou des services identiques. (Le Tourneau P., Le parasitisme dans tous ses états, Dalloz 1993, Chr., Page 310 et s.).

Le parasitisme consiste au contraire à exploiter la notoriété des signes distinctifs ou de la publicité ou des investissements créés en dehors de tout lien de concurrence par un opérateur économique opérant dans une autre branche d'activité. A ainsi été qualifié d'agissement parasitaire le fait pour un fabricant de réfrigérateurs de vendre des produits sous la dénomination Pontiac, dénomination qui est identique à une marque de voiture connue (Cour d'appel de Paris 8 décembre 196°, Dalloz 1993, page 406, note Desbois; ou encore l'utilisation de la marque Champagne pour un parfum (Gazette du Palais 23 et 25 janvier 1994, page 5).

La Cour d'appel luxembourgeoise dans l'espèce précitée conclut néanmoins après avoir affirmé que le parasitisme était une notion proche de la concurrence déloyale s'appliquant en dehors des situations concurrentielles, que le retrait du nom de domaine ne se justifie que si ce nom identifie un site promouvant ou proposant sur le réseau les mêmes produits ou services que ceux du nom de domaine du concurrent qu'il reproduit et qu'un risque de confusion est en outre nécessaire en cas de simple imitation du nom de domaine lorsqu'elle est reproduite pour des produits ou services similaires à ceux désignés dans l'enregistrement.

La théorie du parasitisme économique peut servir de base à une action au fond fondée sur la res-

ponsabilité délictuelle. L'opérateur économique dont le nom de domaine a été usurpé par un signe parasite peut par ailleurs faire cesser le trouble manifestement illicite causé par ce signe postérieur par le biais d'une action en référé. Pour qu'il y ait trouble manifestement illicite au sens de l'article 933 du Nouveau Code de Procédure Civile ou pour qu'il y ait dommage au sens de l'article 1382 du Code Civil, le nom de domaine doit néanmoins être effectivement exploité sur le réseau Internet.

■ La protection du nom de domaine antérieur par les règles sanctionnant la concurrence déloyale.

L'acte de concurrence déloyale est défini par l'article 14 de la loi du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale qui dispose que commet un acte de concurrence déloyale toute personne qui exerce une activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, qui par un acte contraire soit aux usages honnêtes en matière commerciale, industrielle ou artisanale, soit à un engagement contractuel, enlève ou tente d'enlever à ses concurrents ou à l'un d'eux une partie de leur clientèle ou porte atteinte ou tente de porter atteinte à leur capacité de concurrence.

La concurrence déloyale est soumise au principe de la spécialité ce qui exige d'abord qu'il y ait une relation concurrentielle entre les commerçants en litige.

Cette condition requiert que le nom de domaine antérieur et le signe distinctif postérieur usurpant le nom de domaine soient utilisés dans des branches d'activité similaires et que les rayonnements géographiques des deux signes se recoupent. Il importe de souligner à cet égard que le rayonnement géographique du nom de domaine est

Jetzt anmelden unter
www.it-messe.info

IT-Messe
Region Trier

04. und 05. Mai 2006

IHK-Tagungszentrum, D-54292 Trier

- Grosse IT-Ausstellung aller namhaften Hersteller auf über 550 m²
- Über 70 Fachvorträge zu aktuellen Trends aus relevanten IT-Bereichen
- Individuelle Beratung durch die Hersteller
- Umfangreiche Produktpräsentationen und Lösungsvorfürungen diverser Hersteller

++++ Eintritt frei +++++ Eintritt frei +++++

mondial ce qui le distingue des signes distinctifs classiques dont le rayonnement géographique est territorialement plus limité.

Il faudra par ailleurs une possibilité de confusion entre les deux signes. Les tribunaux tiendront à cet effet compte de l'originalité du nom de domaine et débouteront le demandeur dont le signe a un caractère purement descriptif du site ou des biens ou services y offerts.

La personne exploitant le nom de domaine pourra par le biais d'une action en cessation fondée sur l'article 23 de la loi précitée du 30 juillet 2002 faire cesser l'acte de concurrence déloyal. La loi subordonne l'action en cessation non pas à l'existence d'un préjudice, mais à la possibilité d'un préjudice. Cette possibilité semble néanmoins devoir être exclue lorsque le nom de domaine n'est pas effectivement exploité sur Internet.

Pour finir et être complet il y a lieu de relever l'article 4.6 de la Loi Uniforme Benelux sur les Marques qui dispose que n'est pas attributif du droit de la marque, la marque dont le dépôt a été effectué de mauvaise foi. La formulation de cette disposition est néanmoins vague et en l'absence de jurisprudence, il est difficile d'anticiper les éventuels développements jurisprudentiels auxquels pourrait donner lieu l'application de ladite disposition à un conflit opposant un nom de domaine antérieur à une marque postérieure.

Si le nom de domaine n'est pas légalement protégé au Luxembourg et si la jurisprudence ne lui confère que le statut d'un droit d'usage, susceptible d'être protégé par les règles sanctionnant la concurrence déloyale, ou par la théorie sur le parasitisme économique, il est néanmoins possi-

ble et il est d'ailleurs recommandé d'enregistrer le nom de domaine au titre d'une marque, ce qui aura pour effet de lui conférer le statut juridique d'une marque avec les droits et la protection qui s'y attachent dans les pays où la marque est enregistrée. Il faut en effet souligner que la protection par les règles sanctionnant la concurrence déloyale ou par la théorie relative au parasitisme économique se limite au territoire national.

La procédure d'opposition prévue par la Loi Uniforme Benelux sur les Marques et par le Règlement européen sur la marque communautaire permettant par ailleurs au titulaire d'une marque antérieure de s'opposer à l'enregistrement d'une marque postérieure qu'il estime entrer en conflit avec sa propre marque, avant même qu'il n'y ait naissance d'un conflit juridique entre les deux signes. ■

PricewaterhouseCoopers

Un outil pour la **préparation** des **comptes annuels** des entreprises

PricewaterhouseCoopers vient de publier un guide pour la préparation des comptes annuels intégrant les nouvelles dispositions reprises dans la loi sur le registre du commerce et des sociétés.

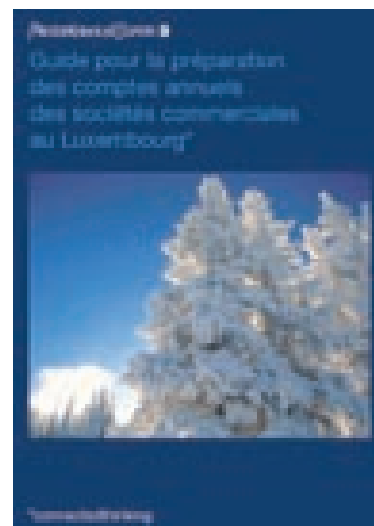
Le guide s'adresse aux personnes chargées de l'établissement des comptes annuels des entreprises au Luxembourg. Son objectif est de leur permettre d'appréhender de manière efficace l'ensemble des obligations légales relatives à la présentation et au contenu des comptes annuels en conformité avec les changements importants applicables aux exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2005.

Le guide est un outil pratique pour la préparation des comp-

tes des entreprises dont l'exercice vient de se clôturer au 31 décembre.

Il intègre les nouvelles dispositions introduites dans la loi du 19 décembre 2002. Les deux changements significatifs introduits par cette loi portent sur le délai relatif au dépôt et à la publicité des comptes annuels et sur la présentation de ces derniers.

La publication intitulée «Guide pour la préparation des comptes annuels des sociétés commerciales au Luxembourg» est disponible en anglais et en français et le sera bientôt en allemand. Elle peut être obtenue sur simple demande via l'adresse e-mail suivante: publications@lu.pwc.com ou téléchargée via www.pwc.com/lu. ■



Avis important: Réépreuves des bouteilles respiratoires



L'Inspection du Travail et des Mines vient d'informer la Chambre de Commerce que suite à des informations qui ont été apportées à son attention, il semblerait que les procédures relatives à la réépreuve des bouteilles respiratoires actuellement appliquées par les utilisateurs ne seraient pas en accord avec les réglementations en vigueur.

A la demande de l'Inspection du Travail et des Mines, la Chambre de Commerce publie un résumé des dispositions réglementaires en vigueur:

1. la seule législation applicable pour la réépreuve de bouteilles contenant des gaz respirables est l'arrêté grand-ducal du 14 octobre 1938 déterminant les conditions auxquelles doivent satisfaire les récipients destinés à contenir les gaz liquéfiés, compris au dissous;
2. la durée de validité pour le contrôle périodique des bouteilles pour appareils respiratoires est de 5 ans conformément à l'article 20 dudit arrêté grand-ducal;
3. pour les bouteilles composites, tombant théoriquement aussi sous l'application du même texte précité, la périodicité de contrôle devrait être fixée de la même façon. Mais, vu que la législation luxembourgeoise en la matière est très vieille et ne peut pas encore tenir compte de la spécificité des bouteilles composites, l'Inspection du Travail et des Mines s'est mis d'accord avec les organismes de contrôle luxembourgeois de reconduire les contrôles périodiques tous les 3 ans, **mais uniquement pour les bouteilles composites**;
4. la première épreuve avant mise en service pourra être effectuée par un organisme étranger, dans le cadre du marquage «CE» de conformité, qui est reconnu par les autorités au Grand-Duché;
5. les seuls organismes pouvant effectuer des réépreuves sont ceux énumérés au règlement ministériel du 6 mai 1996 concernant l'intervention d'organismes de contrôle des compétences et attributions de l'Inspection du Travail et des Mines;
6. les contrôles périodiques peuvent être effectués par un organisme de contrôle étranger uniquement sous la surveillance d'un organisme de contrôle agréé luxembourgeois, qui apposera son tampon sur la bouteille et rédigera le certificat. ■

Fiscalité

Nouvelles dispositions fiscales

Extension du champ d'application de la Convention contre les doubles impositions conclue entre le Danemark et le Luxembourg aux SICAV/SICAF: Détails sous:

http://www.impotsdirects.public.lu/archive/newsletter/2006/nl_210206/index.html

Taux des impôts communaux pour 2006: Détails sous:

http://www.impotsdirects.public.lu/archive/newsletter/2006/nl_270106/index.html



BUSINESS POST

c'est si simple d'avoir confiance

Constamment à l'écoute de vos préoccupations, nous avons développé **des solutions à valeur ajoutée** pour tout votre courrier.

La **formule confort** pour vous épargner les travaux d'affranchissement, la **formule export** dédiée aux envois destinés à l'étranger, **distri+**, service de livraison sur mesure ou encore la **prise à domicile** de votre courrier.

N'hésitez pas à vous appuyer sur nos compétences, notre priorité est de vous apporter **une solution fiable, efficace et personnalisée.**

BUSINESS POST

Les solutions courrier pour professionnels



Projets de loi soumis pour avis à la **Chambre de Commerce**

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-330.

■ **Ministère de la Santé**

Avant-projet de règlement grand-ducal relatif à la surveillance et au commerce des précurseurs de drogues et déterminant les modalités d'application et sanctions des dispositions:

1. du règlement (CE) n° 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 relatif aux précurseurs de drogues;
2. du règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers;
3. du règlement (CE) n° 1277/2005 de la Commission du 27 juillet 2005 établissant les modalités d'application du règlement (CE) n° 273/2004 du Parlement européen et du Conseil fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers. (3016MCH)

Projet de loi relatif à la lutte antitabac. (3019BJO)

Projet de loi portant interdiction de la vente de boissons alcoo-

liques à des mineurs de seize ans. (3025MCH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 6 juin 2002 portant fixation de modes de prélèvement d'échantillons et de méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs en plomb, cadmium, mercure et 3-MCPD dans les denrées alimentaires. (3026MCH)

■ **Ministère des Transports**

Projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de modifier le règlement grand-ducal du 24 mai 1998 fixant les conditions d'exploitation technique et opérationnelle de l'aéroport de Luxembourg. (3017BJE)

Projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 3 février 1998 portant exécution de Directives des CE relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques ainsi que des tracteurs agricoles et forestiers à roues. (3021MCH)

Projet de règlement grand-ducal portant 22^e modification de l'annexe 1 de la loi modifiée du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses. (3024MCH)

■ **Ministère du Travail et de l'Emploi**

Projet de règlement grand-ducal fixant les prescriptions générales pour les travaux d'assainissement et d'enlèvement d'amiante et de produits contenant de l'amiante rele-

vant de la classe 4 en matière d'établissements classés. (3018BJE)

■ **Ministère de l'Environnement**

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 17 mars 2003 relatif aux véhicules hors d'usage. (3020BJE)

Projet de règlement grand-ducal modifiant l'article 13 du règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 portant application de la directive 2000/14/CE du Parlement Européen et du Conseil du 8 mai 2000 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments. (3022BJE)

Projet de règlement grand-ducal modifiant l'annexe V du règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2002 concernant l'incinération des déchets. (3023BJE)

■ **Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur**

Projet de règlement grand-ducal portant nouvelle fixation du coefficient de raccord de l'indice des prix à la consommation. (3027TCA)

■ **Ministère des Finances**

Projet de loi portant transposition de la directive 2004/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les offres publiques d'acquisition. (3028WJE/DAN) ■



ANESec

Association nationale des étudiants en sciences économiques et commerciales

A la recherche
d'un emploi ou d'un stage?

présente la

23^e Rencontre Entreprises-Etudiants

Samedi, le 18 mars 2006
à la Chambre de Commerce

14h00

- Allocution d'ouverture par Monsieur Henri Grethen

15h00-18h00

- Forum des entreprises

- Simulations d'entretiens d'embauche (inscription en ligne)

en collaboration avec Ernst&Young, HR Services, PricewaterhouseCoopers

- Conférenciers invités:

15h15 M. F. WAGENER, membre du comité de direction de Dexia-BIL

17h00 M. S. ALLEGREZZA, directeur du STATEC

Plus d'informations sur <http://ree2006.anesec.lu>

Entreprises participantes:

 **ERNST & YOUNG**
Quality In Everything We Do

d'Wort
LaVoix
DU LUXEMBOURG

interATOZ
LUXEMBOURG
PROFESSIONAL ADVISORY SERVICES

KPMG

McKinsey&Company

PRICEWATERHOUSECOOPERS


SPUERKEESS



Deloitte 

sous le patronage de la


CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG

Les Luxembourgeois, des La «**pension** luxembourgeoise

Les retraités luxembourgeois touchent actuellement des pensions vieillesse d'une valeur équivalant à plus du double des pensions dans les pays environnants



gens (encore) heureux!

moyenne»

vaut 489.000 euros



A la suite du discours sur l'Etat de la Nation en octobre 2005 et la présentation une semaine plus tard du Budget de l'Etat pour l'exercice 2006, de nombreux citoyens se sont rendus compte que les temps des «golden 80s et 90s» sont définitivement révolus. Des années de rigueur budgétaire sont annoncées, expérience à laquelle nos voisins européens ont déjà pu goûter dans le passé. Un certain nombre de voix se sont levées pour clamer haut et fort qu'il ne faut en aucun cas toucher aux dépenses sociales et aux «droits acquis» bien ancrés dans la culture et la tradition luxembourgeoise.

La présente contribution a pour ambition d'objectiver le débat sur un thème qui est cher aux Luxembourgeois, à savoir celui des pensions vieillesse. Nous essaierons de quantifier les «droits acquis» en les mettant dans une optique internationale. Nous limiterons nos réflexions aux pensions versées par la Sécurité Sociale

en ignorant les pensions privées du type 2^e pilier (pensions d'entreprises) et 3^e pilier (pensions individuelles et privées), celles-ci restant marginales dans le contexte luxembourgeois.

Les transferts sociaux pour les pensions sont importants: en 2005, la contribution de l'Etat aux différentes caisses de pen-



sion, à l'exclusion des dépenses pour le régime statutaire et du paiement de la «Mammerent» se chiffrait à 856 millions d'euros. Venait s'y ajouter la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des caisses, à savoir 38 millions d'euros.

Le taux de contribution global au financement de notre régime se situe à 24 % des salaires plafonnés à l'heure actuelle: 8 % pour les affiliés, 8 % pour les employeurs et 8 % pour l'Etat.

La situation financière apparente du régime reste très saine, du moins dans le court terme. Mais un système de pension agit dans une optique de 50-60 ans et les problèmes de financement inévitables à long terme sont connus. Les déficits sont préprogrammés et prévisibles. Un paramètre qui reste inconnu à l'instant est le moment à partir duquel le régime deviendra déficitaire. Selon les dernières estimations de l'IGSS¹, le début de la période déficitaire se situera entre 2026 et 2034. Le déficit varie en effet avec les hypothèses de croissance retenues. Les déficits prévisibles s'expliquent notamment par le niveau somptueux des pensions publiques luxembourgeoises. Il est vrai qu'en première approche, le montant moyen des pensions apparaît modeste au Luxembourg. Il se situe à 1.450 euros / mois en 2005. Mais ce montant s'explique par le nombre élevé de frontaliers et d'étrangers vivant au Luxembourg qui, dans la majorité des cas, n'ont que des carrières d'assurance partielles au Grand-Duché. Lorsqu'on ne retient que les affiliés à la Caisse de pension des employés privés (CPEP) qui habitent au pays, le chiffre passe déjà à 3.200 euros en moyenne, tenant toujours compte des nombreuses carrières partielles des étrangers résidant au Luxembourg.

Dans une récente étude de l'OCDE², l'organisation internationale a procédé à une évaluation du niveau des pensions publiques

dans une optique comparative. Pour ce faire, elle a utilisé les formules de pension sous-jacentes des différents Etats membres de l'OCDE et a construit des carrières d'assurance complètes pour différents types d'assurés: assurés gagnant la moitié du revenu moyen du pays en question, assurés gagnant le revenu moyen du pays en question et ceux gagnant deux fois le revenu moyen.

Une telle approche est beaucoup plus significative puisqu'elle neutralise l'effet des carrières d'assurance partielles. Nous avons retenu de faire état dans cette contribution uniquement des pays qui ont un niveau de vie comparable à celui du Luxembourg et qui sont réputés pour avoir des pensions publiques confortables. C'est ainsi que des pays comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni ou encore l'Irlande n'ont pas été retenus d'emblée.

Pour les pays retenus dans l'échantillon, nous avons comparé le taux de remplacement net. Le taux de remplacement est un indicateur qui montre dans quelle mesure un système de retraite est capable de préserver le niveau de vie personnel antérieur d'une personne qui passe de la vie active à la retraite. Le taux net compare les revenus de pension nets (c.-à-d. après paiement d'impôts et charges sociales) avec le revenu net

de la vie active avant le départ en retraite.

Le tableau 1 ci-après donne les revenus nets des pays retenus dans notre échantillon. En théorie des pensions, on estime en général qu'un niveau de taux de remplacement de l'ordre de 70 % est tout à fait approprié et permet au pensionné de maintenir son niveau de vie. Le taux de remplacement net moyen dans l'ensemble des pays de l'OCDE se situe d'ailleurs à 68,7 %, c.-à-d. très proche du niveau indiqué.

Tableau 1:

Pays	Revenu annuel moyen en EUR (2003)
Belgique	30.629
France	21.978
Allemagne	32.903
Luxembourg	31.358
Pays-Bas	30.575
Italie	21.408
Espagne	16.360
Suisse	42.351

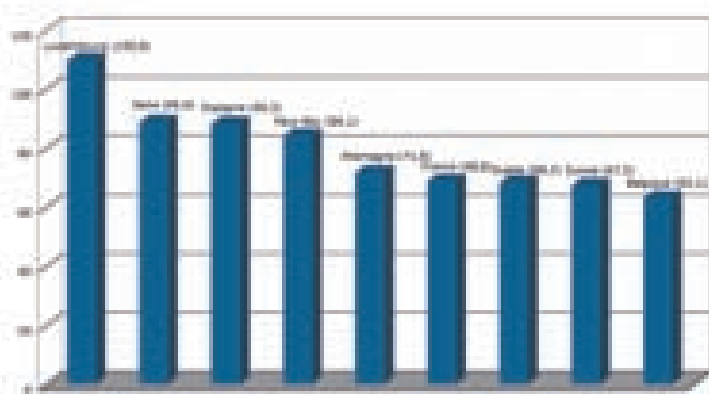
Les taux de remplacement net pour des personnes gagnant le revenu moyen dans les différents pays retenus se présentent comme suit: (en pourcentages du dernier revenu net, voir le tableau ci-contre). Le taux de remplacement est calculé pour un affilié disposant d'une carrière d'assurance sociale complète dans le pays en question et qui part en retraite à l'âge de 65 ans.

NOTES

¹ Ministère de la Sécurité sociale. IGSS, Bilan technique de la période de couverture 1999-2005, décembre 2005

² OCDE: Les pensions dans les pays de l'OCDE, Panorama des politiques publiques

Taux net de remplacement
(en pourcentage des revenus nets)



Phénomène bizarre, au Luxembourg, le taux de remplacement net dépasse les 100 %. Ceci signifie concrètement que le pensionné a des revenus nets plus élevés après être parti en pension. Inutile de préciser qu'en de telles circonstances, le futur pensionné n'est guère incité à prolonger son temps d'occupation professionnel au-delà du strict minimum légal. Pour les neuf pays de l'échantillon que nous avons retenu, ce taux de pourcentage est de 78,9 % en moyenne.

L'OCDE a encore procédé à une conversion des rentes en «patrimoine-retraite». En effet, il est intéressant de toucher une pension élevée mais les questions suivantes sont tout aussi importantes:

- A quel rythme est-ce que ma pension va évoluer, une fois que le paiement a commencé?
- A partir de quel âge puis-je toucher ma retraite?
- Pendant combien de temps puis-je toucher ma pension?

Ces trois facteurs influent sur la valeur d'une pension vieillesse.

Les pensions-retraite dans tous les pays sont adaptées à l'évolution du coût de la vie. Mais dans certains pays, au-delà de l'indexation des pensions, il existe des adaptations pour faire évoluer les revenus des pensionnés avec l'évolution des salaires réels. A Luxembourg, ce phénomène est matérialisé par le «facteur d'ajustement» qui adapte le niveau des pensions tous les deux ans. A ce niveau, le Luxembourg est plus généreux que ses voisins et la plupart des autres pays européens qui se contentent d'adapter les pensions-retraite à l'évolution du coût de la vie.

Ce traitement favorable a un effet positif sur la valeur en capital de la retraite des Luxembourgeois. Finalement, et c'est logique, plus cet élément intervient favorablement dans le calcul du «patrimoine-retraite». Si l'on convertit les pensions moyennes pondérées en capital, les capitaux pensions suivants s'en dégagent (voir graphique ci-contre).

à un chiffre qui représente plus du double. Les calculs ont été effectués uniformément à un âge de 65 ans. Or il est notoire que les assurés luxembourgeois ont tendance à partir en retraite anticipée bien avant cet âge limite.

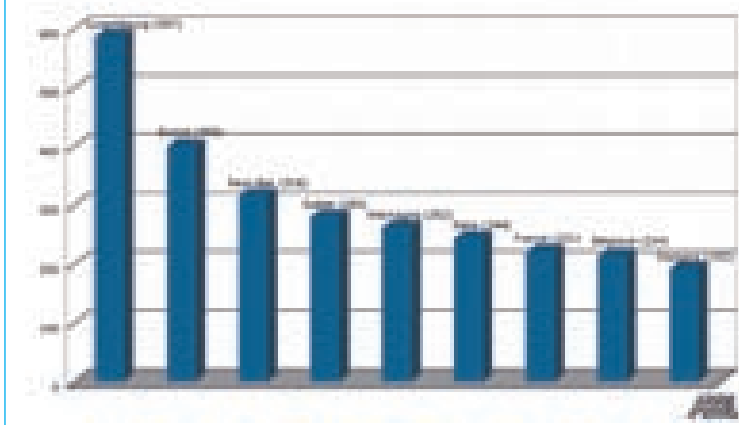
Un tel départ anticipatif à la retraite vient considérablement augmenter le capital-retraite (puisque la pension doit être payée plus longtemps). Rappelons d'ailleurs que le Luxembourg reste l'un des rares pays qui ne pratique aucune pénalité financière (réduction actuarielle) pour des assurés qui partent en retraite avant l'âge de 65 ans. La position réelle du pensionné luxembourgeois est donc bien plus avantageuse encore que ne laissent présager le graphique et les chiffres.

En conclusion, on peut retenir que les pensionnés luxembourgeois sont des gens heureux, du moins en termes financiers. Ils n'ont pas de soucis à se faire quant à leurs revenus de pension, ceci tant sous l'angle de vue absolu que dans une optique comparative. Mais cette situation ne va pas perdurer. Dès les années 2015-2020 les problèmes financiers deviendront de plus en plus apparents. Vers les années 2023-2025, le frein à main devra être tiré. Actuellement les responsables politiques sont en train de réfléchir à de nouvelles sources de financement pour éviter ou atténuer le choc et assurer une viabilité à long terme à nos pensions.

Ils seraient bien conseillés de mener également une réflexion sur le niveau approprié d'une pension-vieillesse et se poser la question de savoir s'il reste justifié que la valeur d'une pension luxembourgeoise équivaut à un montant équivalent à plus du double des pensions dans les pays environnants.

Fernand Grulms
Membre du comité de direction
de l'ABBL ■

Patrimoine-retraite
(en millier USD)



Les capitaux retraite représentent le montant cash que l'Etat devrait payer à l'assuré à l'âge de 65 ans pour se libérer du paiement de la pension vieillesse. L'escompte des cash-flows de pension a été effectué avec un taux d'escompte très conservateur de 2 %.

L'on peut constater que le capital-retraite luxembourgeois, avec 587.000 US dollars (soit 489.000 euros) dépasse le montant du pays qui vient en deuxième position (la Suisse) de pratiquement 47 %. Par rapport aux pays voisins, France, Belgique et Allemagne, on aboutit

Télétravail: Signature et les syndicats



d'une convention entre l'UEL **OGB-L** et **LCGB**

Une convention relative au régime juridique du télétravail vient d'être signée conjointement, d'un côté, par l'Union des Entreprises Luxembourgeoises – UEL¹, mandatée à cet effet par les fédérations patronales et de l'autre, par les syndicats Onofhängegen Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg – OGB-L et Lëtzebuerger Chrëschtliche Gewerkschafts-Bond – LCGB.

Cet accord constitue l'aboutissement de négociations menées par les partenaires sociaux à la suite de l'accord-cadre sur le télétravail signé le 16 juillet 2002 par les partenaires sociaux européens. L'accord interprofessionnel est conclu en vue de sa déclaration d'obligation générale pour l'ensemble des entreprises luxembourgeoises sur une durée de trois ans.

■ Définition du télétravail

Le télétravail est défini comme une forme de réalisation du travail par le salarié dans le cadre d'un contrat de travail, utilisant les technologies de l'information et de la communication, de sorte que le travail, qui aurait pu être réalisé dans les locaux de l'employeur, est effectué de façon régulière et habituelle hors de ces locaux et plus particulièrement au domicile du salarié.

■ Caractère volontaire du télétravail

Le télétravail revêt un caractère volontaire tant pour le salarié que pour l'employeur. Il peut être décidé lors du recrutement de la personne, il fait alors partie des conditions d'embauche, ou par la suite, il fait alors l'objet d'un avenant au contrat de travail. Dans les deux cas, il sera documenté par écrit d'après les stipulations de la convention.

■ Conditions d'emploi

Les télétravailleurs jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes obligations que les autres salariés en situation comparable dans les locaux de l'entreprise et ce conformément aux dispositions de la législation et des conventions collectives de travail applicables. Ils ne doivent subir aucune discrimination en raison de leur statut de télétravailleur notamment pour ce qui est des

conditions de rémunération, des conditions et de l'accès à la promotion ainsi que de l'accès collectif et individuel à la formation professionnelle continue. Le télétravailleur jouit des mêmes droits collectifs que les travailleurs dans les locaux de l'entreprise.

■ Protection des données

Il incombe à l'employeur de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des données utilisées et traitées par le télétravailleur à des fins professionnelles. Pour sa part, le télétravailleur se conforme aux règles de son employeur.

■ Equipements de travail

L'employeur fournit, installe et entretient les équipements nécessaires au télétravail. Il fournit au télétravailleur un service approprié de support technique et prend

NOTES

¹ L'UEL regroupe les organisations suivantes:
Association des Banques et Banquiers, Luxembourg · Association des Compagnies d'Assurances · Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg · Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg · Confédération Luxembourgeoise du Commerce · Fédération des Artisans · Fédération des Industriels Luxembourgeois · Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers





en charge les coûts directement engendrés par ce travail. Le télétravailleur est tenu de prendre soin du matériel mis à sa disposition.

■ Santé et sécurité

L'employeur doit informer le télétravailleur de la politique de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail, en particulier des règles relatives à l'uti-

lisation des écrans de visualisations. Le télétravailleur applique correctement ces politiques de sécurité.

■ Organisation du travail

Le télétravailleur gère l'organisation de son temps de travail tel que prévu par les mentions obligatoires figurant dans le contrat de travail et dans la convention interprofessionnelle. Le contrat prévoit expressément que l'employeur fixe, en concertation avec le salarié, les plages horaires durant lesquelles il peut le contacter. La charge de travail et les critères de résultat du télétravailleur sont équivalents à ceux des salariés en situation comparable dans les locaux de l'entreprise. L'employeur prend des mesures pour prévenir l'isolement du télétravailleur par rap-

port aux autres salariés et pour lui donner accès aux informations de l'entreprise.

■ Caractère réversible

La convention prévoit tant le passage que le retour vers la formule de travail classique pour le télétravailleur, selon que le télétravail a été initialement prévu ou non dans le contrat de travail et pour autant que ceux-ci fassent l'objet d'un consensus entre l'employeur et le salarié.

■ Déclaration d'obligation générale de la convention interprofessionnelle

Le Gouvernement a été saisi par les partenaires sociaux pour faire déclarer cette convention interprofessionnelle d'obligation générale et de faire lier ainsi l'ensemble des entreprises légalement établies sur le territoire national et leurs salariés.

■ Problèmes non encore résolus

Des difficultés ont surgi au cours des négociations et ne sont pas encore résolues. Il s'agit en l'occurrence des conséquences du télétravail sur l'affiliation des travailleurs frontaliers à la sécurité sociale et sur le traitement fiscal de leur salaire selon la législation de leur pays de résidence, ceci en application respectivement du règlement de coordination communautaire en matière de sécurité sociale et des conventions de non double imposition signées avec les pays voisins.

Les partenaires sociaux n'étant pas outillés pour résoudre ce type de problèmes, s'en sont remis aux autorités publiques. Il va sans dire que tant que ces points n'auront pas été élucidés, cette forme de travail n'aura qu'un attrait fortement diminué pour les travailleurs frontaliers ainsi que pour leurs employeurs.

(Communiqué par l'UEL) ■

luxembourg city energy provider
service center • 9, Boulevard Roosevelt
www.leoenergy.lu • T. 26 39 48 48

luxembourg energy office leo

22 mars 2006

3^e édition du **Prix** **Luxembourgeois** de la Qualité



4 Falck (Prix Luxembourgeois de la Qualité 2004), Trefilarbed Bettembourg (Mention «Sur la Voie de l'Excellence» 2005), le Centre d'archivage et de destruction d'archives de Streff S.à.r.l. (Mention «encouragement» 2005) ou encore l'Unité de psychiatrie des adultes et des adolescents de l'Hôpital Kir-

chberg (Prix de l'Innovation organisationnelle 2004 et Prix Luxembourgeois de la Qualité 2005).

La participation à la séance de lancement est gratuite, mais l'inscription est obligatoire via le formulaire d'inscription au Salon des Bonnes Pratiques (www.tudor.lu/SDBP06). ■

Pour plus d'informations: Mouvement Luxembourgeois de la Qualité a.s.b.l., M. Jos Gloden, Secrétaire Général, 66, rue de Luxembourg, L-4221 ESCH-SUR-ALZETTE, tél.: 54 55 80 580, fax: 54 55 80 581, e-mail: info@mlq.lu, web: www.mlq.lu

Après deux années de succès, le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité A.s.b.l. s'apprête à lancer la troisième édition du Prix Luxembourgeois de la Qualité, avec le soutien du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et de l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance. Le MLQ profitera de l'occasion du Salon des Bonnes Pratiques, le mercredi 22 mars entre 13h30 et 14h30, au CRP Henri Tudor pour présenter l'édition 2006.

Le MLQ présentera le modèle et le processus d'évaluation du Prix Luxembourgeois de la Qualité ainsi que les modalités de participation. A cette occasion, un candidat et un évaluateur ont été invités à témoigner de leur expérience, ils se tiendront ensuite à disposition des participants pour répondre à leurs questions.

Toute la journée, sur le Salon des Bonnes Pratiques, plusieurs candidats et lauréats du Prix Luxembourgeois de la Qualité seront présents pour exposer leurs bonnes pratiques tels que Group

leo

luxembourg city energy provider
service center • 9, Boulevard Roosevelt
www.leoenergy.lu • T. 26 39 48 48

luxembourg energy office **leo**

Les **plus créatifs** récompensés



Dans la catégorie «Corporate Design», sponsorisée par la Chambre de Commerce, le Silver Award a été remporté par rose de claire, design (pour l'Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils) et Vidale-Gloesener (pour la Bibliothèque nationale Luxembourg)

Les professionnels du monde de la communication et du design avaient rendez-vous le jeudi 23 février 2006 à la Rockhal pour une cérémonie qu'ils n'auraient manqué à aucun prix: la deuxième édition des Communication and Design Awards. Animée par Valérie Bodson et Mike Tock, la remise des Awards était accompagnée d'une projection des projets sélectionnés dans les différentes catégories et a récompensé les meilleures créations par 17 Silver et 7 Gold Awards.

Auparavant, un jury international, composé d'une dizaine de professionnels de la communica-

tion et présidé par Jean-Claude Hamilius, a examiné près de 247 projets de l'année 2005 émanant d'agences adhérentes ou non aux associations MarkCom et Design Luxembourg.

Considérant la quantité de projets remis, une nomination dans une des 13 catégories constitue une véritable valorisation. Les 55 nominés ont séduit le jury par leur originalité, leur formulation du message, leur efficacité, ainsi que par leur grande qualité d'exécution.

Cet événement, qui a accueilli quelque 700 acteurs de la communication, les médias, les publicitaires

et les annonceurs du Grand-Duché, a facilité l'échange d'idées, de savoir-faire et le partage d'expériences lors d'une soirée festive très conviviale.

Organisée par les associations MarkCom et Design Luxembourg en collaboration avec le magazine paperJam, la soirée était co-sponsorisée par Tempo, d'Wort, et Office Freylinger et parrainée par la Rockhal et Manpower. Dans un cadre spectaculairement aménagé, la Rockhal a gracieusement reçu la cérémonie de remise ainsi qu'un buffet dînatoire et une soirée dansante. Pour de plus amples informations: www.designluxembourg.lu, www.markcom.lu.

10 février 2006

La **FEDIL** marque son opposition à l'introduction d'une **taxe communale** sur les carburants

Le conseil d'administration de la FEDIL s'est réuni en date du 10 février 2006 sous la présidence de M. Charles Krombach.

Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur un certain nombre de sujets d'actualité, notamment sur les travaux actuellement en cours au niveau du Comité de coordination tripartite appelé à se



réunir en date du 20 février prochain.

C'est dans ce contexte que le conseil d'administration a constaté que les défis auxquels se voit confrontée l'économie nationale – tout comme les déséquilibres macro-économiques apparents (inflation trop élevée, chômage en hausse) – font l'objet, depuis quelques mois, d'une réelle prise de conscience au

niveau de tous les acteurs socio-politiques.

Dès lors, la FEDIL estime que les consultations actuellement en cours au niveau du Comité de coordination tripartite devraient déboucher à court terme sur des réformes structurelles visant à garantir la croissance économique et la création d'emplois telles qu'elles viennent d'être esquissées dans le cadre du Plan national pour l'innovation et le plein emploi.

Au chapitre des sujets d'actualité, le conseil d'administration de la FEDIL s'est, par ailleurs, penché sur les discussions concernant l'introduction d'une taxe sur les car-

burants récemment annoncée par trois communes, à savoir Roeser, Mertert et Mamer, en compensation des nuisances qui seraient causées par les stations services implantées le long du réseau autoroutier.

Venant s'ajouter à d'autres précédents comme, par exemple, les taxes relatives aux décharges pour déchets inertes, une multiplication de nouvelles taxes communales pour compenser des soi-disant nuisances reviendrait à instaurer un véritable régime d'anarchie fiscale.

Par contre, la FEDIL estime approprié de revoir le mécanisme de redistribution de l'impôt commercial communal, ceci dans l'optique

d'une approche visant à accroître l'acceptation de certaines catégories d'établissements classés.

Toujours lors de sa réunion du 10 février dernier, le conseil d'administration de la FEDIL a approuvé les demandes d'affiliation des trois sociétés suivantes, représentant au total un effectif de 289 personnes: EURO-DEAL S.à.r.l. (travail temporaire), IMAGINEA LUXEMBOURG S.A. (nettoyage industriel, maintenance multitechnique du bâtiment, construction et parachèvement) et LOR SECURITY S.à r.l..

(Communiqué par la FEDIL) ■

Minister Jeannot Krecké, Paul-Michael Schonenberg (AMCHAM Chairman & CEO), Sylvie Schmit-Verbrugghen (European Relocation Services/ MBC Committee Chair), Tatjana Basilio-Schaefer (AMCHAM Communications Director), Ian Whitecourt (AMCHAM Vice Chairman), Pierre Gramagna (Director general of the Luxembourg Chamber of Commerce)

New publications

Amcham launches second edition of its «**Working in Luxembourg**»

The American Chamber of Commerce in Luxembourg has recently launched a substantially revised and updated second edition of its «Working in Luxembourg» publication.

The goal of this publication is to assist the further growth, development and expansion of the Luxembourg economy by promoting Luxembourg as the ideal business location in Europe for international businesses looking for a European business base; to facilitate access to the full range of required business information for new businesses setting up in Luxembourg; to provide English language business information to government officials (both U.S. and Luxembourg) involved in trade, business and investment issues; and to assist business people or individuals already located in Luxembourg or considering Luxembourg as a business location for European activities.



The revised second edition is the result of an 18 month long effort by an exceptionally qualified and experienced group of legal, accounting and human resources experts who revised and updated the book in coordination with the Luxembourg Chamber of Commerce, the Luxembourg and the American governments. This second edi-

tion is available in both a hard-copy book format and as a CD-ROM. In this context it is worth noting that the CD-ROM version will be particularly useful for distribution at the various investment and trade missions of the Luxembourg Ministry of Economy and the Luxembourg Chamber of Commerce over the coming years.



The book is very comprehensive and includes a wide range of subjects from business licenses to tax withholding, work permits to maternity leave, educational resources to

private clubs, government contacts and resources to relocation companies. This book has been researched and published as a public service to promote investment in the Grand

Duchy of Luxembourg and to help Luxembourg-based expatriate companies and is published under the patronage of the Grand Duke of Luxembourg. ■

For further information please contact: Tatjana Basilio-Schaefer, Communications Director, American Chamber of Commerce in Luxembourg, Phone: +352 43 17 56, Fax: +352 26 09 47 04, Email: basilio@amcham.lu

21 mars 2006

Conférence sur la **diversité** dans l'entreprise

Dans le cadre de la signature par les syndicats LCGB et OGB-L et l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) de la «Charte commune pour promouvoir l'égalité des chances et l'accès à l'emploi des personnes porteuses de handicaps», le Commissariat du Gouvernement aux Etrangers du Ministère de la Famille et de l'Intégration, le Ministère du Travail et de l'Emploi et les partenaires sociaux organisent à l'occasion de la Journée Internationale pour l'Elimination de la Discrimination Raciale la conférence «La diversité



dans l'entreprise: une réponse au handicap et autres causes de discriminations», qui aura lieu 21 mars 2006 de 15h00 à 18h15 à la Chambre des Métiers, (2 circuit de la Foire Internationale, Kirchberg).

Cette conférence s'insère dans une démarche de sensibilisation devant relever le défi de promouvoir l'égalité des chances pour tous en milieu professionnel. La conférence se tiendra en langue française et est gratuite. L'accueil des invités aura lieu à partir de 14h30. Un vin d'honneur sera donné à l'issue de la conférence. ■

Programme:

15h00	Mot de bienvenue – M. Reckinger, Vice-président UEL, Président Chambre des Métiers
15h05	Allocution d'ouverture – M. Biltgen, Ministre du Travail et de l'Emploi
15h20	Présentation de l'étude «Discrimination à l'emploi» Sylvain Besch, SeSoPI-CI – Claudia Hartmann, CEPS
15h50	La législation existante, les aides possibles – ADEM: Service des travailleurs handicapés
16h30	Pause
16h45	Présentations de bonnes pratiques – Expériences concrètes d'entreprises de différents secteurs économiques
17h45	Allocution de clôture – Mme Jacobs, Ministre de la Famille et de l'Intégration
18h00	Vin d'honneur

Chaque intervention sera suivie d'une session de questions-réponses.
La modération sera assurée par Mme Josiane Eippers, ADT-Center

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire par fax: 478 3672 ou par e-mail: diversite@uel.lu

La nouvelle Audi Q7 désormais disponible pour un essai chez votre partenaire Audi.

Consommation moyenne de 10,5 à 13,6 l/100 km selon motorisation.
Emission CO₂ de 282 à 326 g/km.



Autosdiffusion M. Losch
Importateur

Garage M. Losch
Luxembourg

Garage Pauly-Losch
Strassen

Garage M. Losch
Bereldange

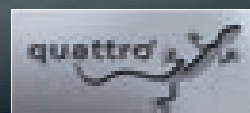
Garage Castermans
Rollingen/Mersch

Garage Martin Biver
Weidingen/Wiltz

Garage Demuth
Junglinster

Garage M. Losch
Esch/Alzette

Garage Roby Cruciani
Dudelange



EN BREF

Automobile

Inauguration officielle du nouveau Garage Autopolis Nord



Le distributeur d'automobiles Autopolis vient d'inaugurer un deuxième point de vente en ouvrant un garage au nord du pays à Ettelbruck, et plus précisément dans l'ancien Garage Besenius, implanté depuis des décennies et bien connu au-delà des confins de la capitale commerciale du Nord. Relevant les défis lancés par un marché de l'automobile en évolution permanente, Besenius s'est associé au grand garage multimarques Autopolis, sis à Bertrange. Le nouveau Showroom Volvo sera l'un des premiers en Europe à respecter les nouvelles normes et standards Volvo. A côté de Volvo, Autopolis Nord proposera également la marque Suzuki. Pour plus d'informations: www.autopolis.lu/nord.

Concours

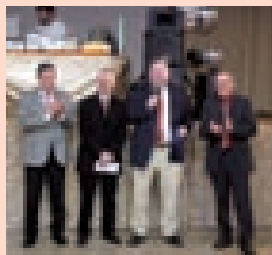
Internet Business Trophy

L'Association des Professionnels de la Société de l'Information (APSI) vient d'annoncer le lancement de l'édition 2006 du «Internet Business Trophy». Ce trophée a été créé en 2001/2002 en étroite collaboration avec les médias luxembourgeois et les chambres professionnelles pour servir de plate-forme de présentation et de promotion des développements ICT au Luxembourg. Complémentaire aux «Communication &

Design Awards» organisés par la MarkCom, les IBT visent surtout à récompenser le volet «business» et «technologie» des projets Internet réalisés au Luxembourg. La date limite pour la remise des dossiers est le 15 avril 2006. La remise des prix se fera au cours d'une grande soirée festive au mois de mai. Pour toute information complémentaire: www.apsi.lu.

Casino 2000

Fête du personnel Happy Snacks 2006



Fin janvier Happy Snacks avait convié la totalité de ses quelque 350 salariés à sa grande soirée annuelle au Casino 2000 de Mondorf-les-Bains. Au cours de cette manifestation la direction de l'entreprise, composée de M. Antoine Scholer (Administrateur délégué Happy Snacks), M. Daniel Lebas (Directeur Opérationnel Happy Burger/Quick) et de M. Carlos Bernardino (Directeur Opérationnel Happy Pizza/Pizza-hut et superviseur Happy Mex/Chi-chi's), a remercié ses plus fidèles employés. C'est dans la joie et la bonne humeur que les nombreux participants ont passé une excellente soirée qui s'est terminée vers 3 heures du matin.

50^e Cadrat d'Or

Concours européen d'Imprimeurs

La Compagnie des Chefs de Fabrication de l'Imprimerie et des Industries Graphiques d'Elancourt (France) décernera

150^e anniversaire

BCEE: Depuis 150 ans partenaire des entreprises luxembourgeoises



La Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE) fête cette année son 150^e anniversaire. Tout au long de son existence, la BCEE s'est positionnée comme partenaire des entreprises. Jean-Claude Finck, Directeur Général de la BCEE, explique que la banque est devenue aujourd'hui le partenaire privilégié pour conseiller et accompagner ses clients professionnels tant dans leur gestion quotidienne que dans leurs projets d'investissements.

Des efforts considérables ont été déployés ces dernières années afin de créer une organisation flexible et efficace pour faire face aux besoins et aux attentes de clients de plus en plus exigeants. Une équipe dédiée au conseil des Entreprises a été mise en place à des endroits stratégiques dans le réseau de 81 agences qui couvre tout le territoire du Grand-Duché.

A côté de cette équipe de conseillers PME, des spécialistes en matière de conseil aux Entreprises sont centralisés au siège de la BCEE avec comme mission d'accueillir, de conseiller et de guider les clients pour satisfaire à leurs demandes les plus complexes. Les spécialistes de la BCEE accompagnent le client tout au long des différentes étapes de son projet: que ce soit lors du démarrage de l'entreprise ou lors de la phase de consolidation de l'exploitation. Consciente de ce qu'un réseau dense et sain de PME constitue la matrice économique de base d'un pays comme le Luxembourg, la BCEE propose un service financier et de conseil spécifique aux entreprises en voie de transmission, afin de permettre aux nouveaux patrons d'embrasser leurs défis en partant d'une base de départ optimale. La BCEE peut subvenir à des besoins de

financement à moyen ou à long terme, en mettant à disposition soit un prêt d'investissement, soit un autre instrument de financement plus sophistiqué.

Outre le conseil en matière de financement, le client professionnel exige de la part de son banquier toute une série de services annexes: conseil et aide en matière de structuration de son dossier, conseil fiscal, conseil en matière d'assurances, aide dans les démarches administratives auprès des instances compétentes, informations sur les aides étatiques possibles. La priorité de la BCEE est la qualité du service à la clientèle, élément majeur de différenciation dans un environnement concurrentiel de plus en plus pointu. C'est pourquoi la BCEE attache une importance particulière à la formation de ses conseillers en relation directe avec la clientèle.

Une volonté de la BCEE est d'offrir à l'entreprise le meilleur outil pour une gestion quotidienne à travers les packages «ZEBRA BUSINESS» et «ZEBRA BUSINESS Plus» avec leur philosophie «All Inclusive – Tout compris». La formule englobe tous les produits et services autour d'un compte courant professionnel, à savoir moyens de paiement, moyens de financement, conseil en placement, et jouit en plus d'une assurance accident. Ces deux paquets

offrent un rapport qualité/prix exceptionnel.

Afin de se doter des instruments adéquats pour faire face aux réalités de l'environnement des entreprises, la BCEE est présente dans le capital de la Société luxembourgeoise de capital-développement pour les PME S.A. (CD-PME) dont l'objet social est de cofinancer des projets de développement novateurs et créateurs d'emplois.

Au niveau de la Grande Région, dans un but de viser les marchés transfrontaliers, la BCEE a pris récemment une participation dans la société EUREFI dont l'objet est de contribuer au développement des entreprises soit par des prises de participation soit par des prêts convertibles.

Etre l'interlocuteur de référence pour les entreprises de toutes tailles, aussi bien au niveau national qu'au niveau transfrontalier, constitue pour la BCEE un objectif majeur. Fidèle à sa volonté de contribuer au développement de l'économie nationale, la BCEE entend jouer pleinement son rôle de soutien au développement de l'économie nationale et elle accompagne activement les investisseurs dans tous leurs projets. Il s'agit d'établir une relation durable, à long terme, politique qui fait de la BCEE un banquier partenaire, tant dans la vie professionnelle que dans la vie privée de ses clients. ■

Sidérurgie

Arcelor réalise d'excellents résultats annuels 2005

Le conseil d'administration du groupe Arcelor vient d'annoncer d'excellents résultats pour sa quatrième année d'existence. Le conseil d'administration propose le versement d'un dividende brut de 1,20 euro par

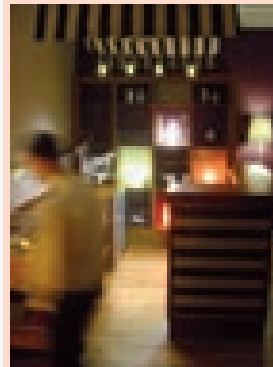
action (contre 0,65 euro au titre de l'année 2004) qui, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale, sera mis en paiement le 28 mai 2006. Au 31 décembre 2005, le résultat net consolidé, part du Groupe, s'élève à

EN BREF

en juin 2006 le 50^e «Cadrat d'Or». Le prix sera décerné par un jury composé d'anciens lauréats, de personnalités des industries graphiques et des membres de la CCFI. Pour ce cinquantième anniversaire trois Cadrats d'Or seront décernés dans les catégories suivantes: machine à feuilles, rotative et toutes catégories d'imprimés. La participation au concours est gratuite. Il suffit de présenter un dossier comportant trois à cinq ouvrages imprimés en 2005. Les imprimeries luxembourgeoises qui souhaitent participer aux concours trouveront les bulletins de participation à renvoyer pour fin mai 2006 sur www.cadratdor.com.

Restauration

Basta Cosi:
un an après



Inauguré fin 2004, le Basta Cosi a rapidement trouvé sa place sur un marché de grande qualité qui ne manque pas de bonnes adresses. En l'espace d'un an, 50 000 convives sont venus goûter aux charmes de cet établissement luxembourgeois. La cuisine y est simple. Les fromages, comme les charcuteries artisanales proviennent d'Italie. Depuis peu, le Basta Cosi propose une spécialité peu connue en dehors de l'Italie. Il s'agit d'une pâte levée, cuite au four traditionnel, et sur laquelle on dispose un peu d'huile d'olive et quelques épices: la focaccia. Toute une

série d'ingrédients peuvent être simplement posés sur la focaccia. Le premier étage du Basta Cosi a été réaménagé en conséquence. L'établissement propose une carte d'une trentaine de focaccia.

Plus d'informations sur:

www.bastacosil.lu

Informatique

IDS Scheer nommée meilleur partenaire SAP



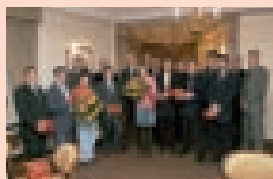
IDS Scheer, premier fournisseur européen de solutions BPM et d'expertise conseil SAP, a obtenu la plus grande distinction lors d'une enquête de satisfaction auprès de clients SAP belges et luxembourgeois. Le «Highest Customer Satisfaction Award 2005» était l'apothéose du congrès annuel belgo-luxembourgeois SAP qui s'est tenu fin décembre 2005. Le prix résulte d'une enquête de satisfaction locale auprès des clients SAP, menée par une organisation indépendante de SAP. Les utilisateurs ont complimenté IDS Scheer pour son approche nouvelle et novatrice des projets SAP, sur la base des processus d'entreprise, qui permet d'identifier les véritables exigences professionnelles et de qualité, affirment ces mêmes clients SAP. De g. à dr.: M. Vincent Simioni, Managing

EN BREF

Director IDS Scheer Belgium & Luxembourg et M. Henk De Metsenaere, Marketing & Partnership Director SAP Belgium & Luxembourg.

Fête du personnel

25 ans de fidélité au sein de Luxair



En décembre dernier, Adrien Ney, Directeur Général et Président du Comité de Direction de Luxair, a félicité les 17 membres du personnel qui travaillent depuis 25 ans pour la compagnie. Pour les remercier de leur engagement au sein de l'entreprise, il les a conviés à un agréable dîner au Cercle Münster à Luxembourg, où il a remis à chacun d'entre eux la traditionnelle «montre en or». Les membres du personnel suivants ont fêté leurs 25 ans de service: Maria Graciet Da Costa Marques, André Geschwindt, Romain Goergen, Eduardo Guerreiro Silvestre, Denis Heirendt, Vincent Herlin, Denise Hippert, Claude Kaufmann, Marco Kuhn, Marc Schwarmes, Xavier Schwartz, Guy Seil, Patrick Silverio, Jose Joaquim Sousa Valerio, Carlo Spinner, Marc Weber et Marc Weiler.

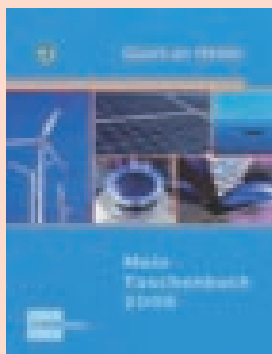
Informatique

Telindus Luxembourg devient Microsoft Gold Partner

Fin 2005, Telindus Luxembourg est devenu Gold Certified Partner de Microsoft. Les «Gold Certified Partners» se trouvent tout en haut de l'échelle du programme de

partenaires Microsoft. Telindus Luxembourg a obtenu cette qualification dans quatre compétences: «Networking Infrastructure», «Advanced Infrastructure Solutions», «Information Worker Solutions» et «Learning Solutions». En tant que Gold Certified Partner, Telindus Luxembourg collabore étroitement et participe à des projets démarrés en commun avec Microsoft. L'entreprise reçoit en avance les toutes dernières informations sur les produits de Microsoft ainsi que les dernières mises à jour de logiciels, ce qui est tout bénéfique pour ses clients. En outre, Microsoft met d'importantes ressources et des services d'assistance étendus à la disposition de ses Gold Partners. Cela constitue bien sûr un avantage pour Telindus Luxembourg mais aussi et surtout pour l'ensemble de ses clients.

Cegedel-CTF Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer Wissenswertes zum Thema Strom



Gemäß einer langjährigen Tradition veröffentlicht der „Gaart an Heem“ jedes Jahr ein Taschenbuch zu einem interessanten Thema. In der Ausgabe 2006 erklärt Cegedel Wissenswertes und Nützlichtes zum Thema Strom. „Mein Taschenbuch 2006“ bemüht

3.846 millions d'euros contre 2.314 millions d'euros pour l'année 2004. Au quatrième trimestre 2005, le résultat net consolidé, part du Groupe, s'établit à 1.252 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 32.611 millions d'euros en 2005 contre 30.176 millions en 2004, soit une hausse de 8,1% (3,9% à périmètre comparable). L'exercice se caractérise par une forte diminution des prix spot de l'acier au cours du troisième trimestre, engendrant une baisse des expéditions (-3,4% au total et -12,9% en Europe) et des réductions de production (-11,4% en Europe). Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 8.352 millions d'euros au quatrième trimestre 2005, contre 8.431 millions d'euros au quatrième trimestre 2004. Le chiffre d'affaires consolidé tient compte d'Acesita (Aciers inoxydables, Brésil), consolidé à partir du 1^{er} octobre 2005.

En termes de répartition géographique du chiffre d'affaires en 2005, l'Union européenne (UE25) représente 71,2% des ventes, l'Amérique du Nord 9,1%, l'Amérique du Sud 10,8% et le reste du monde 8,9%. La hausse du pourcentage attribué à l'Amérique du Sud résulte principalement de la consolidation d'Acindar (Aciers Longs au Carbone, Argentine) et de CST (Aciers Plats au Carbone, Brésil) pour l'ensemble de l'année.

Après une excellente année 2005, l'année 2006 devrait être une bonne année pour l'industrie de l'acier et une très bonne année pour Arcelor. Le niveau bas des stocks constitue un environnement propice à des hausses de prix et l'augmentation des prix pour les

contrats à long terme garantiront de bons résultats en dépit de tensions qui pourraient se maintenir à des niveaux relativement élevés.

Parallèlement à la poursuite de la gestion active de son portefeuille d'activités visant à réduire davantage la volatilité de ses résultats, Arcelor accélère sa phase de transformation en continuant d'une part ses réductions de coûts et ses restructurations telles qu'annoncées lors de la fusion en 2003. D'autre part, Arcelor se développe dans des régions à fort potentiel de croissance et à bas coûts, afin de réduire le seuil de rentabilité et de renforcer son leadership sur les marchés mondiaux. Arcelor a atteint, avec une année d'avance sur le calendrier, son objectif de 700 millions de synergies résultant de la fusion.

Les performances d'Arcelor en 2006 devraient être renforcées avec la consolidation de Dofasco et d'Acesita ainsi que par la poursuite des efforts en matière de réductions de coûts. Le développement de CST contribuera à l'amélioration structurelle de la rentabilité alors que la poursuite de projets externes, qui se trouvent à différents niveaux de maturité, devrait permettre d'accroître la présence d'Arcelor sur des marchés à forte croissance au niveau mondial. Le conseil d'administration d'Arcelor a rejeté à l'unanimité la proposition hostile de Mittal Steel le 29 janvier 2006 et a donné mandat à la direction générale de présenter au conseil d'administration toutes les actions et options qui sont dans l'intérêt de tous les actionnaires et partenaires. Notamment, cette offre sous-évalue fortement Arcelor qui a des perspectives excellentes de développement et de création de valeur. ■

Certification

Lamesch obtient la certification **OHSAS 18001:1999**



Le certificat du TÜV Rheinland Group attestant de la conformité aux exigences du référentiel OHSAS 18001/1999 du système de management de la santé et de la sécurité au travail a été attribué à Lamesch

pour l'ensemble des activités de la société, dont notamment la collecte, le transport, la valorisation et le traitement des déchets ainsi que le nettoyage public et industriel. Ce certificat, qui atteste d'une gestion de la santé et de la sécurité au travail selon les standards les plus élevés, est le fruit de trois années de travail entrepris par l'ensemble des collaborateurs de la société Lamesch.

Les résultats de ce travail ne se sont pas fait attendre. En effet, outre l'amélioration des conditions de travail, la société Lamesch a enregistré une réduction significative du nombre d'accidents de travail au cours des trois dernières années. Durant l'année 2005, l'entreprise a collecté quelque

EN BREF

sich, auf diese und viele andere Fragen eine Antwort zu geben und das Thema Strom unter allen möglichen Gesichtspunkten vorzustellen. „Mein Taschenbuch 2006“ wird, getreu einer schon über 50-jährigen Tradition, gratis an die 30.000 „Gaart an Heem“- Mitglieder bei der Beitragserhebung Ende des Jahres verteilt. Für weitere Fragen: CTF, Tel.: 48 01 99, E-mail: liguctf@pt.lu.

Tourisme

Mémoire technique pour emplacements à location longue durée

Les emplacements à caractère résidentiel sur les terrains de camping luxembourgeois sont en évolution constante. Soucieux d'offrir au gestionnaire de camping un document de référence qui lui permette de prendre des décisions en toute connaissance de cause, l'Association des Propriétaires de Camping a.s.b.l. & Camprilux a.s.b.l. ont réuni dans un document tout ce qu'ils ont pu trouver sur le sujet auprès des professionnels du tourisme et sur base de l'expérience des exploitants. Un expert juridique a été consulté pour la vérification d'un contrat-type et d'un règlement d'ordre intérieur mis au point par les deux associations. Le livret sera distribué gratuitement aux membres en règle et mis en vente à toute autre personne intéressée. Pour plus d'informations: tél.: 26119173, e-mail: secretariat@camprilux.lu.

Croissance

Euroscript rachète DELT ICT Services

Le groupe euroscript est parvenu à un accord pour le rachat de DELT ICT Services B.V. et DELT ICT Services bvba.

Basée à Eindhoven (Pays-Bas), la société DELT ICT Services est spécialisée dans la fourniture de services de conseils pour des produits d'EMC Documentum. Ses clients, établis aux Pays-Bas et en Belgique, sont principalement de grandes sociétés mondiales. Au cours de l'exercice 2005, DELT a enregistré un chiffre d'affaires d'environ 2 millions d'euros. La combinaison entre les services de conseils techniques offerts par DELT et le large portefeuille de solutions de gestion du cycle de vie des documents proposé par le groupe euroscript devra garantir aux clients du Benelux un avantage concurrentiel. Selon l'accord, les directeurs généraux actuels de DELT conserveront leur fonction au sein de la société. DELT ICT Services emploie 25 personnes.

Banques

Fortis Banque Luxembourg cède 15 % du capital de BGL Investment Partners

Conformément à la vision qui avait été à la base de la création de BGL Investment Partners (BIP) en 2000, et compte tenu de l'excellent positionnement que BIP a entretemps acquis en tant que partenaire professionnel et compétent dans de nombreux projets d'entrepreneuriat à Luxembourg et dans la Grande Région, Fortis Banque Luxembourg a répondu favorablement à l'offre de reprise d'une partie de sa participation dans BIP au profit d'acteurs locaux de premier plan, dont La Luxembourgeoise S.A., la société de tête du groupe d'assurances. En cédant 15 % du capital, dont 10 % à La Luxembourgeoise S.A., Fortis Banque Luxembourg

EN BREF

ramènera sa participation dans le capital de BGL Investment Partners à quelque 26 %.

Sécurité routière

Collaboration Caves Bernard-Massard et Night Rider

Les Caves Bernard-Massard viennent de s'associer avec la société Sales-Lentz dans le cadre de leur nouveau service Night Rider. En effet, les soirées et fêtes organisées dans l'enceinte des caves accueillent régulièrement de nombreux visiteurs et afin d'offrir à ceux-ci un service de transport

sûr, disponible, confortable et abordable, la société a souhaité pouvoir leur proposer le service Night Rider. Ce service, lancé depuis septembre 2005 par Sales-Lentz, offre un transport de nuit flexible, sans itinéraire ni arrêts déterminés, et ce du vendredi au samedi entre 19 heures et 4 heures du matin. Les clients souhaitant pouvoir profiter de ce service pourront contacter les Caves Bernard-Massard au 75 05 45-228 afin d'effectuer leur réservation et de s'assurer ainsi une soirée en toute tranquillité. Pour plus d'informations: www.bernard-massard.com et www.nightrider.lu.

50.000 tonnes de déchets ménagers et assimilés, 130.000 tonnes de déchets recyclables tels que le papier, le carton, le plastique, le verre, le bois, les métaux, les pneus et 60.000 tonnes de déchets spéciaux tels que les terres polluées, amiante, huiles...

Lamesch, acteur clé dans le secteur de l'environnement, propose des solutions globales adap-

tées aux besoins et attentes des clients, en intégrant le principe et la politique du développement durable et en mettant en œuvre des solutions techniques efficaces et respectueuses de l'environnement, ceci dans le plus profond respect des lois et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Pour plus d'informations: www.lamesch.lu. ■

18 juin 2006

Première édition des Journée Portes Ouvertes luxembourgeoises

L'agence en communication «Brain & More» organisera le week-end du 18 juin prochain la première «Journée Portes Ouvertes luxembourgeoises». Cet événement se déroulera sous le double patronage du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et du Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement.

La participation à cette journée – qui profitera d'une campagne de promotion orchestrée par l'agence «Brain & More» – est ouverte à toute entreprise basée au Grand-Duché de Luxembourg. L'organisateur estime qu'une participation à la «Journée Portes Ouvertes luxembourgeoises»

peut avoir des répercussions positives pour l'entreprise, notamment en terme de notoriété, d'image de marque, de motivation du personnel, de positionnement d'image, de fidélisation de la clientèle et de chiffres de ventes. Le forfait de participation s'élève à 3.000 euros.

Pour ce prix chaque entreprise participante bénéficie d'une campagne de promotion commune qui comprend notamment la mise à disposition à chaque participant de 500 invitations personnalisées à offrir à ses contacts, la création et la mise à disposition d'affiches, l'organisation de trois conférences de presse, le lancement et le suivi d'une campagne médiatique d'envergure nationale et

la création et la distribution du journal «Journée Portes Ouvertes luxembourgeoises» incluant la présentation de l'entreprise participante.

L'agence assurera en outre à chaque entreprise participante un conseil personnalisé et une planification «sur mesure». Les frais d'organisation inhérents à l'organisation pratique de la Journée Portes Ouvertes sur les différents sites tels que les frais pour personnel, catering, boissons, brochures et objets promotionnels sont à charge de l'entreprise participante.

Pour plus d'informations: Brain & More, agence en communication, tél.: 26 84 71 1, fax: 26 48 35 10, e-mail: brain@brain.lu. ■

Le groupe Eurobéton passe sous pavillon luxembourgeois

Un consortium de cinq investisseurs privés luxembourgeois, en coopération avec la Société Nationale de Crédit et d'Investissements, a pris le contrôle d'Eurobéton S.A., la société de tête du groupe Eurobéton, réalisant un chiffre d'affaires consolidé €73m et occupant à Luxembourg et en France plus de 420 personnes. Le consortium luxembourgeois, organisé sous forme d'une société civile, sous la dénomination de LBO Luxembourg SC, s'est formé autour de Robert Dennewald, l'actuel PDG d'Eurobéton.

La banque de développement SNCI participe à l'opération de reprise en entrant dans le capital de la structure d'acquisition, Eurobéton Holding S.A.. Elle a soutenu les investisseurs privés tout au long du processus de négociation. EUREFI, Fonds d'investissement spécialisé dans les MBO «Management Buy Out» et les opérations transfrontalières, a également apporté son concours au projet. La structure de l'actionariat est complétée par Ciments Luxembourgeois



De gauche à droite: Vie Elvinger, Norbert Becker, Marc Assa, Robert Dennewald et Fernand Lamesch

et le groupe Point.P, leader français de la distribution en matériaux de construction et filiale de la Compagnie de Saint-Gobain, qui entre également dans le capital de la structure d'acquisition avec une participation minoritaire.

L'opération de reprise s'est faite suite à la décision de Ciments Luxembourgeois, filiale de Dyckerhoff AG, Wiesbaden, de se recentrer sur ses métiers de base qui sont le ciment et le béton prêt à l'emploi et de céder sa participation dans Eurobéton. Ciments Luxembourgeois

restera dans le capital d'Eurobéton Holding S.A., avec une participation minoritaire. Robert Dennewald, l'actuel PDG d'Eurobéton, assurera la direction de la société dans sa nouvelle structure. Eurobéton produit plus d'un million de tonnes de produits préfabriqués en béton par an sur les marchés du Benelux, de l'Allemagne et du Nord-Est de la France, avec une dizaine de sites de production dont Chaux de Contern SA, constitue le plus important et abritera également la recherche et le développement. ■

**WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTE
FORDERUNGSEINZUG**

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES**

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/Mars 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns



Exercice 2005 mitigé pour **Luxair**

L'exercice 2005 a connu, pour Luxair S.A., une consolidation de la performance de ses activités. C'est sur cette base consolidée que Luxair a entamé l'année 2006 qui s'annonce comme année de transition. Afin de préparer la compagnie aux défis futurs, entre autres à une concurrence accrue dans le domaine aérien, un plan d'entreprise visant à repositionner l'activité Airline est en train d'être finalisé.

L'exercice 2005 se résume par une hausse du nombre de passagers de 1,1 % par rapport à 2004, le «load factor» (coefficient d'occupation) a progressé de 4,0 p. p. à 65,7 %. Cette hausse est prioritairement due à l'activité Tour Operating dont le «load factor» frôle les 80 %, tandis que l'activité Airline (vols réguliers) s'est stabilisée

avec un coefficient d'occupation de 51,5 %. L'activité Cargo Handling a effleuré la barre des 800.000 tonnes de fret aérien traité en 2005, toutefois la croissance continue observée ces dernières années a connu un ralentissement.

L'optimisation du réseau des destinations et de l'emploi de la flotte, effectuée en octobre 2005 avec le début de la saison hiver, a porté ses premiers fruits. Bien que la période d'application fût courte, ces premières mesures visant à redynamiser l'activité Airline ont réussi à stabiliser la situation des vols réguliers. Le nombre de vols offerts vers des destinations régulières a été réduit de 1,7 %, ce qui a entraîné simultanément une baisse du nombre des passagers de l'ordre de 1,6 %. De janvier à décembre 2005, 808.863

passagers ont emprunté les vols réguliers Luxair contre 821.763 pendant la même période en 2004. Ces mesures ont permis de légèrement accroître le coefficient d'occupation qui, pour l'Airline, a augmenté de 0,7 p. p. à 51,5 %. Les résultats financiers de l'activité aérienne ne seront toutefois toujours pas en équilibre. Luxair estime la perte générée par l'Airline en 2005 à quelque 12 millions d'euros.

Après une croissance de ses clients de l'ordre de 9,1 % en 2004, l'activité Tour Operating a réussi à maintenir cette progression en 2005. Les 359.696 passagers transportés équivalent à une progression de 7,7 points, portant le «load factor» à 79,4 %. En revoyant à la baisse le nombre de vols et de destinations offertes, les produits Luxair Tours et Happy Summer ont réussi

à améliorer leur performance. Cette optimisation devrait permettre à l'activité Tour Operating de réaliser un résultat financier positif pour l'exercice 2005, après avoir connu plusieurs années de perte.

En 2005, l'activité Cargo Handling a pratiquement atteint la barre des 800.000 tonnes de fret aérien traité. Avec une progression de 4,5 % par rapport à 2004, le total du tonnage traité a été de 796.675 tonnes au 31 décembre 2005. Luxair Cargo Center poursuit ainsi

sa croissance enregistrée ces dernières années. Lors de l'exercice 2005, le projet d'extension des infrastructures du Cargo Center s'est concrétisé, et les travaux commenceront début 2006. La fin des travaux est prévue début 2007, ce qui portera la capacité annuelle du Cargo Center à 1.000.000 tonnes. En été 2005, Luxair a procédé à la réorganisation des activités de Luxair en Business Lines autonomes – Airline, Tour Operating et Handling. L'objectif de cette restructuration

opérationnelle est de garantir, à terme, l'équilibre financier de chacune des activités et par là assurer la pérennité de Luxair.

Si pour les activités Cargo Handling et Tour Operating, les résultats sont positifs pour l'exercice 2005, tel n'est pas encore le cas pour la Business Line Airline. Pour permettre à l'Airline d'équilibrer ses comptes d'ici 2008, un nouveau positionnement stratégique pour cette activité est en train d'être finalisé. ■

Tourisme

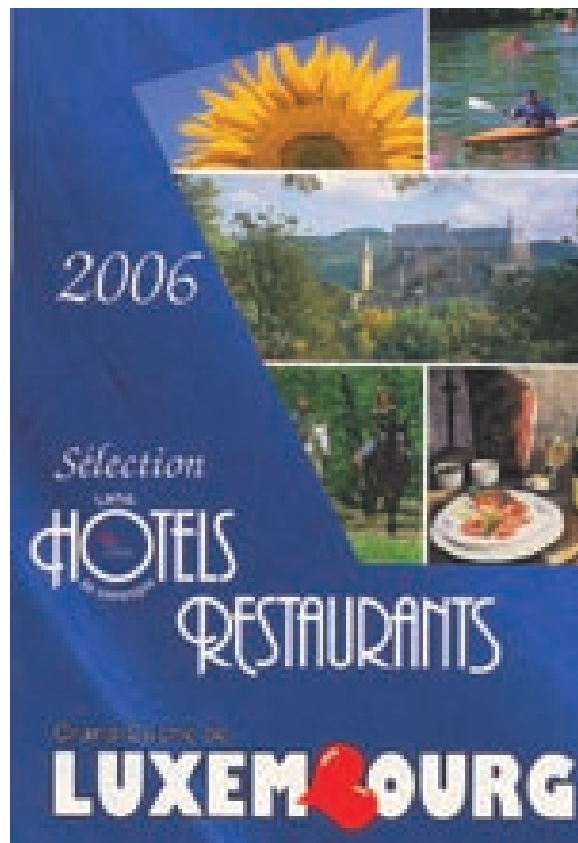
Hotels.lu publie sa nouvelle brochure de promotion

L'a.s.b.l. «Sélection des Hôtels-Restaurants indépendants du Grand-Duché de Luxembourg Hotels.lu» a récemment présenté sa nouvelle brochure 2006 de promotion des hôtels et restaurants du Grand-Duché de Luxembourg.

51 hôtels-restaurants se présentent dans cette nouvelle édition. Pour chaque hôtel, le lecteur trouvera, sur une page entière, en plusieurs langues, adresse et coordonnées complètes, un bref aperçu du confort des chambres, des services offerts et des possibilités de loisirs. La latitude et la longitude sont disponibles pour chaque hôtel, afin de permettre aux technologies modernes de navigation dans les voitures de retrouver la position de l'hôtel par GPS. La brochure met par ailleurs l'accent sur les nombreuses possibilités de visites de châteaux forts, de musées et de caves et attire l'attention sur les produits du terroir, les vins de la Moselle luxembourgeoise et la nature luxembourgeoise, richement illustrés. Cette année, le Lycée Technique Alexis Heck de Diekirch est mis spéciale-

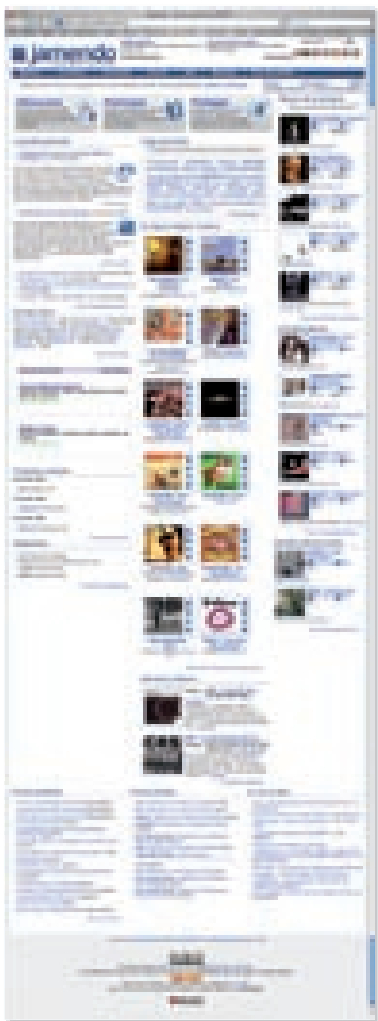
ment en valeur avec un panorama des formations offertes.

L'association hôtelière constituée sous la dénomination «Sélection des Hôtels-Restaurants indépendants du Grand-Duché de Luxembourg Hotels.lu a.s.b.l.» a pour but de regrouper les hôteliers en vue de leur promotion et de la défense de leurs intérêts communs sur le plan touristique national et international et ceci dans tous les domaines et de collaborer avec l'ensemble des institutions et organes professionnels. Le site Internet de hotels.lu vient de remporter le prix de presse en argent 2005-2006 dans le cadre du «Kwaliteit Vrijtijdsvoorzieningen & Dienstverlening» aux Pays-Bas pour sa convivialité et sa facilité d'utilisation. Ce prix a été décerné lors de la foire touristique Vakantiebeurs à Utrecht en présence d'un représentant du Ministère du Tourisme du Luxembourg sur le stand luxembourgeois. Pour de plus amples informations: Hotels.lu a.s.b.l.; b.p. 42; L-7601 Larochette; fax 879442 ou e-mail: visser@hotels.lu. ■



www.jamendo.com

Plus de **500 albums** **gratuits** en ligne



Début d'année très prometteur pour le site Internet jamendo.com qui vient de franchir le cap des 500 albums complets téléchargeables librement et légalement en ligne. Des artistes comme Lonah, Thierry Blanchard, David TMX, Both, Ehma ou encore les Bilbocks ont décidé d'utiliser la plateforme Internet jamendo pour être diffusés librement et légalement. Créé en février 2005, le site jamendo.com recense aujourd'hui plus de 800 artistes inscrits et vient de franchir la barre des 500 albums, soit 334 heures de musique, en téléchargement gratuit, sans DRM, via les réseaux peer-to-peer comme Bittorrent ou eMule.

Grâce à jamendo, les artistes définissent les usages autorisés de leurs œuvres par les licences Creative Commons ou Art Libre. Chacun peut choisir la licence la plus appropriée à la diffusion de son album. L'artiste conserve ainsi la

paternité de son œuvre, et choisit les options permettant ou sa modification ou son usage commercial. Pas de direction artistique, aucune sélection quant au style musical, jamendo est accessible à tous, librement, légalement et gratuitement. Les artistes administrent eux-mêmes leurs informations, envoient leur album, annoncent leurs dates de concert, publient leurs photos et communiquent avec les internautes grâce au forum. Les internautes ont la possibilité, sans aucune obligation, d'effectuer un don aux artistes de leur choix.

Une façon de les rétribuer pour avoir permis le téléchargement gratuit et légal de leur œuvre. Avec son site Internet et l'usage des licences libres, jamendo entend promouvoir la diversité culturelle dans le respect des droits d'auteur et de la loi tout en bénéficiant de la popularité et de la facilité d'Internet. ■

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

ARTECH

SOCIÉTÉ ANONYME

L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

Multiplan et Bouwfonds créent un centre de vie et d'activités à Belval-Ouest



La société de développement Agora et le groupe Multiplan, actifs dans tout le Benelux, ont signé à Esch/Alzette un contrat de vente concernant une partie de terrain du site de Belval. Multiplan réalisera en collaboration avec Bouwfonds Property Finance, sis aux Pays-Bas, le complexe Belval Plaza, un espace

de vie combinant logements, loisirs, commerces et espaces de travail.

Le site urbain de Belval-Ouest est développé dans le sud du Grand-Duché de Luxembourg sur une ancienne friche de l'Arcelor. Il s'inscrit comme le projet phare dans le concept du développement durable, tout en témoignant

de réalisations innovatrices. La création de ce projet sur l'ancien site industriel des Hauts-Fourneaux coûtera à la Joint-Venture formée par Multiplan et Bouwfonds la somme de 180 millions d'euros. La première partie de ce complexe ouvrira ses portes en automne 2008. La deuxième suivra au printemps 2009. ■

Monde brassicole

La Brasserie Mousel-Diekirch lance un nouveau programme qualité



Soucieuse d'apporter et de produire une bière d'une grande qualité, la Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch soumet en permanence sa production aux contrôles les plus rigoureux. En 2005, la Brasserie a été la première du Grand-Duché à recevoir la certification ISO 9001:2000, attestation lui permettant de témoigner de ses efforts constants dans l'amélioration de son système de qualité.

Dans le secteur de l'Horesca et de la vente en fûts en particulier, qui représente plus de 37 % de la production annuelle, le tenancier est une personne-clé, l'intermédiaire entre le consommateur et la Brasserie. C'est grâce à son accueil, son savoir-faire et son professionnalisme pour le bon débit que la bière sera servie selon les règles de l'art. C'est dans cet état d'esprit que la Brasserie a élaboré le «Programme Qualité 2006 –



L'Art du bon débit», afin de proposer à tous ses tenanciers qui le souhaitent de s'inscrire à ce cours. Ce programme permet à tous les tenanciers «Mousel» et «Diekirch» d'échanger leurs expériences lors d'une rencontre conviviale à l'école de débit de la brasserie.

Le cours comprend deux parties. La partie théorique, expliquant le brassage et les différen-

tes sortes de bières, le stockage des produits, la bonne température des fûts, l'installation de débit et frigorifique, le changement des fûts, l'hygiène, la sécurité et les règles les plus importantes à respecter dans la profession.

La partie pratique est réservée à «L'Art du bon débit» et met en exergue toutes les petites astuces à respecter pour garantir au

client une bière pression d'une qualité irréprochable. Tout tenancier ayant participé au cours se verra attribuer un diplôme attestant qu'il a suivi avec succès le «Programme Qualité» de la Brasserie de Luxembourg. Avec ce programme la brasserie espère contribuer au maintien de la qualité de ses établissements et de ses produits. ■

www.marches.public.lu

Présentation du **Portail**

des marchés publics



Le portail des marchés publics réalisé par le département des travaux publics est complètement opérationnel depuis peu. Il s'adresse aussi bien aux services soumis à la législation sur les marchés publics qu'aux entreprises auxquelles il facilitera l'accès à la commande publique. Désormais les entreprises trouvent en un seul endroit les avis relatifs aux opportunités de marchés de travaux, fournitures et services émanant des pouvoirs adjudicateurs luxembourgeois. Ainsi le portail publie les avis prévus par la législation et la réglementation sur les marchés publics dont notamment: les avis de pré-information

prévus par les directives européennes, les avis d'adjudication nationaux et européens, les appels de candidatures pour soumission restreinte nationale ou européenne, les appels de candidatures pour marché négocié, les appels de candidatures pour concours et les avis d'attribution de marché.

Le portail offre également aux différents pouvoirs adjudicateurs la possibilité d'attacher les documents de soumission (cahiers des charges, bordereaux, etc.) aux avis respectifs. Dans ce cas les entreprises ont la faculté de s'inscrire au marché afin d'être tenues au courant de tout renseignement complémentaire. Par ailleurs une newsletter appelée «service alerte» informe les intéressés des nouveaux avis publiés sur le portail.

Afin d'assurer une gestion efficace des différents modes de publication prévus par la législation (publication prévus dans la presse indigène, au supplément S du Journal officiel de l'Union européenne et sur le portail des marchés publics), le portail comprend une partie interne qui permet la saisie des

avis dans des formulaires électroniques en fonction de la procédure retenue. Une fois validé par l'administration, l'avis est dirigé vers les canaux de publication concernés et un encodage multiple n'est donc pas nécessaire.

Dans ce contexte, le Ministère des Travaux Publics a pu s'assurer la collaboration des services de la Commission européenne et en particulier de l'Office des publications officielles de l'Union européenne. Si le contenu des avis reste de la compétence des pouvoirs adjudicateurs, le Ministère des Travaux Publics en assure un contrôle matériel et veille à leur envoi aux organes de publication dans les délais impartis.

Dès à présent le portail contient les avis du Ministère des Travaux Publics, de l'Administration des Bâtiments Publics et du Centre Informatique de l'Etat. Au cours de la phase de démarrage du portail, celui-ci sera rapidement étendu aux autres pouvoirs adjudicateurs qui seront renseignés dans une liste figurant sous la rubrique «organismes affiliés». ■

Excellents résultats 2005 pour **Siemens Luxembourg**

L'année 2005 a vu une nette progression des entrées de commandes du groupe Siemens à Luxembourg. Celles-ci ont progressé de 115,2 millions d'euros en 2004 à 124,2 millions d'euros cette année, ce qui représente une hausse de 7,5 %. Le chiffre d'affaires est resté stable à 115,5 millions d'euros ce qui, compte tenu de la conjoncture, est un bilan satisfaisant. Le résultat avant intérêts et impôts est de 10 millions d'euros, contre 9 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 11 %. En 2005, les technologies de la communication ont représenté 57 % du chiffre d'affaires, suivi du secteur de l'industrie et de la construction avec 26 %, de l'électroménager avec 14 % et des solutions médicales avec 3 % du chiffre d'affaires. Au 30 septembre 2005, Siemens Luxembourg occupait 320 personnes.

Plusieurs événements majeurs ont caractérisé l'année écoulée. BenQ Mobile, la nouvelle division de BenQ Corporation, une société d'origine taïwanaise, a exposé au grand jour sa nouvelle marque grand public BenQ-Siemens dans le secteur de la téléphonie mobile, dont les activités ont débuté le 1^{er} octobre 2005. Fondée sur un partenariat dynamique unissant les forces complémentaires de l'ancienne division de téléphonie de Siemens et du groupe électronique asiatique grand public BenQ, la nouvelle entreprise s'emploiera à élargir sa gamme de produits dans le domaine de la téléphonie mobile 3G.



Jacques Barbarini, Directeur Général de Siemens Luxembourg (à gauche) et Romain Mullesch, Directeur Commercial se sont déclarés très satisfaits des résultats de Siemens pour l'année 2005

D'autre part, Siemens Business Services S.A., la filiale de services et solutions informatiques du groupe Siemens a récemment reçu l'agrément «Professionnel du Secteur Financier» en tant qu'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communications pour sa nouvelle entité, Siemens Financial Business Services S. A.. Cette nouvelle entreprise sera l'interlocuteur privilégié du secteur bancaire pour les services d'outsourcing et d'une manière générale pour proposer l'ensemble du portefeuille de services et solutions du groupe. Les autres services proposés par Siemens, tels que les télécommunications ou les techniques du bâtiment, sont également mis à la disposition du secteur financier.

Siemens envisage d'approfondir encore ses connaissances du marché. En unissant ses forces en interne et en appliquant une approche «One Siemens», au profit de laquelle la société se positionne comme fournis-

seur de solutions complètes, la société entend générer une forte croissance. Le concept a déjà fait ses preuves chez plusieurs clients nationaux et internationaux. A Luxembourg, cette approche s'est concrétisée avec le succès de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. Les entités Siemens Communications, Siemens Building Technologies et Siemens Business services ont travaillé étroitement ensemble pour offrir une infrastructure de qualité tout au long des six mois de la Présidence.

Enfin, après avoir commencé une démarche «qualité» il y a 15 ans, Siemens a été récompensé le 17 novembre 2005 avec la remise du Prix Luxembourgeois de la Qualité 2005 catégorie «grandes entreprises».

Pour 2006, Siemens vise une croissance supérieure à celle de son marché, soit 3 % et entend maintenir sa position de numéro un dans sa branche. Pour plus d'informations: www.siemens.lu. ■

Voyages d'affaires

VLM Airlines a transporté **13 %** **de passagers en plus** en 2005



La compagnie aérienne VLM Airlines vient d'annoncer qu'elle a transporté au total 625.300 passagers en 2005. C'était une bonne année pour cette compagnie aérienne régio-

nale axée sur le marché d'affaires, avec une augmentation de 13 % de passagers transportés sur ses vols réguliers et une croissance générale de 12 % par rapport à 2004. La stratégie poursuivie par VLM Airlines repose sur l'offre de solutions de voyage représentant un gain de temps pour les hommes et femmes d'affaires, un public cible qui connaît et apprécie l'efficacité et le confort des horaires proposés par la compagnie.

L'année écoulée a été marquée par les attentats terroristes perpétrés à Londres, par la flambée ininterrompue des prix du pétrole et par des décisions politiques qui se sont souvent jouées au détriment du secteur aérien dans son ensem-

ble. Par ailleurs, l'annonce de l'attribution des Jeux olympiques de 2012 à la ville de Londres, la mise en circulation du DLR (Docklands Light Railway), la liaison vers et au départ de London City Airport et la course aux horaires qui l'oppose aux trains à grande vitesse sont autant d'éléments qui illustrent les nombreux défis qui attendent VLM Airlines.

Sur le marché luxembourgeois VLM Airlines a enregistré une progression globale de 25 % du nombre de passagers en 2005 avec un total de 51.915 passagers et a su s'attirer une clientèle fidèle au sein des milieux d'affaires internationaux de Luxembourg. ■

Banque

Excellents résultats 2005 pour la Banque Degroof Luxembourg S.A.



La Banque Degroof Luxembourg S.A. a clôturé son exercice annuel le 30 septembre 2005 sur un ensemble de constatations très satisfaisantes, avec une progression de 17 % de ses résultats pour un bénéfice net courant de EUR 20,5 millions. La progression du fonds de commerce s'est poursuivie pour afficher une progression de 24,88 % par rapport au 30 septembre 2004. Si l'effet de marché a joué un rôle dans cette progression, il faut aussi souligner les efforts de développement qui ont été initiés à Luxembourg. Ces efforts per-

mettent entre autres d'afficher une progression de 28,26 % des fonds déposés par la clientèle privée et de 33,48 % pour les fonds déposés par la clientèle institutionnelle. Les filiales voient leurs actifs déposés diminuer de 6,62 %. Ceci s'explique principalement par l'intégration de Bearbull Luxembourg dont une partie des fonds se trouve en clientèle privée et une partie significative a été rapatriée dans le cadre de la DLU. A remarquer aussi la progression de 48 % pour les organismes de placements collectifs (OPC) administrés par la Banque. Pour rappel en

2004 les OPC avaient maintenu un taux de croissance de 21,16 %, la clientèle institutionnelle de 35,65 % et la clientèle privée de 11,81 %. Les efforts de simplification de la structure du groupe présent au Grand-Duché s'est accéléré cette année avec l'intégration de Bearbull (Luxembourg) S.A. au sein de la Banque Degroof Luxembourg S.A.. De même en Suisse avec Finingest, troisième entité suisse (avec Bearbull Suisse et Degroof Suisse), a été intégrée au sein de Banque Degroof

(Suisse) S.A. au cours de l'exercice. En ce qui concerne les filiales, les éléments marquants de cette année sont la cession de Lemanttrust et l'acquisition de la Banque Nagelmakers 1747 avec effet au 31 décembre 2005. Dernier fait marquant pour les filiales, la création de Degroof Gestion Institutionnelle – Luxembourg (DGI) en date du 20 décembre 2004. Cette dernière a été créée pour assurer la mise en conformité des SICAV du groupe, parallèlement DGI a acquis

des outils lui permettant aussi de proposer son savoir-faire à des promoteurs tiers. Le retrait de la cote en Bourse de Luxembourg du titre Banque Degroof Luxembourg en date du 15 décembre 2005, s'est elle aussi déroulée avec succès. Ce retrait, décidé par le conseil d'administration de la Banque Degroof S.A., fait suite à l'OPA amicale réussie de la Banque Degroof SA sur sa filiale dont elle détient dorénavant plus de 99 %. Pour plus d'informations: www.degroof.be. ■

Banques

Dexia BIL: depuis 150 ans intimement liée au développement économique du pays

Depuis sa création en 1856, l'histoire de Dexia Banque Internationale à Luxembourg (Dexia BIL) est étroitement liée au développement économique du Grand-Duché. Créée pour soutenir l'industrie sidérurgique et favoriser la construction des chemins de fer, la plus ancienne banque au Luxembourg entretient aujourd'hui sa réputation de banque des entreprises.

A partir de la 2^e Guerre mondiale, la banque a pris un rôle important dans la création de sociétés majeures que sont Luxembourg Airlines, la Société Electrique de l'Our, ou encore la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion. S'engageant directement dans l'économie nationale, la banque a aussi pris une participation dans le capital de la Société des Foires Internationales de Luxembourg.

Dans ce même contexte, la BIL a créé en 1988 les premiers fonds d'investissement axés sur les valeurs phares du patrimoine luxembourgeois, permettant ainsi aux investisseurs d'accéder à des entreprises luxembourgeoises non cotées (p.ex. Luxair et Cargolux) ou à des biens



immobiliers luxembourgeois de qualité (par la SICAV immobilière Immo-Croissance, cotée en Bourses de Luxembourg et Bruxelles).

Agent de cotation attiré de Cegedel, RTL Group, Golf de Clervaux et de Luxempart, la banque a participé activement dans les années 1990 à l'introduction en Bourse de sociétés aussi renommées que la Banque Degroof Luxembourg, Utopia et Millicom International Cellular. Parallèlement, dans le cadre de la promotion de l'infrastructure cinématographique, la banque a financé des productions de télévision et de cinéma. Dans un tout autre domaine on retiendra que Dexia BIL est devenue le 1^{er} financier privé du secteur hospitalier luxembourgeois.

Aujourd'hui, Dexia BIL continue cet engagement aux côtés des dirigeants des Petites et Moyennes Entreprises en contribuant à l'élaboration de leur business plan en général, ainsi qu'à la mise en place et au soutien financier en particulier, ce en tant qu'actionnaire ou mandataire de programmes européens spécialisés (EUREFI, Joint European Venture). La palette offerte au client va de l'analyse de viabilité d'un projet à la transmission d'entreprise (évaluation, conseil, recherche de partenaire), en passant par les demandes d'aides étatiques, d'établissement d'un business plan, de produits de trésorerie, d'assurance pension complémentaire et de packages salaires. ■

BOURSE D'ENTREPRISES

Groupe 1 - A céder

Réf.: C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électroménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf.: C221

Vends commerce de meubles; très bonne situation; garantie des exclusivités et accords; retrait progressif si souhaité.

Réf.: C259

Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays; 70 couverts; appartement privé; location de 7 chambres.

Réf.: C266

Vends hôtel-restaurant +/- 3500 m²; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m².

Réf.: C269

Vends Restaurant au Centre-Ville, installations et équipements nouveaux, excellente situation, parking à proximité.

Réf.: C288

Vends commerce (parts+stock) spécialisé dans le vêtement haut de gamme. Bon emplacement dans le Centre-Ville.

Réf.: C293

Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive très forte notoriété au Luxembourg, en France et en Belgique. Bon emplacement.

Réf.: C300

Vends restaurant avec terrasse, 50 couverts. Excellente situation centre-Ville.

Réf.: C322

Vends tout ou partie des contrats d'exclusivités pour la commercialisation de distributeurs automatiques de DVD en Tchéquie et Slovaquie. La marque représentée est un des leader mondial de son secteur d'activité. Personnel trilingue (FR, EN, CZ) faisant déjà partie de l'activité.

Réf.: C329

Vends Horlogerie-Bijouterie fondée en 1936 dans Ville touristique, zone piétonne.

Réf.: C337

Vends Brasserie-Restaurant Centre-Ville, parking à proximité, petite terrasse, cuisine équipée, rénovation faite en 2002.

Réf.: C343

Vends pizzeria-restaurant, entièrement rénové, à l'est du pays dans cadre exceptionnel, cuisine équipée en inox, aire pour enfants, terrasse, parking.

Réf.: C349

Vends Société Import-Export, négoce de matériaux, placement et pose, coordination et conseil d'entreprises.

Réf.: C350

Vends société d'éditeur de produits ludo-éducatifs. Partenariat possible.

Réf.: C354

Vends pour cause de retraite commerce d'articles de chasse, armes, accessoires de chasse, optique, vêtements, cadeaux. Bonne rentabilité, retrait progressif possible.

Réf.: C356

Vends commerce d'alimentation biologique.

Réf.: C365

Vends commerce de lingerie fine au Centre-Ville, surface commerciale 40 m², réserve 32,5 m².

Réf.: C367

Vends société de transport international de marchandises par route, tracteur et semi-remorque.

Réf.: C370

Vends restaurant entièrement rénové à 10 km de Luxembourg-ville. Salle 50 couverts et terrasse 50 couverts. Parking.

Réf.: C378

Vends librairie-papeterie à Luxembourg-Ville de longue renommée, très bonne situation, banques d'affaires.

Réf.: C380

Vends Café-brasserie à Esch-Alzette, état neuf.

Réf.: C382

Vends Discothèque au sud du pays.

Réf.: C383

Vends fonds de commerce d'un Café-brasserie avec jeu de quilles aux alentours de Luxembourg-ville. Logement de fonction trois chambres compris.

Réf.: C384

Vends fonds de commerce d'un café-brasserie bien situé à Ettelbruck avec habitation privée.

Réf.: C385

Vends restaurant avec café au nord du pays, longue tradition. Terrasse donnant sur jardin, parking privé, 60 couverts. Cuisine entièrement rénovée, état impeccable. Vente avec ou sans murs. Retrait progressif envisageable. Bonne rentabilité.

Réf.: C386

Vends superbe brasserie/restaurant, avec terrasse. Bonne situation.

Réf.: C387

Vends magasin de vêtements haut de gamme.

Réf.: C388

Vends fonds de commerce Bar-Restaurant (cuisine professionnelle, Bar et arrière bar), superficie 180 m² à Luxembourg-Hollerich.

Réf.: C389

Vends Café-Restaurant au centre de la ville d'Esch-sur-Alzette, bonne clientèle.

Réf.: C390

Vends Hôtel Restaurant (bâtiment+fonds de commerce) proche de Luxembourg-Ville (2 km). Situation unique.

Réf.: C391

Cession totale mais progressive d'une société de service dans le secteur de l'hygiène et sécurité.

Réf.: C392

Vends Hôtel-Restaurant, excellente situation, zone piétonne, grande terrasse, pour cause de retraite dans le nord du pays.

Réf.: C393

Vends fonds de commerce d'un restaurant avec terrasse. Cadre unique au centre-ville. Belle situation et parking aux alentours.

Réf.: C394

Vends Hôtel en plein centre-ville. 35 chambres + 2 appartements.

Réf.: C395

Vends société de conseil et de formation en marketing, stratégie d'entreprise ainsi que de développement de solutions informatiques. Bonne réputation.

Réf.: C396

Vends restaurant 36-40 places. Etat impeccable. A reprendre de suite.

Réf.: C397

Vends pizzeria-restaurant au sud du pays. 65 couverts, terrasse 100 couverts. Clientèle fidèle.

Réf.: C398

Vends entreprise de transports active dans le domaine du fret aérien dans l'ouest du pays.

Réf.: C399

Vends fonds de commerce d'un magasin de vêtements hommes et femmes dans le sud du pays.

Réf.: C400

Vends activité de location de DVD via des distributeurs automatiques. 5 distributeurs automatiques dont un magasin complet avec stock de pièce, films et logiciel de gestion à l'ouest du pays.

Cherche à reprendre

Réf.: R171

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous-traitance.

Réf.: R193

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite entreprise dans le domaine de conseil entreprises, service informatique, traductions.

Réf.: R203

Société luxembourgeoise de distribution et de représentations cherche à reprendre des représentations dans les domaines produits/fournitures industrielles - produits/fournitures pour collectivités - biens de consommation et autres. Ouvert à toute proposition de reprise totale ou partielle.

Réf.: R216

Cherche bureau comptable pour accroissement (partenariat possible).

Réf.: R240

Cherche à reprendre entreprise industrielle ou commerciale. Domaines d'intérêt: publicité, commerce de gros, papeterie, agence de voyage et industrie.

Réf.: R244

Cherche à reprendre un petit Restaurant ou une Brasserie à Luxembourg.

Réf.: R247

Cherche à reprendre entreprise dans le secteur de la boulangerie ou de l'alimentaire.

Réf.: R252

Cherche société de services en informatique de statuts PSF.

Réf.: R258

Cherche à reprendre une PME active dans le domaine industriel avec effectif de 10 à 30 personnes.

Réf.: R265

Cherche à reprendre PME dans le domaine commercial, financier ou prestations de services +de 10 personnes (exclu Horeca).

Réf.: R266

Cherche à reprendre bureau comptable (+/- 5 salariés). Reprise progressive (idéal: comptable désirant arrêter dans 5 ans).

Réf.: R267

Cherche à reprendre commerce de petite restauration sur place et à emporter au centre-ville de Luxembourg.

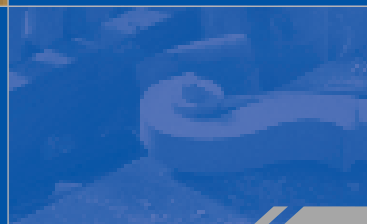
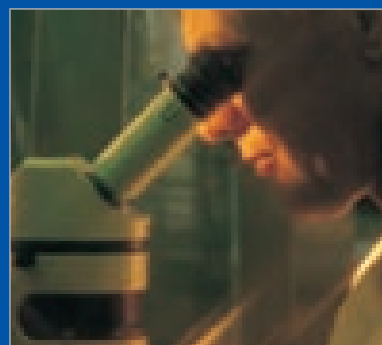
Réf.: R268

Cherche à reprendre PME dans les services aux entreprises.

Vous désirez publier une annonce? Inscrivez-vous sur le site www.cc.lu/bourse.htm, en remplissant le formulaire d'offre de cession ou de demande de reprise. De même, si vous voulez obtenir des informations sur une annonce, inscrivez-vous sur notre site. Confidentialité assurée!



Le professionnalisme au service de votre entreprise



Banque Internationale
à Luxembourg

Votre entreprise doit pouvoir évoluer, s'adapter, innover.
Saisir les opportunités, investir pour prospérer, un travail qui demande l'appui d'un
partenaire financier de confiance.

Chez Dexia BIL, vous pourrez compter sur le professionnalisme et le savoir-faire
de nos équipes d'experts. Toujours à l'écoute, ils vous soutiendront dans vos projets, vous
accompagneront dans vos démarches et élaboreront pour vous des solutions sur mesure.
Parce que votre entreprise est unique.

Société anonyme, fondée en 1856

69, route d'Esch - L-2953 Luxembourg

Entreprises Nationales - Tél. : +352 4590-2981 - Fax : +352 4590-2086

www.dexia-bil.lu - E-mail : contact@dexia-bil.lu

Solutions financières pour professionnels.



FORTIS 

Conseils en
matière de
financement
et d'aides
étatiques

Gérer, développer, investir.

Les opérations courantes, l'investissement, les crédits ou l'assurance,

Fortis Banque Luxembourg met toutes ses compétences au service de
votre activité professionnelle et de votre patrimoine privé.

Contactez-nous au 42 42-2000.

PME | Professions libérales | Indépendants

Oui, je souhaite recevoir la brochure "Votre activité professionnelle" de Fortis Banque Luxembourg en français en allemand

Nom : Prénom :

Rue : N° : Code Postal :

Ville : Pays :

Tél. : E-mail :

Coupon à renvoyer à : Fortis Banque Luxembourg, Service Communication, Envoi Réponse 6106, L-1060 Luxembourg